

Rapport annuel

2

0

0

9

JACQUET

METALS

Accompagner



nos clients industriels

JACQUET Metals
bénéficie
d'une clientèle large,
composée

de plus de 7 500 industriels répartis dans 60 pays. Les débouchés sont multiples et couvrent de nombreux secteurs, tels que l'agro-alimentaire, l'énergie, le traitement de l'eau, le dessalement de l'eau de mer, la chimie, l'industrie papetière, la construction mécanique et chaudronnée, l'environnement.

Parmi ses références client JACQUET Metals compte ABB, Alstom, Sanofi-Aventis, Siemens, Areva, Eiffel, Rolls Royce, Veolia Water, Metso Paper, Voith...

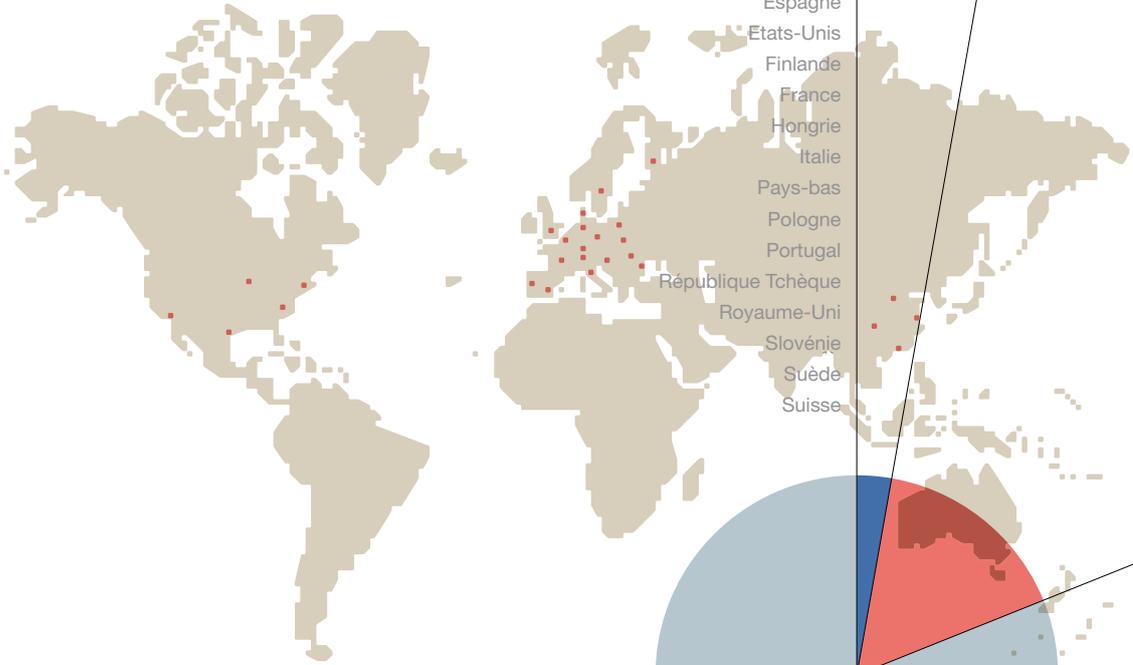
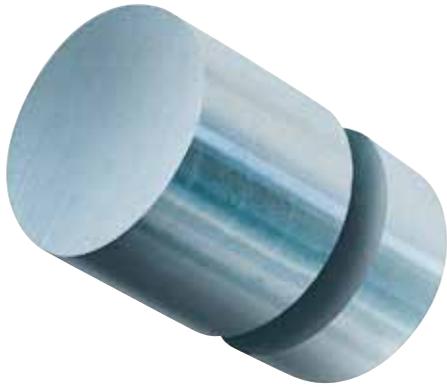
Afin d'accroître la réactivité et la qualité de service, le Groupe mène une politique active d'implantation internationale. JACQUET Metals compte aujourd'hui 38 implantations réparties dans 19 pays.

Chiffres clés / chiffre d'affaires 2009 : **131 M€**

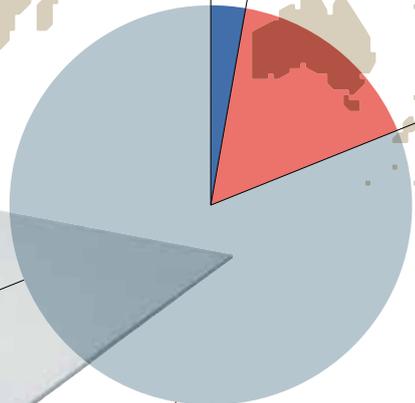
482 collaborateurs

38 implantations dans **19** pays / **22** centres de distribution

7 500 clients dans **60** pays



- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Chine
- Danemark
- Espagne
- Etats-Unis
- Finlande
- France
- Hongrie
- Italie
- Pays-bas
- Pologne
- Portugal
- République Tchèque
- Royaume-Uni
- Slovénie
- Suède
- Suisse



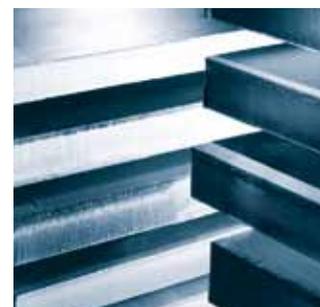
Stocker et distribuer des métaux nobles

➤ 1^{er} acheteur mondial de tôles inox Quarto

JACQUET Metals
a fondé sa notoriété
et sa croissance
sur la maîtrise de la distribution

de métaux nobles : aciers inoxydables et alliages de nickel. Le Groupe stocke et distribue 34 références de métaux nobles. L'expertise du Groupe est totale en matière de gestion des approvisionnements. JACQUET Metals livre ses produits à une clientèle industrielle, partout dans le monde, en quelques jours. Les produits distribués par le Groupe sont principalement des tôles épaisses en inox (Quarto) ou en alliages de nickel vendues soit en l'état, soit découpées sur mesure (au moyen de machines plasma, jet d'eau, lasers ou scies).

JACQUET Metals est le 1^{er} acheteur mondial de tôles inox Quarto pour la distribution. L'accroissement des volumes d'achat constitue un axe de développement stratégique pour le Groupe.



Business model

La franchise appliquée à la distribution des métaux



Depuis plusieurs années,

JACQUET Metals développe un business model original pour sa marque phare "JACQUET", la franchise appliquée à la distribution des métaux nobles. C'est la combinaison entre l'expertise du manager local et le potentiel d'un distributeur mondial de métaux nobles.

Chaque franchise JACQUET résulte de la rencontre entre un entrepreneur local et JACQUET Metals, chacun apportant sa valeur ajoutée dans la joint venture.

L'entrepreneur local, actionnaire dans la joint venture à hauteur de 10 à 49 %, apporte son expérience du marché et de la vente, une implication approfondie dans le management et un investissement financier personnel.

JACQUET Metals apporte le droit d'exploiter la marque JACQUET, des conditions d'achat matière, un savoir faire métier, un système d'information sur mesure et le support d'un distributeur mondial majeur.

Toutes les conditions sont mises en oeuvre pour permettre aux opérationnels de se concentrer sur la priorité n° 1 : générer des ventes rentables. JACQUET Metals gère tous les aspects juridiques liés à la création de la société. JACQUET Metals, en tant qu'actionnaire principal, aide la société à lever la trésorerie nécessaire au financement des investissements. Le manager est employé par la joint venture et siège à son Conseil d'administration.

Chaque franchisé a un droit d'exploitation de la marque JACQUET sur un territoire déterminé sur lequel la société commercialise la gamme complète des produits JACQUET. Le manager gère ses stocks en fonction de la politique commerciale qu'il a déterminée. La société bénéficie du portefeuille fournisseurs et des conditions d'achat négociées par JACQUET Metals. Le négoce de produits complémentaires est encouragé, la joint venture pouvant même agir en tant qu'agent de telle ou telle marque sur son territoire.

Un déploiement géographique structuré, adapté et évolutif. La dimension d'une nouvelle filiale et l'investissement dépendent du potentiel du marché ciblé, de l'ambition et de l'engagement personnel du manager actionnaire. Cela constitue une garantie supplémentaire sur les risques liés à un tel investissement. La taille d'une franchise JACQUET peut évoluer dans le temps en fonction de sa performance. Une Sales Unit peut devenir une Small Unit, une Mid-size Unit...

BE A JACQUET
FRANCHISEE

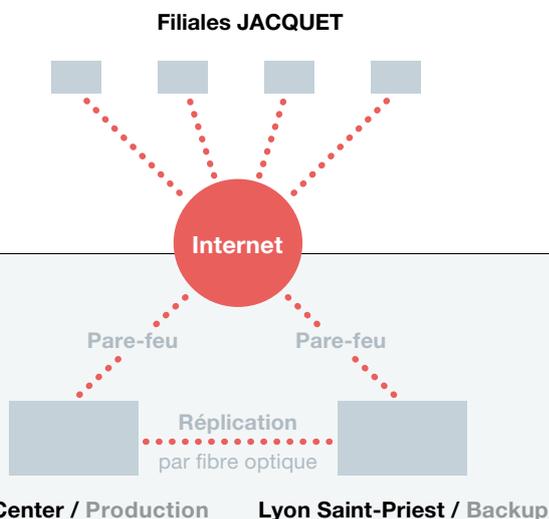
	Sales Unit	Small Unit	Mid-size Unit	Large Unit
Capital	100 000 €	200 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €
Participation du franchisé	25-49 %	25-49 %	15-25 %	10-25 %
Investissement	250 000 €	500 000 €	2 500 000 €	5-15 000 000 €
Équipement	aucun	1-2 machines	3-5 machines	4-8 machines
Stock	aucun	50 tonnes	500 tonnes	1000-2000 tonnes
Gamme Stockée		standard	standard	standard + spécial
Surface Site		3 000 m ²	6 000 m ²	10-20 000 m ²
Surface couverte	100 m ²	1 000 m ²	3 000 m ²	4-8 000 m ²

Données indicatives

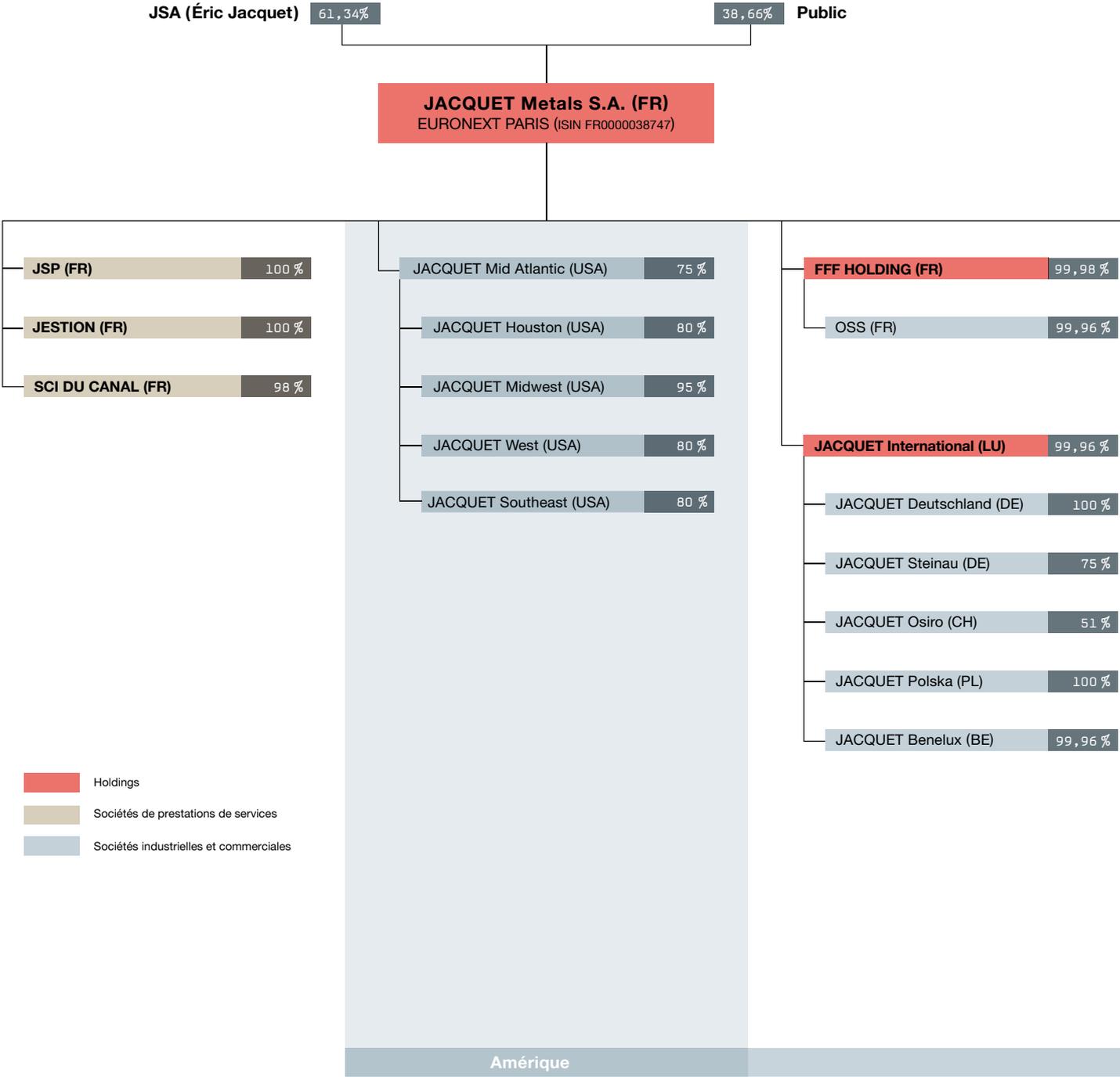
Un système d'information sur mesure, centralisé et sécurisé. Chaque franchisé utilise exclusivement le système d'information développé par JACQUET Metals comprenant aussi la solution comptable adaptée pour être conforme aux impositions locales. Ces outils performants et centralisés sont une des clés d'un contrôle de gestion efficace et réactif d'un réseau de franchisés en constant accroissement. La forte évolutivité de la solution retenue permet d'accompagner les développements du Groupe dans les années à venir, quels que soient le nombre d'utilisateurs et les volumes traités.

L'outil informatique dédié offre des solutions adéquates pour faciliter l'action commerciale. Chaque utilisateur dispose d'un accès en temps réel à tous les stocks du Groupe. Les ventes «intragroupe» sont traitées automatiquement. L'application métier est disponible en de nombreuses langues ainsi qu'en devise locale, facilitant le travail quotidien de l'ensemble des utilisateurs dans le monde.

L'application métier est développée sur des technologies de dernière génération. JACQUET Metals sécurise son architecture informatique au moyen de deux sites miroirs distants, reliés par un lien fibre optique dédié, ce qui permet de dupliquer les données d'un site sur l'autre en temps réel. La salle de production est hébergée dans un "data center" qui offre un haut niveau de service et de sécurité d'accès, ainsi que des accès internet haut débit. Les données sont répliquées automatiquement en temps réel. Le Groupe dispose ainsi en permanence de toutes ses données sur les deux sites.



L'organisation du Groupe



JACQUET SAS (FR)	99,99 %	78,95 %	JACQUET Finland (FI)
JACQUET Paris (FR)	100 %	100 %	JACQUET Sverige (SE)
JACQUET Lyon (FR)	100 %	100 %	QUARTO Nordic (SE)
JACQUET Export (FR)	100 %	100 %	JACQUET Danmark (DK)
FRANCE INOX (FR)	99,99 %	76 %	JACQUET UK (GB)
DETAIL INOX (FR)	99,99 %	70 %	JACQUET Iberica (ES)
QUARTO Europe (FR)	100 %	51 %	JACQUET Portugal (PT)
ERDBRÜGGER Metallservice (DE)	51,25 %	100 %	JACQUET Nova (IT)
JACQUET Berlin (DE)	66,66 %	85 %	JACQUET Italtaglio (IT)
JACPOL (PL)	100 %	75 %	JACQUET Metallservice (AT)
JACQUET Nordpol (PL)	90 %	100 %	JACQUET Jesenice (SI)
JACQUET Nederland (NL)	50,40 %	80 %	JACQUET s.r.o (CZ)
JACFRIESLAND (NL)	80 %	100 %	JACQUET Magyarorszag (HU)

95 %	JWS (FR)
100 %	JACQUET Shanghai (CN)

Europe

Asie

Management



Philippe Goczol Directeur général



Thierry Philippe Directeur financier



Jean-Luc Vogt Directeur opérationnel



Patrick Guien Directeur informatique



François Bujadoux
Directeur d'exploitation



Robert Babolat
Responsable d'exploitation



Jean Révérand Responsable achats Groupe



09 document de référence



sommaire

chiffres clés	3
renseignements concernant l'activité de la société	
1 / le métier	4
2 / l'organisation du Groupe	10
3 / les infrastructures	13
4 / historique	15
5 / administration et direction	17
6 / évolution récente	19
renseignements généraux	
1 / informations concernant l'émetteur	22
2 / renseignements concernant le capital social	24
3 / dividende	25
4 / politique d'investissement	25
5 / informations boursières	27
6 / calendrier prévisionnel de communication financière	28
rapport de gestion 2009	30
situation financière et résultats 2009	
1 / états financiers consolidés 2009	58
2 / rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés	95
3 / comptes sociaux 2009	96
4 / rapport général et spécial des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	110
5 / rapport du Président du Conseil d'administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne	114
6 / rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	119
document d'information annuel	120
responsabilités	
1 / responsable du document de référence et du rapport financier annuel	122
2 / responsables du contrôle des comptes	122
3 / responsable de l'information financière	122
table de concordance du document de référence	124
table de concordance du rapport financier annuel	127

Chiffres clés



profil du Groupe

JACQUET Metals est le numéro 1 européen de la distribution d'aciers inoxydables et d'alliages de nickel, principalement sous forme de tôles épaisses (« Quarto ») dont il est le premier acheteur mondial en tant que distributeur. Fort d'un réseau de 38 filiales ou franchises dont 21 centres de distribution, le Groupe facture ses produits dans plus de 60 pays à 7 500 clients, présents dans les métiers de l'eau, de l'environnement, de l'énergie, de la construction mécanique et chaudronnée, de la chimie et de l'agroalimentaire.

chiffres clés

en m€	T1	T2	T3	T4	2009	2008
chiffre d'affaires	39,8	29,1	31,1	31,4	131,4	238,0
marge brute	4,7	6,3	9,8	10,4	31,1	50,9
% du chiffre d'affaires	12%	22%	32%	33%	24%	21%
résultat opérationnel	-6,3	-4,2	0,6	0,7	-9,3	6,6
résultat net consolidé	-7,3	-4,3	0,1	0,4	-11,2	0,5
quote-part de résultat d'IMS	n.a.	-1,4	-3,3	-4,7	-9,4	n.a.
résultat net part du Groupe	-6,3	-5,0	-3,3	-4,4	-19,1	0,4

en m€	2009	2008
capitaux propres	74,1	77,3
dette nette	49,6	64,6
gearing	67%	84%



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 mars 2010, conformément à l'article 212.13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Conformément à l'article 28 de son règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents

documents de référence concernant certaines informations :

1. le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes sociaux, les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport spécial sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 16 avril 2009 sous le n° D.09-0264.
2. le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes sociaux, les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport spécial sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 23 avril 2008 sous le n° D.08-0283.

Renseignements concernant l'activité de la société

1 / le métier

1.1 / le marché

(source des informations : ARCELOR MITTAL, CRU MONITOR, OUKUMPU, SMR)

JACQUET Metals opère sur le marché des métaux nobles destinés à l'industrie, principalement les aciers inoxydables et alliages de nickel. Le Groupe stocke essentiellement des tôles épaisses vendues soit en l'état, soit découpées à la demande.

Le marché mondial de l'acier représente environ 1,2 milliard de tonnes dont environ 2%, soit 24 millions de tonnes, pour l'acier inoxydable tous produits confondus.

Dans ce marché de l'acier inoxydable, les produits plats représentent 16 millions de tonnes et se segmentent comme suit :

— tôles laminées à froid, avec 13 millions de tonnes produites pour des épaisseurs inférieures à 5 mm, destinées au marché de l'automobile et des industries grand public (électroménager, ustensiles de cuisine, décoration),

— tôles laminées à chaud, avec 3 millions de tonnes produites pour l'industrie dans son ensemble (principalement chaudronnerie et construction mécanique).

On distingue :

— les tôles laminées à chaud en bobines (bandes, coils),

— les tôles laminées à chaud au moyen d'un laminoir de type QUARTO. Ces dernières, d'une épaisseur le plus souvent supérieure à 12 mm, représentent environ 900 000 tonnes soit 3,7 % du marché total de l'inox. **A cet égard elles constituent un marché de niche et sont l'essentiel du marché de JACQUET Metals.** Ces 900 000 tonnes se répartissent généralement à égalité entre les projets et la distribution. Avec sa consommation JACQUET Metals détient environ 10 % du marché mondial de la distribution.

Entre 1985 et 2008, la consommation mondiale d'acier inoxydable a augmenté en moyenne de 5,5% par an. En 2009, la consommation d'acier inoxydable à chaud, segment sur lequel opère JACQUET Metals, a baissé sous l'influence de la crise mondiale. Ce recul de la demande a surtout été concentré en Europe et aux Etats-Unis.

Les avantages des inox :

— des qualités de résistance à la corrosion et de neutralité des produits pour le traitement des fluides et des gaz dans les secteurs des industries :

- chimique, y compris pharmaceutique et cosmétique,
- agro-alimentaire (contraintes d'hygiène et de facilité d'entretien),
- papetière,
- de traitement et de stockage des gaz (cryogénie, gaz technique),
- de traitement de l'eau (bassins de décantation des eaux usées, dessalement d'eau de mer, acheminement et distribution),
- de l'environnement et de la dépollution (traitements des fumées et des déchets),
- énergie (centrales hydrauliques, nucléaires, thermiques...),
- plus récemment, de la construction d'ouvrages d'art, notamment des ponts.

— une adaptation régulière des alliages aux exigences de plus en plus élevées des différents secteurs de l'industrie. Alors que l'on comptait deux nuances d'acier inoxydable en 1960, JACQUET Metals en stocke actuellement dix sept auxquelles sont venus s'ajouter ces dernières années autant d'alliages de nickel dont les qualités de résistance à la corrosion sont encore supérieures à celles de l'inox.

Le marché de JACQUET Metals couvre plus du tiers des applications industrielles.

1.2 / l'offre du Groupe JACQUET Metals et ses avantages

L'acier inoxydable et les différents alliages sont livrés aux filiales du Groupe JACQUET Metals principalement sous forme de tôles, prêtes à être distribuées en l'état ou découpées selon les spécifications de la clientèle.



1.2.1 / l'offre

Le Groupe JACQUET Metals propose à une clientèle industrielle répartie dans le monde entier :

— un service de livraison de tôles entières, de découpage et de fabrication de pièces découpées sur mesure (disques, couronnes, pièces suivant plans...) incluant :

- deux gammes de métaux nobles : aciers inoxydables (17 références différentes), alliages de nickel (17 références différentes),
- une gamme d'épaisseurs unique sur le marché de 1 à 150 mm,
- la livraison en moyenne sous dix jours n'importe où dans le monde,
- la facturation en devises et la prise en charge de toutes les formalités administratives et douanières,

— une offre complémentaire de celle des producteurs car elle contribue à diffuser leurs produits en apportant un service (logistique, découpage sur mesure) qui nécessite un savoir faire différent du leur. La complémentarité porte aussi sur la disponibilité de la matière et sur la nature des alliages. JACQUET Metals stocke 34 types d'alliages ce qui représente environ 900 références, avec un positionnement haut de gamme.

1.2.2 / les avantages de l'offre

L'offre du Groupe JACQUET Metals présente les avantages suivants :

— les alliages sont conformes, pour plus de 95% de la gamme, aux normes les plus utilisées dans le monde (EURONORM, ASTM, ASME, AFNOR, DIN). Le Groupe JACQUET Metals a été à l'origine de la double certification des tôles en aciers inoxydables dès 1986. Les spécifications d'achats puis la multiple certification des tôles et la logistique mises en place permettent de vendre ces produits dans le monde entier.

— la gamme est évolutive, intégrant régulièrement de nouveaux aciers inoxydables et alliages de nickel afin de répondre à une demande de plus en plus exigeante en termes de :

- résistance à la corrosion,
- caractéristiques mécaniques telles qu'allongement et élasticité,
- non-dénaturation des produits en contact avec les alliages,
- résistance à des températures de plus en plus fortes (positives et négatives),
- hygiène (facilité de nettoyage, pas de corrosion),
- maintenance.

— les produits livrés par JACQUET Metals sont directement utilisables par le client, compte tenu de leur degré de finition et des procédures de contrôle interne appliquées.

— le stock disponible permet, dans la plupart des cas, de répondre aux demandes des clients en différentes nuances d'alliages dans toutes les gammes d'épaisseurs.

Les procédures de contrôle interne sont définies par le système de management de la qualité du Groupe, certifié ISO 9001 et donc audité régulièrement par l'organisme TÜV-CERT. Ces procédures définissent les contrôles qui doivent être effectués par les opérateurs et l'encadrement aux différents stades de fabrication et de traitement administratif.

1.2.3 / le négoce

A partir de 2004, en complément de son métier traditionnel de découpe, le Groupe a développé le négoce de tôles en acier inoxydable vendues sans transformation et disponibles sur stock. En plus du négoce effectué depuis les filiales JACQUET, des sociétés dédiées à cette activité ont été créées sous une enseigne spécifique « QUARTO ». Les sociétés QUARTO Nordic et QUARTO Europe peuvent ainsi développer de nouveaux courants d'affaires avec des stockistes et découpeurs de taille moyenne parfois concurrents des filiales du Groupe, sans pour autant porter préjudice à ces dernières puisque les sociétés QUARTO se substituent aux fournisseurs habituels de ces concurrents.

Le négoce est une activité très complémentaire de la découpe de tôle, pratiquée principalement en période de hausse des prix : il permet d'accroître de façon significative les approvisionnements du Groupe et donc d'obtenir de meilleures conditions d'achat bénéficiant à l'ensemble des filiales tout en augmentant la rentabilité des actifs des filiales et la rotation des stocks. De plus, les sociétés QUARTO ne requièrent pas d'investissements : elles utilisent les aires de stockages et les moyens de manutention des autres filiales du Groupe.

Le négoce est en revanche plus sensible que la découpe aux variations de prix et aux fluctuations de la demande. Les clients peuvent avancer ou repousser leurs commandes de plusieurs semaines en fonction de leurs anticipations de prix.

Avec ses 21 centres de distribution dans le monde, JACQUET Metals bénéficie d'une position unique pour pouvoir mener une politique de négoce opportuniste : profiter des périodes favorables pour accroître les volumes distribués et avoir l'assurance que l'activité tôles découpées pourra absorber les stocks éventuellement invendus en négoce.

Après avoir rencontré des conditions de marché très favorables pendant 24 mois, les volumes de tôles entières distribués ont fortement et régulièrement diminué depuis juin 2007, date pivot du retournement du cycle des métaux.

1.3 / les clients

1.3.1 / nature de la clientèle

Le Groupe compte environ 7 500 clients actifs dont le principal représente en 2009 moins de 1,7% du chiffre d'affaires consolidé. Les 10 premiers clients du Groupe en 2009 contribuent ensemble pour environ 8% de l'activité. La taille moyenne d'une commande est d'environ 2 300 €. Les clients commandent directement aux sociétés du Groupe, sans procédure d'appel d'offre.

La facturation se fait pour chaque commande client après fabrication et expédition des produits. La quasi-totalité du chiffre d'affaires est assurée auprès de différentes compagnies d'assurance crédit.

Le Groupe a référencé environ 1 800 nouveaux clients en 2009 (« source interne ») du fait principalement :

- de l'enrichissement permanent de la gamme stockée,
- de son développement à l'international.

Les relations commerciales sont récurrentes et portent sur une grande quantité de petites commandes qui constituent la majeure partie du chiffre d'affaires du Groupe. Le carnet de commandes représente environ 1 mois de chiffre d'affaires.



renseignements concernant l'activité de la société

Les clients du Groupe sont :

— pour 70% du chiffre d'affaires, des fabricants d'équipements destinés à recevoir un produit fluide, semi-fluide ou un gaz avant chauffage ou refroidissement pour :

- séparation, en une ou plusieurs étapes, des molécules pour obtenir des extraits,
- mélange,
- stockage (tankers, cuves, silos, citernes routières...).

— pour 30% du chiffre d'affaires, des fabricants d'appareillages mécaniques (machines, automatismes,...).

Le Groupe sert une grande partie des entreprises régulièrement utilisatrices de métaux nobles pour la fabrication d'équipements de traitement des fluides à usage chimique, pharmaceutique ou médical. Les fabricants d'équipements de stockage des liquides (produits laitiers, vins, bières, boissons) constituent également des débouchés pour le Groupe ainsi que les sociétés opérant dans les secteurs de la construction mécanique, de l'énergie, des machines textiles, de la mécanique générale, de la construction navale, de l'industrie du papier/cellulose, de la fabrication de fours, de l'armement et de l'environnement.

ABB, ALSTOM, AREVA, SANOFI AVENTIS, VEOLIA WATER, SIEMENS, EIFFEL, ROLLS ROYCE, METSO PAPER, VOITH et aussi une multitude d'entreprises de taille moyenne de la construction sont clientes du Groupe.

Les produits livrés par le Groupe sont utilisés, par exemple, dans la fabrication d'éléments d'échangeurs de chaleur, de compresseurs, de turbines, de générateurs de vapeur, de compensateurs de dilatation, de colonnes de distillation, de réacteurs de désulfuration, de turbines de propulsion, d'incinérateurs de déchets, d'installations de traitement et d'acheminement de l'eau et d'usines de dessalement d'eau de mer.

1.3.2 / la clientèle internationale

La répartition du chiffre d'affaires par zone de commercialisation a évolué comme suit au cours des deux derniers exercices :

en k€	31.12.2009	31.12.2008
Europe	107 223 81,6%	205 826 86,5%
Amérique	16 994 12,9%	20 172 8,5%
Asie	5 908 4,5%	9 482 4,0%
Autres	1 300 1,0%	2 550 1,1%
total	131 425	238 030

La présentation du chiffre d'affaires et des résultats par zone géographique (secteurs opérationnels) est donnée au paragraphe 6.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.





1.4 / l'organisation commerciale

Le Groupe dispose de sa propre force de vente. Les implantations commerciales (filiales/franchises) du Groupe se répartissent ainsi :

nom	activité	site de commercialisation	sites d'approvisionnement et de parachèvement
JACQUET SAS	distribution et découpe de tôles	FR Saint-Priest (69)	FR Saint-Priest (69)
JACQUET Paris SAS	distribution et découpe de tôles	FR Lizy-sur-Ourcq (77)	FR Lizy-sur-Ourcq (77)
JACQUET Lyon S.A.S.U.	distribution de tôles et de pièces découpées	FR Saint-Priest (69)	FR Saint-Priest (69)
FRANCE INOX SAS	distribution et découpe de tôles	FR Villepinte (93)	FR Villepinte (93)
DETAIL INOX SAS	distribution et découpe de tôles	FR Grésy-sur-Aix (73)	FR Grésy-sur-Aix (73)
OSS SARL	distribution et découpe de tôles	FR Le Chesnay (78)	FR Joigny (89)
JACQUET Benelux SA	distribution et découpe de tôles	BE Herstal BE Lier	BE Herstal FR Saint-Priest (69)
JACQUET Nederland BV	distribution de tôles et de pièces découpées	NL Purmerend	BE Herstal FR Saint-Priest (69) NL Drachten
JACQUET UK LTD	distribution et découpe de tôles	GB Sheffield	GB Sheffield FR Saint-Priest (69)
JACQUET Deutschland GmbH	distribution de tôles et de pièces découpées	DE Essen	FR Saint-Priest (69) PL Katowice
JACQUET Steinau GmbH	distribution de tôles et de pièces découpées	DE Steinau	FR Saint-Priest (69) PL Katowice
ERDBRÜGGER Metallservice GmbH	distribution de tôles et de pièces découpées	DE Neckarwestheim	FR Saint-Priest (69) PL Katowice
JACQUET Berlin GmbH	distribution de tôles et de pièces découpées	DE Berlin	FR Saint-Priest (69) PL Katowice
JACQUET Polska Sp. z o.o.	distribution de tôles et de pièces découpées	PL Katowice	PL Katowice FR Saint-Priest (69)
JACQUET Nordpol Sp. zo.o.	distribution de tôles et de pièces découpées	PL Gdansk	PL Katowice FR Saint-Priest (69)
JACQUET Osiro AG	distribution et découpe de tôles	CH Aesch	CH Aesch FR Saint-Priest (69)
JACQUET Finland OY	distribution et découpe de tôles	FI Hyvinkää	FI Hyvinkää FR Saint-Priest (69) SE Hjo
JACQUET Metallservice GmbH	distribution et découpe de tôles	AT Ohlsdorf	AT Ohlsdorf PL Katowice FR Saint-Priest (69)
JACQUET Iberica SA	distribution et découpe de tôles	ES Zaragoza	ES Zaragoza FR Saint-Priest (69)
JACQUET Nova Srl	distribution et découpe de tôles	IT Nova Milanese	IT Nova Milanese FR Saint-Priest (69)
JACQUET Italtaglio Srl	distribution et découpe de tôles	IT Veneto	IT Veneto IT Nova Milanese FR Saint-Priest (69)
JACQUET Danmark ApS	distribution de tôles et de pièces découpées	DK Odder	SE Hjo FR Saint-Priest (69)
JACQUET s.r.o.	distribution de tôles et de pièces découpées	CZ Praha	PL Katowice FR Saint-Priest (69)
JACQUET Jesenice d.o.o.	distribution de tôles et de pièces découpées	SL Jesenice	FR Saint-Priest (69)
JACQUET Magyarorszag Kft.	distribution de tôles et de pièces découpées	HU Budapest	PL Katowice AT Ohlsdorf FR Saint-Priest (69)
JACQUET Portugal LDA	distribution de tôles et de pièces découpées	PT Vila Nova de Gaia	FR Saint-Priest (69)
JACQUET Export S.A.S.U.	distribution de tôles et de pièces découpées	FR Saint-Priest (69)	FR Saint-Priest (69)
JACQUET Sverige AB	distribution et découpe de tôles	SE Hjo	SE Hjo FR Saint-Priest (69)
QUARTO Nordic AB	distribution de tôles	SE Hjo	SE Hjo FI Hyvinkää
QUARTO Europe S.A.S.U.	distribution de tôles	FR Saint-Priest (69)	FR Saint-Priest (69)
JACQUET Shanghai Special Alloy Processing Co. Ltd	distribution et découpe de tôles	CN Shanghai	CN Shanghai FR Saint-Priest (69)
JACQUET Mid Atlantic Inc.	distribution et découpe de tôles	US Philadelphia	US Philadelphia
JACQUET Houston Inc.	distribution et découpe de tôles	US Houston	US Philadelphia US Houston
JACQUET Midwest Inc.	distribution et découpe de tôles	US Chicago	US Philadelphia US Chicago
JACQUET West Inc.	distribution et découpe de tôles	US Los Angeles	US Philadelphia US Los Angeles
JACQUET Southeast Inc.	distribution et découpe de tôles	US Charlotte	US Philadelphia US Charlotte



renseignements concernant l'activité de la société

1.5 / les achats

en m€	2009	2008
achats d'aciers inoxydables et alliages de nickel	99	186
achats de fournitures industrielles et prestations associées	4	4
transports sur achats et ventes	4	5
prestations de services et honoraires	9	11
total	116	206

Etre premier acheteur mondial de tôles inox QUARTO permet à JACQUET Metals d'occuper une place de premier ordre auprès de la plupart de ses fournisseurs :

- en inox, le Groupe s'approvisionne principalement auprès de sociétés comme ACRONI, TISCO, ACERINOX, ARCELOR MITTAL, OUTOKUMPU, COLOMBUS, NAS, ALLEGHENY LUDLUM,
- en alliages de nickel, le Groupe s'approvisionne principalement auprès de THYSSEN KRUPP VDM et bénéficie d'un contrat d'exclusivité pour le marché français.

Le Groupe ne dépend pas d'un fournisseur particulier et n'a recours que de façon occasionnelle à la sous-traitance.

Les achats se décomposent en deux parties :

- les achats « usine » : ils représentent environ 85% des volumes et sont généralement ceux pour lesquels le Groupe obtient les prix les plus bas pour un temps de fabrication compris entre 1 et 12 mois. Les conditions d'achats sont négociées par le management de JACQUET Metals puis transmises aux filiales/franchises qui s'approvisionnent directement en fonction de leurs besoins auprès des producteurs.
- les achats « magasin » : les différentes filiales/franchises achètent localement ou non des quantités moindres pour des compléments de stock ou des « packages ». Il peut également s'agir de produits non stockés habituellement. Les conditions peuvent avoir été pré-négociées par JACQUET Metals auprès de certains fournisseurs.

1.6 / la concurrence

1.6.1 / la concurrence en tôles découpées

JACQUET Metals et ses filiales détiennent plus de 50% de parts de marché en Suisse, en Belgique et en France.

La concurrence en Europe :

JACQUET Metals représente environ 25% du marché européen de la distribution. Les principaux concurrents du Groupe sont de deux types :

- des départements intégrés de grands Groupes sidérurgiques européens. Ces derniers sont présents dans plusieurs pays :
 - OUTOKUMPU dispose d'implantations en Finlande, Suède, Allemagne, Angleterre, Belgique, Hollande et Italie.
 - THYSSEN SCHULTE dispose d'implantations de découpe en France et en Italie et est lié au Groupe sidérurgique allemand THYSSEN KRUPP STAHL.
- des sociétés de type familial implantées sur un seul pays avec un chiffre d'affaires compris entre 5 et 40 millions d'euros ; par exemple ROSTFREI STAHL ou NIRO WENDEN en Allemagne, GRIF-FON & ROMANO ou CSAI en Italie, METALS UK en Angleterre, TIBNOR en Suède.

1.6.2 / la concurrence en négoce

Les concurrents directs des sociétés « QUARTO » sont :

- les producteurs d'inox qui disposent de leur propre réseau de distribution intégré, tels que ACERINOX, OUTOKUMPU, DAEKYUNG et THYSSEN,
- des sociétés indépendantes des producteurs telles NICHEL-CROM en Italie et SALZGITTER en Allemagne. La disponibilité des produits, donc des stocks, étant un facteur clé dans cette activité, les concurrents directs des filiales QUARTO sont peu nombreux.

1.7 / le système d'information

Chaque filiale/franchise utilise exclusivement le Programme de Gestion Intégré (PGI) développé par JACQUET Metals comprenant l'application métier et la solution comptable adaptée aux impositions locales. Ces outils performants et centralisés sont une des clés d'un contrôle de gestion efficace et réactif d'un réseau de franchisés en constant accroissement.

L'outil informatique dédié offre des solutions idéales pour faciliter l'action commerciale.

L'interface utilisateur bénéficie de la convivialité d'un mode « full web ». Chaque utilisateur dispose d'un accès en temps réel à tous les stocks du Groupe. Les ventes « intragroupe » sont traitées automatiquement. Les documents commerciaux sont édités en langue locale et respectent les prescriptions nationales de présentation.

L'application métier est disponible en de nombreuses langues, ce qui facilite le travail au quotidien de l'ensemble des utilisateurs dans le monde. Par exemple, tous les écrans d'interface utilisateur sont utilisables en chinois, et lorsqu'un collaborateur chinois traite dans sa langue natale une commande à Shanghai, il est possible de visualiser cette commande en français depuis le siège du Groupe.

L'application métier est développée sur des technologies de dernière génération (mode full web sur plateforme Linux-Apache, bases de données Oracle, l'ensemble des sites du Groupe étant relié au site central à travers un réseau VPN ipsec). La forte évolutivité de la solution retenue (baies de disques SAN) permet d'accompagner en toute sérénité les développements du Groupe dans les années à venir, quels que soient le nombre d'utilisateurs et/ou les volumes traités.

JACQUET Metals sécurise son architecture informatique contre tout risque de panne ou de sinistre important au moyen de deux salles informatiques géographiquement distantes, disposant chacune de matériels identiques et reliées par un lien fibre optique dédié, ce qui permet de dupliquer les données d'un site sur l'autre en temps réel. La salle de production est hébergée dans un data center qui offre un haut niveau de service et de sécurité d'accès, ainsi que des accès internet haut débit.

Les données sont répliquées automatiquement en temps réel. Le Groupe dispose ainsi en permanence des données identiques sur les deux sites.





1.8 / un mode de développement original

Depuis 2006, le Groupe développe l'exploitation de sa marque principale JACQUET à travers un business model atypique et innovant dans la distribution des métaux. Des franchises sont constituées avec un partenaire local qui sera le plus souvent le manager de la franchise. Ce dernier investit et reçoit une participation au capital allant de 10 à 49% et s'engage à recapitaliser la franchise en cas de pertes. Le franchisé bénéficie du droit exclusif d'exploitation de la marque et à ce titre il peut vendre la gamme complète des produits JACQUET sur un territoire déterminé.

L'entrepreneur local bénéficie d'un ensemble de moyens mis à sa disposition par JACQUET Metals : des conditions d'achat négociées au niveau du Groupe, un système d'information tout particulièrement adapté au métier de JACQUET, la formation du personnel, l'accès à un réseau d'information sans équivalent,... tout est mis en œuvre pour permettre à l'entrepreneur local de se concentrer sur sa mission prioritaire : générer des ventes rentables. Le manager gère ses stocks en fonction de la politique commerciale qu'il a déterminée.

La rémunération du manager est fortement basée sur le résultat de la franchise. JACQUET Metals facture à la franchise des prestations de direction (corporate fees) et des prestations informatiques (IT fees) basées sur le chiffre d'affaires de la filiale. Le manager et JACQUET Metals perçoivent des dividendes au pro rata des parts détenues.

JACQUET Metals gère tous les aspects juridiques dès la création de la société. Un pacte d'actionnaire encadre les relations entre JACQUET Metals et l'entrepreneur local.

C'est donc un modèle de franchise appliquée à la distribution des métaux que le Groupe a mis en place. Ce modèle fait l'objet d'une promotion active, notamment à travers un site internet dédié, www.jacquetfranchise.com.

1.9 / formation des prix d'achat et des prix de vente

Les prix d'achat des tôles sont fixés entre le management de JACQUET Metals et les producteurs et sont généralement composés de deux éléments distincts : le prix de base qui est le résultat d'une négociation au moment de la commande avec chaque producteur et l'extra d'alliage qui est généralement fixé au moment de la livraison. L'extra d'alliage résulte d'une formule de calcul propre à chaque producteur qui intègre le prix du nickel, du chrome, du titane, du molybdène, de la ferraille, de la parité euro/dollar... La fixation du prix des tôles dépendra également des systèmes conçus par JACQUET Metals et qui pourront faire l'objet d'accords individualisés avec les producteurs. Ces accords pourront être ponctuels, à durée déterminée ou à durée indéterminée.

Dans un métier où les extra d'alliages varient et s'appliquent identiquement pour tous les clients des producteurs, les délais de livraison sont un paramètre important. Ils sont assez peu respectés et généralement compris entre 1 et 12 mois. C'est pourquoi les prix d'achat pourront faire l'objet de clauses d'ajustement en fonction du respect des délais de livraison. Certains accords pourront également prévoir que l'extra d'alliage sera ajusté en fonction de la date réelle de livraison plutôt qu'à la date théorique, au choix de JACQUET Metals, de même que le prix de

base pourra être révisé à posteriori par le producteur etc.... Enfin, des bonifications annuelles peuvent être prévues en fonction des volumes achetés, de la performance globale du producteur.

Dans la mesure du possible, la politique commerciale du Groupe vise à répercuter systématiquement les variations des prix d'achat sur les prix de vente. Les effets volumes et prix sur chiffre d'affaires sont communiqués par le Groupe et, même s'ils ne sont pas nécessairement corrélés, les clients auront tendance à reporter ou anticiper leurs commandes en fonction de la tendance à la baisse ou à la hausse des prix de vente.

En raison des nombreux éléments qui rentrent en compte dans la fixation des prix d'achat et des prix de vente ainsi que des marges brutes qui en résultent, le Groupe n'est pas en mesure de donner d'information chiffrée pertinente et fiable sur l'élasticité et la sensibilité des prix et des marges. Le Groupe utilise dans sa gestion les tendances globales et générales de l'évolution des prix d'achat de l'inox, des délais des producteurs, des variations importantes du cours du nickel... qui peuvent avoir une influence sur les prix de l'inox et les volumes vendus. Ces tendances sont régulièrement communiquées par le Groupe.

1.10 / facteurs de risque

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs).

Ces risques sont les suivants :

- risques généraux,
- risques sur approvisionnement,
- risques liés à l'évolution du cours des matières premières,
- risques de change,
- risques de taux,
- risques action,
- risques de liquidité,
- risques de crédit et de contrepartie,
- risques pays,
- risques informatiques.

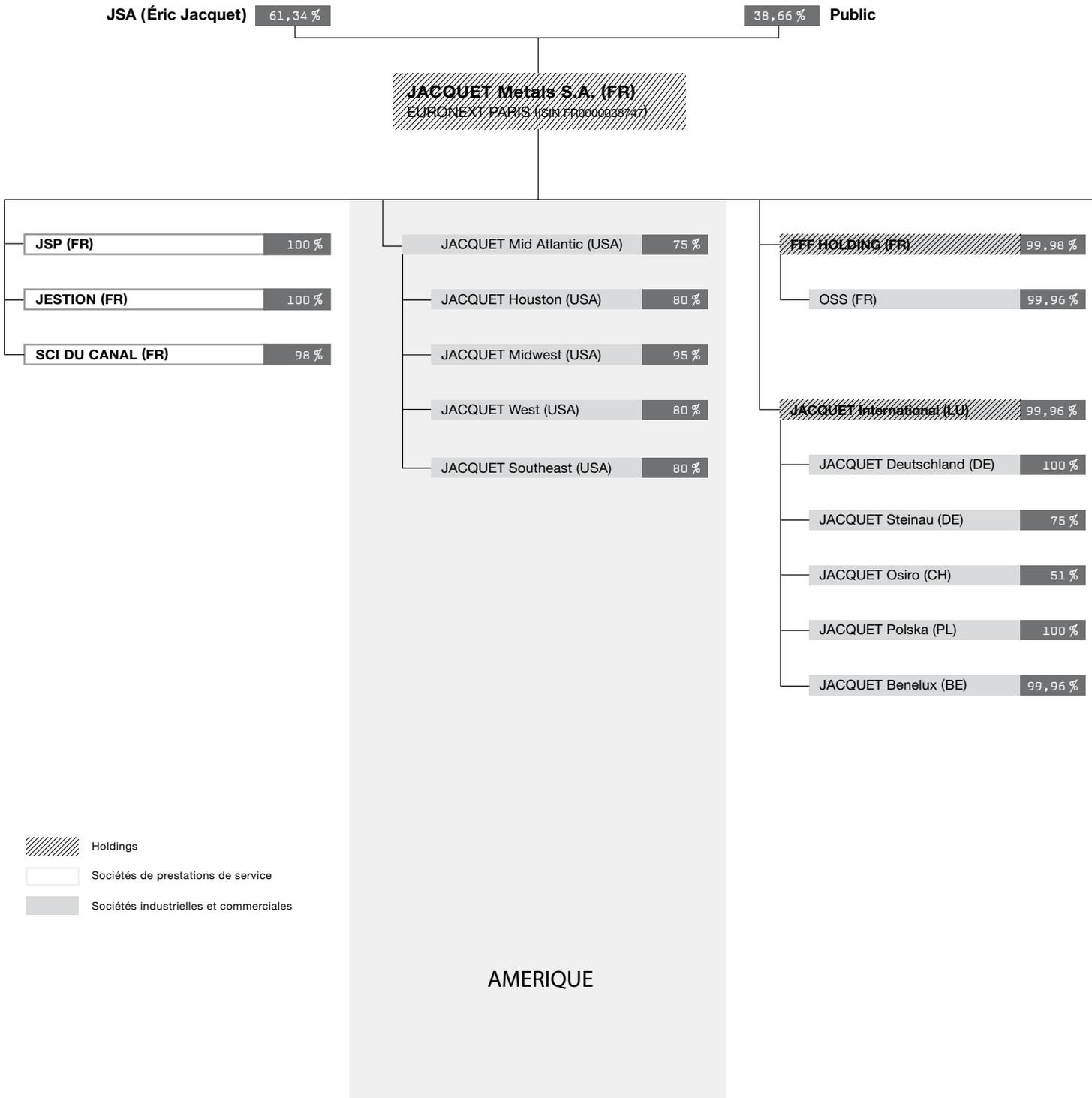
L'analyse de la gestion des risques auxquels le Groupe est exposé est développée dans la note 7 des informations sur le Groupe dans le rapport de gestion.

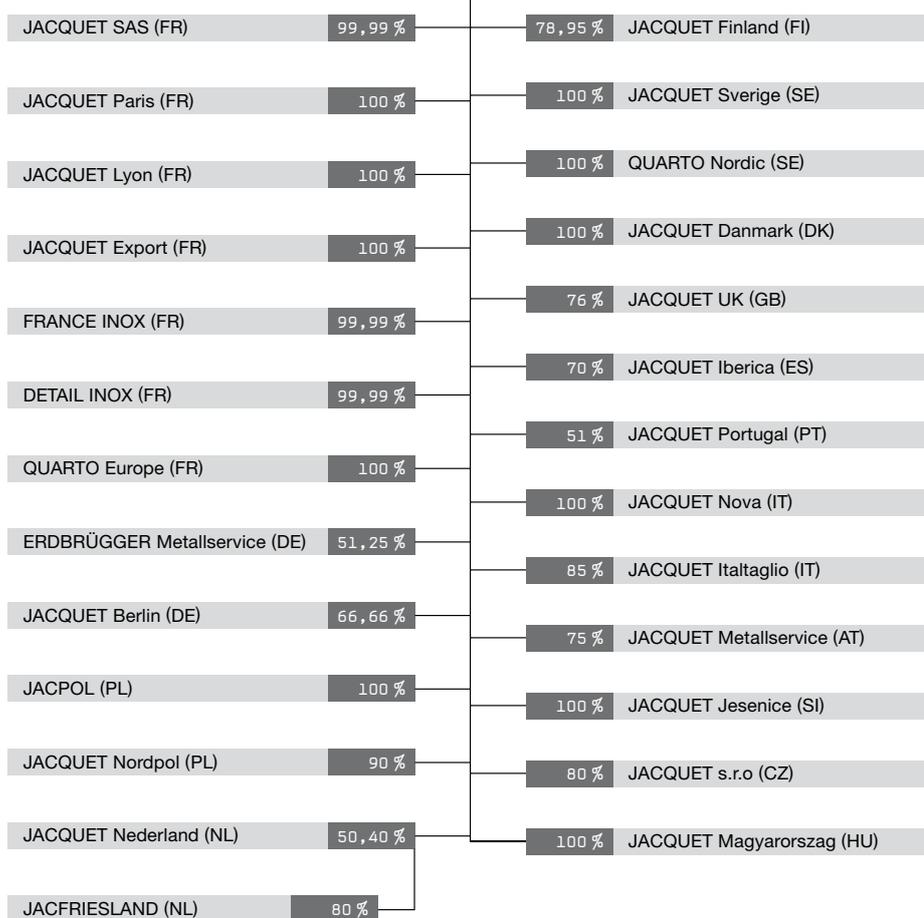


renseignements concernant l'activité de la société

2 / l'organisation du Groupe

2.1 / organigramme juridique du Groupe





EUROPE



ASIE



renseignements concernant l'activité de la société

2.2 / flux intragroupe

La facturation intragroupe a évolué comme suit au cours des deux derniers exercices :

décomposition du chiffre d'affaires 2009 en k€	intra-groupe	hors Groupe	total
mère/filiales	3 200	–	3 200
filiales/filiales	59 210	131 425	190 635
total	62 410	131 425	193 835

décomposition du chiffre d'affaires 2008 en k€	intra-groupe	hors Groupe	total
mère/filiales	5 410	–	5 410
filiales/filiales	103 384	238 030	341 413
total	108 794	238 030	346 824

La facturation de la société mère JACQUET Metals à ses filiales est constituée essentiellement de prestations de service, l'assiette de facturation étant le plus souvent le chiffre d'affaires de la filiale. Les règles de facturation sont identiques pour toutes les filiales/franchises et font l'objet de conventions.

Les facturations entre filiales sont essentiellement composées de ventes de tôles entières et de tôles découpées. Les prix sont généralement définis par les dirigeants des filiales entre eux sans l'intervention de JACQUET Metals. Il peut exister des règles de partage de marge entre certaines filiales en charge de la découpe et d'autres en charge de la commercialisation. Le cas échéant, la règle de partage de marge est fixée par JACQUET Metals.

Des prestations de service sont facturées par la société JACQUET International aux filiales détenues par elle. Cette société a pour unique activité la gestion d'une partie des filiales étrangères du Groupe.

2.3 / relations mère-filiales

JACQUET Metals n'est pas uniquement une société Holding, mais assure également une activité de prestataire de service pour le compte de ses filiales, visant à optimiser leurs coûts en leur faisant bénéficier d'avantages économiques. Le chiffre d'affaires de JACQUET Metals est ainsi constitué principalement de prestations de direction (corporate fees) et de prestations informatiques (IT fees), facturées directement ou indirectement à toutes les filiales/franchises du Groupe, selon des critères identiques.

Le Groupe JACQUET Metals compte 38 filiales, toutes contrôlées majoritairement, réparties dans 19 pays. Le tableau des filiales et la liste des pays dans lesquels elles sont implantées sont donnés au paragraphe 3.3.1 de l'annexe aux états financiers consolidés. Les résultats de ces filiales et les commentaires significatifs sur leur activité sont donnés au paragraphe 4 des informations sur le Groupe dans le rapport de gestion. La liste des mandats exercés par les dirigeants mandataires sociaux et les administrateurs de la société mère dans les filiales du Groupe est donnée au paragraphe 16 des informations sur la société mère dans le rapport de gestion.

Le Groupe contrôle des filiales présentant des intérêts minoritaires. Il s'agit des sociétés suivantes : JACQUET Finland (FI), JACQUET Metallservice (AT), JACQUET Osiro (CH), JACQUET Nederland (NL), JACFRIESLAND (NL), JACQUET Steinau (DE), JACQUET Berlin (DE), JACQUET s.r.o (CZ), JACQUET Iberica (ES), ERDBRÜGGER Metallservice (DE), JACQUET Nordpol (PL), JACQUET Portugal (PT), JACQUET Italtaglio (IT), JACQUET UK (GB), JACQUET Shanghai (CN), JACQUET Mid Atlantic (Etats-Unis), JACQUET Houston (Etats-Unis), JACQUET Midwest (Etats-Unis), JACQUET West (Etats-Unis) et JACQUET Southeast (Etats-Unis). Les pourcentages de détention sont indiqués au paragraphe 2.1.

L'actionnariat minoritaire est composé des dirigeants des franchises à l'exception de JACQUET Osiro (CH), JACQUET Steinau (DE) et ERDBRÜGGER Metallservice (DE).

Les valeurs en consolidation s'analysent comme suit :

valeurs en consolidation en k€	filiales détenues avec un actionnaire minoritaire	filiales détenues sans associé	société cotée	total consolidé
actif immobilisé net (y compris écarts d'acquisition)	20 767	11 190	51 240	83 197
dette financière nette	689	(13 044)	61 951	49 596
dividendes versés en 2009 à la société cotée	–	–	8 358	–

Des pactes d'actionnaires existent entre JACQUET Metals et les actionnaires minoritaires des franchises suivantes : JACQUET Finland (FI), JACQUET Metallservice (AT), JACQUET Osiro (CH), JACQUET Nederland (NL), JACQUET Steinau (DE), ERDBRÜGGER Metallservice (DE), JACQUET Berlin (DE), JACQUET Iberica (ES), JACFRIESLAND (NL), JACQUET s.r.o (CZ), JACQUET Nordpol (PL), JACQUET Portugal (PT), JACQUET Italtaglio (IT), JACQUET UK (GB), et JACQUET Mid Atlantic (Etats-Unis).

Ces pactes visent à arbitrer les intérêts des parties en cas de volonté de désengagement ou de conflit. Seul le pacte de JACQUET Finland (FI) est susceptible d'avoir un impact, non significatif, sur JACQUET Metals.

Ces pactes ne traitent en aucune manière de modalités touchant à la vente ou à l'achat d'actions de la société JACQUET Metals.





3 / les infrastructures

3.1 / les actifs du Groupe

Ils sont principalement composés de bâtiments, de machines de découpe et d'outils de manutention (ponts roulants et chariots élévateur).

3.1.1 / le parc machines

Le parc machines est composé d'une centaine de machines dont les capacités de découpe sont comprises entre 1 et 300 mm d'épaisseur de tôle. Quatre procédés de découpe sont utilisés : la découpe à la scie, à l'eau, au plasma et au laser.

Le parc machines appartient en pleine propriété au Groupe, à l'exception de matériels financés en location financement pour un montant de 1 229 k€ au 31 décembre 2009 (cf. note 7.1 de l'annexe aux états financiers consolidés).

La durée d'utilisation moyenne du parc machines est de l'ordre de 10 ans.

3.1.2 / l'immobilier au 31 décembre 2009

	occupant		superficie		renouvellement du bail	loyer annuel ht en k€
	locataire	propriétaire	terrain	bâtiment		
JACQUET Metals (Saint-Priest)	x		38 605 m ²	10 969 m ²	31.12.2011	377
JACQUET Paris ¹		x	10 000 m ²	2 639 m ²	-	-
FRANCE INOX	x		7 870 m ²	2 500 m ²	31.12.2011	114
OSS		x	10 000 m ²	2 192 m ²	-	-
DETAIL INOX	x		1 600 m ²	3 490 m ²	30.09.2011	120
JACQUET Benelux		x	10 000 m ²	3 360 m ²	-	-
JACQUET UK		x	17 000 m ²	2 000 m ²	-	-
JACPOL		x	12 214 m ²	3 941 m ²	-	-
JACQUET Osiro	x		940 m ²	700 m ²	01.12.2010	92
JACQUET Finland		x	25 397 m ²	2 340 m ²	-	-
JACQUET Nova	x		3 500 m ²	880 m ²	30.06.2013	87
ACQUET Italtaglio		x	3 700 m ²	2 000 m ²	-	-
JACQUET Sverige		x	12 483 m ²	1 957 m ²	-	-
JACFRIESLAND		x	13 000 m ²	5 000 m ²	-	-
JACQUET Iberica		x	9 000 m ²	1 500 m ²	-	-
JACQUET Jesenice		x	5 663 m ²	247 m ²	-	-
JACQUET Metallservice		x	2 811 m ²	1 395 m ²	-	-
JACQUET Berlin		x	4 736 m ²	1 800 m ²	-	-
JACQUET Shanghai		x	20 300 m ²	4 740 m ²	-	-
JACQUET Mid Atlantic	x		-	9 993 m ²	30.06.2011	177
JACQUET Midwest	x		14 248 m ²	6 410 m ²	30.09.2012	145
JACQUET Houston	x		6 798 m ²	2 081 m ²	01.02.2012	120
JACQUET West	x		18 580 m ²	7 525 m ²	31.03.2011	512

¹ JACQUET Paris loue l'immobilier du site de Lizy à la SCI du Canal appartenant à JACQUET Metals.



renseignements concernant l'activité de la société

3.1.3 / contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles

Néant.

3.1.4 / actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants mandataires sociaux et exploités dans le cadre de l'activité du Groupe

Cette information est donnée au paragraphe 14 des informations sur la société mère dans le rapport de gestion et au paragraphe 12.2.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.

3.2 / agréments et certifications du Groupe

société	certification ISO 9001	organisme certificateur	date de re-conduction
JACQUET SAS (Saint-Priest)	oui	TÜV-CERT (Saarland)	06.2010
JACQUET Paris	oui	TÜV-CERT (Saarland)	09.2012
OSS	oui	TÜV-CERT (Rheinland)	04.2012
JACPOL	oui	TÜV-CERT (TÜV NORD)	11.2012
JACQUET Benelux	oui	TÜV-CERT (Saarland)	09.2012
JACQUET Sverige	oui	DNV	06.2012

3.3 / les marques

Le Groupe est propriétaire de l'ensemble des marques nécessaires à son exploitation (JACQUET, QUARTO...). Ces marques ne sont pas activées dans les états financiers.

3.4 / ressources humaines

La répartition du personnel par catégorie s'analyse comme suit:

effectif moyen	2009	2008
cadres	56	54
employés	212	217
opérateurs	186	179
total	454	450

Le taux de départ dans l'entreprise hors éléments non récurrents est faible

La rémunération brute moyenne par personne a évolué de la manière suivante sur les deux dernières années :

en k€ / an	2009	2008
fixe + variable	32	34
fixe	31	31
taux de charges sociales	29,5%	29,2%





4 / historique

- 1962** Création à Lyon par Michel Jacquet, père de l'actuel dirigeant, des Etablissements JACQUET dont la spécialité est le découpage à façon des métaux.
-
- 1977** Ouverture à Lizy-sur-Ourcq (77) d'un deuxième site de parachèvement.
-
- 1986** Apport par Michel Jacquet des fonds de commerce Saint-Priest et Lizy à JACQUET SA.
-
- 1988** Création en Allemagne d'une filiale commerciale, JACQUET Deutschland.
Acquisition de FFF (Fabrication Française de Fonds) et de ses filiales, FORME et OSS (Oxycoupage Sciage Service).
-
- 1991** Création d'une joint-venture en Espagne (JACQUET Iberica), devenue franchise à 70% en 1993.
Création de JACQUET Benelux, centre de distribution.
-
- 1993** Le 23 décembre 1993, Éric Jacquet devient actionnaire majoritaire (51%) de JACQUET SA qui est alors la société-mère du Groupe.
-
- 1994** Création de JACQUET Industries, détenue à 100% par Éric Jacquet.
Rachat par JACQUET Industries des 49% encore détenus par Michel Jacquet dans JACQUET SA.
-
- 1997** Création de JACQUET Nederland.
Rachat de FFF et de ses filiales par JACQUET Industries.
23 octobre : entrée de JACQUET Industries au Second Marché de la Bourse de Paris. Le public détient 15 % du capital.
-
- 1998** Création de JACQUET UK (Angleterre), centre de distribution.
Création de JACPOL (Pologne), centre de distribution.
Création de JACQUET Polska (Pologne), filiale commerciale.
Reprise des actifs de BEYER devenant JACQUET Steinau (Allemagne).
Rachat des 90% du capital de FRANCE INOX détenus par des tiers.
-
- 1999** Cession de l'activité aluminium (département intégré de JACQUET SA).
Prise de participation (51%) dans JACQUET Osiro (Suisse). Les 49% restant sont détenus par FA (Flanschenfabrik Angenstein GmbH).
-
- 2000** Création de JACQUET Finland (Finlande), centre de distribution.
Création d'une franchise en Autriche, JACQUET Metallservice.
-
- 2001** Création de 3F et apport de l'activité industrielle et commerciale de FFF à 3F.
Création de JACQUET Nova en Italie, centre de distribution.
-
- 2002** Acquisition de la société SVETSPRODUKTER-JACQUET (Suède) en janvier, devenue par la suite JACQUET Sverige (centre de distribution).
Acquisition de la société DETAIL INOX (France) en avril.
-
- 2003** Création d'une filiale commerciale en République Tchèque, JACQUET s.r.o.
Transformation du bureau de vente de Budapest en filiale commerciale, JACQUET Magyarorszag.
Création de QUARTO Nordic en Suède : plateforme de stockage et de distribution de tôles inox.
Création de JACQUET Danmark, filiale commerciale.
-
- 2004** Création d'un centre de distribution aux Pays-Bas, JACFRIESLAND, dédié à la découpe laser.
Rachat par JACQUET Industries de 40 % des parts de JACQUET Danmark.
Création de JACSLO en Slovénie.
Prise de participation à hauteur de 51 % dans ERDBRÜGGER Metallservice en Allemagne.
Création de JACQUET Shanghai Special Alloy Processing en Chine, centre de distribution.
Création de QUARTO Europe à Lyon : plateforme de stockage et de distribution de tôles inox.
Cession de la société FORME.



renseignements concernant l'activité de la société

2005 Création d'une nouvelle franchise en Allemagne, JACQUET Berlin.

Création d'une franchise en Norvège, JACQUET Norge.

Ouverture d'un bureau commercial à Gdansk (Pologne).

2006 Création de JACQUET Mid Atlantic (Etats-Unis), centre de distribution.

Création de JACQUET Houston (Etats-Unis), centre de distribution.

JACQUET Industries devient **JACQUET Metals**.

Création de JACQUET Lyon, filiale commerciale.

Cession de la société 3F.

2007 Création de JACQUET Export (France), filiale commerciale.

Création de JACQUET Nordpol (Pologne), franchise.

Création de JACQUET Portugal, franchise.

Création de JACQUET Romania, franchise.

Création de JACQUET Midwest (Etats-Unis), centre de distribution.

Création de JACQUET Italtaglio (Italie), centre de distribution.

2008 Création de JACQUET West (Etats-Unis), centre de distribution.

JACSLO devient JACQUET Jesenice, filiale commerciale.

Cession de JACQUET Romania (Roumanie).

Acquisition de 23,17% d'IMS (FR0000033904).

2009 Dissolution de JACQUET Norge (Norvège).

2010 Création de JACQUET Southeast (Etats-Unis), centre de distribution.





5 / administration et direction

5.1 / conseil d'administration

Il est composé des membres suivants :

nom	fonction	date de nomination	échéance	âge	nombre d'actions détenues	expérience professionnelle
Éric Jacquet	Président	23.06.2009	2012	50 ans	5	Autodidacte. Président du Conseil d'administration depuis 1994. A effectué toute sa carrière au sein du Groupe JACQUET Metals.
Philippe Goczol	Directeur Général Délégué	13.06.2008	2014	44 ans	5	Directeur Général Délégué du Groupe depuis 2008. Directeur Général du Groupe entre 2004 et 2008. Directeur du développement du Groupe entre 2001 et 2004. Directeur des ventes Industrielle (ex Creusot Loire Industrie) entre 1998 et 2001. Fondé de pouvoir FAFER (Arcelor) entre 1988 et 1998.
Jacques Leconte	Administrateur indépendant	23.06.2009	2012	64 ans	1	Responsable au Crédit Agricole des activités de financement des grandes entreprises pour le département de l'Isère jusqu'en octobre 2008.
Jean-François Clément	Administrateur indépendant	23.06.2009	2012	67 ans	20	Avocat honoraire inscrit au barreau de Lyon depuis 2007. Avocat spécialisé dans le conseil auprès des entreprises (Associé CMS Francis Lefebvre jusqu'en 2008).
Michel Perrin	Administrateur	23.06.2009	2012	63 ans	1	Directeur des services généraux du Groupe de 2003 à 2008. Directeur de JACQUET SAS de 2000 à 2008.
Jean Révérand	Administrateur	23.06.2009	2012	52 ans	1	Responsable des Achats Groupe depuis 1990. Auparavant Responsable zone export chez Brossette Sovema – Export.

La liste des mandats exercés par les dirigeants mandataires sociaux et les administrateurs dans et en dehors du Groupe est communiquée au paragraphe 16 des informations sur la société mère dans le rapport de gestion.

L'adresse professionnelle des membres du Conseil d'administration est la suivante : Rue Michel Jacquet 69800 Saint Priest, France.

Les rémunérations et avantages de toute nature, directs et indirects, des membres du Conseil d'administration sont présentés au paragraphe 14 des informations sur la société mère dans le rapport de gestion.

Il est précisé qu'il existe un lien de parenté entre Monsieur Éric Jacquet et Monsieur Michel Perrin.

A la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration n'a fait l'objet de sanction publique officielle, n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années, n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a été incriminé par des autorités statutaires ou réglementaires, ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les intérêts privés des membres du Conseil d'administration et leurs devoirs à l'égard de la Société.

Il n'existe par d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'administrateur de la Société.



renseignements concernant l'activité de la société

5.2 / équipes de direction

Elles se répartissent comme suit :

5.2.1 / directions opérationnelles

Éric Jacquet	Président Directeur Général
Philippe Goczol	Directeur Général Délégué
Jean-Luc Vogt	Directeur opérationnel
François Bujadoux	Directeur d'exploitation
Robert Babolat	Responsable d'exploitation

5.2.2 / directions fonctionnelles

Thierry Philippe	Directeur financier
Patrick Guien	Directeur informatique
Jean Révérand	Responsable logistique et achats
Mathieu Baiardi	Directeur du contrôle financier
Patrick Vaucher	Responsable assurance qualité

5.2.3 / directions des filiales

William Casson	JACQUET Paris
Philippe Pourre	FRANCE INOX
Philippe Allaix	OSS
Raphaëlle Alberti, Hervé Deymonnaz	DETAIL INOX
Xavier Descaillots	JACQUET Lyon
Philippe Goczol	QUARTO Europe
Sulekha Prasad	JACQUET Export
Ljupka Nikolova	JACQUET Jesenice
Daniel Gaspard	JACQUET Benelux
Keith Bonnington	JACQUET UK
Klaus Bökels	JACQUET Deutschland
Jean-Luc Vogt	JACQUET Steinau
Dominik Misselhorn	JACQUET Berlin
Monika Erdbrügger	ERDBRÜGGER Metallservice
Mirosław Machowski	JACQUET Polska / JACPOL
Andrzej Zastawny	JACQUET Nordpol
Lester De Jong, Ron Kras	JACQUET Nederland
Renze De Graaf	JACFRIESLAND
Robert Müller	JACQUET Osiro
Ilkka Jauhiainen	JACQUET Finland
Günter Rajnoch	JACQUET Metallservice
Alfonso Abad Olalla, Daniel Lopez	JACQUET Iberica
Alessandro Torriani	JACQUET Nova
Giorgio Ventura	JACQUET Italtaglio
Hans Mattsson	JACQUET Sverige / QUARTO Nordic
François Bujadoux	JACQUET Magyarorszag
Ivan Burda	JACQUET s.r.o.
José Alberto	JACQUET Portugal
Chen Bo, Wu Shiqiang	JACQUET Shanghai Special Alloy Processing
Terry Engle	JACQUET Mid Atlantic
Matt Budzisz	JACQUET Houston
Dan Chatterton	JACQUET Midwest
Kevin McKown	JACQUET West
Ryan Hendrix	JACQUET Southeast





5.3 / fonctionnement des organes de direction

Le fonctionnement des organes de direction et les règles relatives au gouvernement d'entreprise sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil d'administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne.

5.4 / conventions

Les conventions faisant l'objet d'une procédure réglementée sont données dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

6 / évolution récente

6.1 / communiqué de presse du 24 février 2010

résultats 2009

en m€	T1 09	T2 09	T3 09	T4 09	2009	2008
chiffre d'affaires	39,8	29,1	31,1	31,4	131,4	238,0
résultat opérationnel courant	-6,3	-4,2	+0,6	+0,7	-9,2	+6,5
résultat net	-7,3	-4,3	+0,1	+0,4	-11,2	+0,5
quote-part de résultat d'IMS	n.a.	-1,4	-3,3	-4,7	-9,4	n.a.
résultat net part du Groupe	-6,3	-5,0	-3,3	-4,4	-19,1	+0,4

n.a. : non applicable (pas de mise en équivalence)

en m€	2009	2008
dette nette	49,6	64,6
gearing	67%	84%

activité et résultats 2009

Dans un environnement 2009 difficile, la stratégie du Groupe a porté ses fruits avec une inflexion positive des résultats à partir du deuxième trimestre.

Le chiffre d'affaires s'établit à 131 millions d'euros contre 238 millions en 2008, l'effet prix représentant près de deux tiers de cette baisse. Les volumes distribués par le Groupe sont quant à eux inférieurs de 17% à ceux de 2008. Cette baisse a été contenue par le développement du Groupe aux États-Unis et en Chine, marchés sur lesquels les volumes sont respectivement en croissance de 26 et 47%.

En dépit d'une demande restée atone tout au long de l'année, le résultat opérationnel trimestriel s'améliore pour la quatrième fois consécutive et s'établit à +0,7 million d'euros au quatrième trimestre 2009, confirmant la capacité du Groupe à adapter ses coûts à la réalité du marché actuel.

développement

La stratégie de développement à l'international s'est traduite par le lancement de 8 centres de service depuis 2007, portant à 21 le nombre de plateformes de distribution du Groupe. Elle a permis de gagner des parts de marché significatives, notamment en

Amérique du Nord et en Asie où le Groupe a réalisé 17% de son activité en 2009 contre moins de 2% en 2006. Une fois la baisse des prix du premier semestre 2009 intégrée dans les stocks mis en place lors de leur lancement, la performance des derniers sites créés s'est nettement améliorée : Shanghai, Venise et Saragosse sont proches de l'équilibre opérationnel au quatrième trimestre, tandis que Philadelphie et Houston contribuent positivement au résultat du Groupe. Désormais pleinement opérationnels, ces sites permettent au Groupe d'augmenter significativement les volumes distribués dans des conditions de rentabilité en ligne avec celles du Groupe.

JACQUET Metals poursuit son développement avec le lancement en février 2010 de son cinquième centre de service aux États-Unis, JACQUET Southeast, à Charlotte (Caroline du nord).

structure financière

Le besoin en fonds de roulement a baissé de 40% en 2009 permettant au Groupe de générer 22 millions d'euros de trésorerie d'exploitation. L'endettement net s'établit au 31 décembre 2009 à 49,6 millions d'euros, en baisse de 23% par rapport à fin 2008 et correspondant intégralement à la participation dans IMS dont le prix d'acquisition est de 58 millions d'euros.



IMS

JACQUET Metals détient 23,17% du capital d'IMS. En 2009, la quote-part de résultat d'IMS revenant à JACQUET Metals représente une perte de 9,4 millions d'euros dont 4,7 au titre du quatrième trimestre.

JACQUET Metals a déposé un projet d'offre publique d'échange sur les titres IMS auprès de l'AMF le 3 février 2010. Ce projet fait l'objet d'un projet de note d'information disponible sans frais sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de JACQUET Metals (www.jacquetmetals.com). Cette offre et le projet de note d'information restent soumis au contrôle de l'AMF

6.2 / communiqué de presse conjoint JACQUET Metals – IMS du 10 mars 2010

IMS - JACQUET Metals : accord en vue d'un rapprochement amical

Dans le cadre de l'offre publique d'échange déposée par JACQUET Metals visant les actions IMS, les deux sociétés se sont rencontrées pour discuter du potentiel d'un rapprochement industriel entre les deux Groupes sur une base amicale. Suite à ces premières discussions, un accord prévoyant les principes de ce rapprochement et autorisé par le conseil de surveillance d'IMS et le conseil d'administration de JACQUET Metals, a été conclu le 8 mars 2010.

L'opération prendrait la forme d'une fusion-absorption de JACQUET Metals par IMS. La parité envisagée pour la fusion serait de 20 actions IMS pour 7 actions JACQUET Metals (soit une parité améliorée de 2,86 contre 3,50 dans l'OPE).

La fusion serait précédée du reclassement de la participation de JACQUET Metals dans le capital d'IMS (représentant 23,17%) au profit de JSA, la holding personnelle d'Éric Jacquet, afin d'apporter au nouvel ensemble un Groupe JACQUET Metals désendetté.

La fusion serait suivie d'une augmentation de capital d'IMS de 20 millions d'euros garantie à hauteur de 75% par JSA.

Dans ce nouveau contexte, IMS a mis fin au processus de cession de Stappert, tandis que JACQUET Metals s'est désisté des procédures judiciaires en cours.

La combinaison de JACQUET Metals et d'IMS renforcera les positions stratégiques du nouvel ensemble sur le marché européen de la distribution des aciers spéciaux.

A l'issue de la fusion, IMS adopterait une gouvernance à conseil d'administration conforme aux règles AFEP MEDEF. Le conseil d'administration serait composé de 9 membres et compterait un tiers d'administrateurs indépendants.

Il est prévu qu'un protocole d'accord sera signé entre JACQUET Metals et IMS dans les prochaines semaines. Sa mise en œuvre sera soumise à l'octroi par l'Autorité des marchés financiers d'une autorisation de renonciation à l'offre publique d'échange de JACQUET Metals et d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique en raison des seuils de participation franchis par JSA à l'issue de l'opération, ainsi qu'à l'obtention des accords bancaires nécessaires pour réaliser celle-ci.

Dans ce cadre, les sociétés JACQUET Metals et IMS ont demandé à l'Autorité des marchés financiers de surseoir à statuer sur le projet d'offre publique d'échange déposé le 3 février 2010 par JACQUET Metals.





Renseignements généraux

1 / informations concernant l'émetteur

dénomination sociale

JACQUET Metals

siège social

Rue Michel Jacquet – 69800 SAINT-PRIEST

date de création

14 mars 1994

durée

La société a une durée de vie qui expire le 14 avril 2093, soit 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

immatriculation

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 394 672 166. Son code APE est 7010Z, correspondant à l'activité : Activités des sièges sociaux.

forme juridique

Société Anonyme

lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales qui en application de la législation sur les sociétés commerciales sont mis à disposition des actionnaires et du public, peuvent être consultés au siège social de la société.

objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- l'achat, la revente, la fabrication, le négoce, tant en France qu'à l'étranger, pour elle-même et/ou pour le compte de tiers, de tous produits métallurgiques,
- la fabrication de pièces découpées à usage industriel en tous

alliages, notamment aciers inoxydables et alliages de nickel,

— la définition de la stratégie du Groupe, tant en France qu'à l'étranger,

— l'animation de l'ensemble de ses filiales notamment aux niveaux industriel, financier, logistique et informatique,

— la création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou la dation à bail de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à cet objet,

— l'acquisition par voie d'achat, d'apport, de souscription au capital, l'administration, la gestion de toutes parts ou actions de sociétés civiles, de sociétés à responsabilité limitée, ou sociétés anonymes, ainsi que de toutes valeurs mobilières dans le cadre de la gestion d'un portefeuille, la prise de participation dans toutes sociétés quels que soient son objet et sa forme,

— et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit.

exercice social (article 5 des statuts)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

assemblées générales (articles 29 à 38 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. La compétence des Assemblées ordinaires, extraordinaires ou spéciales est celle prévue par la loi.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales de la Société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi) au troisième jour ouvré précé-



dent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

— pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société,

— pour les actionnaires au porteur : dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le cas échéant, les propriétaires d'actions nominatives ou au porteur devront en outre, trois jours avant la réunion de l'assemblée, avoir déposé une formule de procuration ou de vote par correspondance, ou le document unique en tenant lieu, ou, si le Conseil d'administration en a décidé, une demande de carte d'admission. Toutefois, le Conseil d'administration aura toujours, s'il le juge convenable, la faculté d'abréger ce délai. Il aura aussi la faculté d'autoriser l'envoi par transmission (y compris par voie électronique) à la Société des formules de procuration et de vote par correspondance dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

répartition des bénéfices (article 40 des statuts)

Le compte de résultat, qui récapitule les produits et les charges de l'exercice, fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fond de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fond de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice disponible est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

L'Assemblée Générale a la faculté de reporter à nouveau ce bénéfice ou de l'affecter en totalité ou en partie à la dotation de tous fonds de réserve. Elle peut également prélever sur ce bénéfice un dividende réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait à la suite de celle-ci inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

paiement du dividende (article 41 des statuts)

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

droits attachés aux actions (articles 7 et 14 des statuts)

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans le boni de liquidation.

droits de vote et droits de vote doubles (article 14 des statuts)

Lors du vote aux Assemblées, chaque action donne droit à une voix. L'Assemblée Générale en date du 18 septembre 1997 a instauré un droit de vote double bénéficiant à toute action détenue nominativement par un même actionnaire depuis au moins deux ans à compter du 18 septembre 1997.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, ce droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives, attribuées gratuitement à un actionnaire de la société à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficierait déjà de ce droit.

Le transfert par quelque moyen dans quelque condition que ce soit ainsi que la conversion de l'action au porteur mettra fin de plein droit au droit de vote double qui s'y rattache, hors les cas visés à l'article L225-124 du code de commerce.

franchissement de seuil

Les statuts ne prévoient aucune disposition particulière. Les seuils de déclaration sont les seuils légaux. Les franchissements, à la hausse ou à la baisse des seuils prévus par la loi, doivent être déclarés par tout actionnaire auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les dispositions légales en vigueur. L'absence de déclaration entraîne l'application des dispositions légales en vigueur.



2 / renseignements concernant le capital social

capital social

Le capital social de la société est de 15 000 000 euros divisé en 2 090 000 actions sans expression de leur valeur nominale, entièrement libérées, toute de même catégorie.

négociabilité des actions – place de cotation

Toutes les actions sont librement cessibles et cotées sur NYSE Euronext depuis le 23 octobre 1997.

forme et mode d'inscription en compte des actions (article 11 des statuts)

Après l'introduction en Bourse, les droits des titulaires sont représentés par une inscription en compte à leur nom :

- s'agissant des actions nominatives, en compte nominatif pur auprès de la société ou en nominatif administré auprès d'un intermédiaire habilité,
- s'agissant de titres au porteur, chez l'intermédiaire de leur choix.

Lors de l'Assemblée Générale du 18 septembre 1997, l'article 11 des statuts de la société a été modifié afin que la société puisse demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à EUROCLEAR, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. Les actions sont admises aux opérations EUROCLEAR.

capital potentiel

Néant

évolution du capital de JACQUET Metals

date	opération	augmentation de capital en nominal en €	prime d'émission ou d'apport en €	nombre de titres émis	montant cumulé		
					en € (a)	en titres (b)	(a)/(b)
14.03.94	création ¹	38 112	–	25 000	38 112	25 000	1,52
30.06.94	apports en nature ²	2 652 613	–	1 740 000	2 690 725	1 765 000	1,52
07.10.97	augmentation de capital en numéraire ³	495 459	3 319 577	325 000	3 186 184	2 090 000	1,52
01.06.01	augmentation de capital par incorporation de réserves et de prime d'émission, transformation du capital en euro ⁴	4 313 816	(3 319 577)	–	7 500 000	2 090 000	3,59
13.06.08	augmentation de capital par incorporation de réserves ⁵	7 500 000	–	–	15 000 000	2 090 000	7,18

¹ suivant signature des statuts en date du 14.03.94

² suivant décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30.06.94

³ suivant Assemblée Générale Mixte du 18.09.97

⁴ suivant Assemblée Générale Mixte du 01.06.01

⁵ suivant Assemblée Générale Mixte du 13.06.08

Le nombre de titres est inchangé depuis octobre 1997.

répartition du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices

	au 31.12.2009			au 31.12.2008			au 31.12.2007		
	nombre d'actions	% capital	% droits de vote	nombre d'actions	% capital	% droits de vote	nombre d'actions	% capital	% droits de vote
JSA ²	1 282 033 ¹	61,34	75,14	1 281 655	61,32	75,09	1 139 296	54,51	70,54
Public	800 237	38,29	24,86	802 464	38,40	24,91	950 704	45,49	29,46
Auto-détention	7 730 ³	0,37	–	5 881	0,28	–	–	–	–
total	2 090 000	100	100	2 090 000	100	100	2 090 000	100	100

¹ dont 1 137 410 actions ayant un droit de vote double

² JSA est une société anonyme de droit belge détenue par Éric Jacquet, immatriculée à Liège sous le n°162 301 RCS Liège – Belgique

³ auto-détention, dont:

- actions propres attribuées dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions: 5 350

- actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité: 1 679



Le 7 août 1998, Monsieur Éric Jacquet a fait apport à la société JSA de 1 567 000 actions et autant de droits de vote de JACQUET Metals sur les 1 764 994 actions dont il était propriétaire. Cette opération n'a pas eu d'effet sur le contrôle final de JACQUET Metals, Monsieur Éric Jacquet détenant 99,99% du capital et des droits de vote de JSA.

En dehors des protections légales prévues par le code de commerce, il n'existe pas de mesure particulière prise en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

L'information concernant l'identité des détenteurs du capital dépassant les seuils légaux est donnée au paragraphe 10 des informations sur la société mère dans le rapport de gestion.

nantissement des actions

Aucune action de la société ne fait l'objet de nantissement ou de quelque garantie que ce soit.

pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

titres non représentatifs du capital

Néant.

obligations convertibles échangeables ou remboursables en titres donnant accès au capital

Néant.

rachat par la société de ses actions

Un programme de rachat par la Société de ses propres actions est actuellement en cours, conformément à l'autorisation conférée au Conseil d'administration au titre de la treizième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 23 juin 2009.

Conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société est autorisée à acheter ses propres actions en vue de :

- éventuellement, les annuler,
- permettre la mise en oeuvre de tout plan d'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe,
- permettre l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable.

Les conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes:

- le prix maximum d'achat est de 75 € par action,
- le nombre maximum d'actions à acquérir est de 10 % du nombre total des actions composant le capital social au 31 décembre 2008 soit 2 090 000 actions, pour un montant maximal

de 15 675 000 €, sous réserve des limites légales,

— la durée de cette autorisation est de dix-huit mois à compter du 23 juin 2009.

contrat de liquidité

Depuis avril 2002, l'action JACQUET Metals fait l'objet d'un contrat de liquidité afin de favoriser l'animation de son titre.

En date du 31 décembre 2008, il a été mis fin au contrat de liquidité confié à la société BANQUE PRIVEE FIDEURAM WARGNY le 23 décembre 2005, puis transféré chez TSAF le 31 août 2007.

Par contrat en date du 23 février 2009 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la société JACQUET Metals a confié à SG Securities (Paris) la mise en oeuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions ordinaires conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI datée du 14 mars 2005 et approuvée par l'AMF par décision du 22 mars 2005, publiée au BALO du 1er avril 2005.

Au titre du contrat de liquidité confié par la société JACQUET Metals à SG Securities (Paris), à la date du 31 décembre 2009 les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 1 679 titres JACQUET Metals
- 15 402 euros

offre publique d'échange sur IMS

JACQUET Metals a déposé un projet d'offre publique d'échange sur les titres d'IMS auprès de l'AMF le 3 février 2010 (cf. note 1 « faits marquants » de l'annexe aux états financiers consolidés).

3 / dividende

exercices¹	dividende net	avoir fiscal	dividende global
2009 ²	n. d.	n. d.	n. d.
2008	1,00 €	– €	1,00 €
2007	2,25 €	– €	2,25 €
2006	2,70 €	– €	2,70 €
2005	1,35 €	– €	1,35 €

¹ exercice au titre duquel le dividende a été mis en paiement

² non disponible : décision de l'Assemblée Générale non connue au jour de l'établissement du présent document

4 / politique d'investissement

investissements du Groupe (en k€)	total	dont corporels	dont financiers
2009	3 487	3 172	150
2008	65 385	7 059	58 087 ¹
2007	11 977	10 269	1 708 ²
2006	6 334	5 908	426 ³
2005	4 566	4 186	108 ⁴

¹ participation de 23,17% dans IMS International Metal Service.

² y compris le rachat de la participation minoritaire dans JACQUET Nova.

³ création de JACQUET Mid Atlantic Inc. et JACQUET Lyon S.A.S.U.

⁴ création de JACQUET Norge AS et JACQUET Berlin GmbH.



renseignements généraux

Le Groupe JACQUET Metals ne procède, du fait même de son activité, à aucun investissement de recherche et de développement.

Les investissements corporels du Groupe sont constitués essentiellement de bâtiments et d'équipements de parachèvement (matériels de découpe, de stockage et de manutention). Les principaux investissements de l'exercice 2009 concernent JACQUET Italtaglio, deuxième centre de distribution en Italie lancé en 2008, et JACFRIESLAND, centre de distribution hollandais qui a récemment augmenté ses capacités. Ces investissements sont principalement financés par emprunt bancaire.

Au cours du second semestre 2008, JACQUET Metals a acquis une participation de 23,17 % dans la société cotée IMS International Metal Service (FR0000033904). L'acquisition de ces titres a été financée à hauteur de 90% par emprunts. Les remboursements de ces emprunts s'échelonnent trimestriellement jusqu'en 2014.

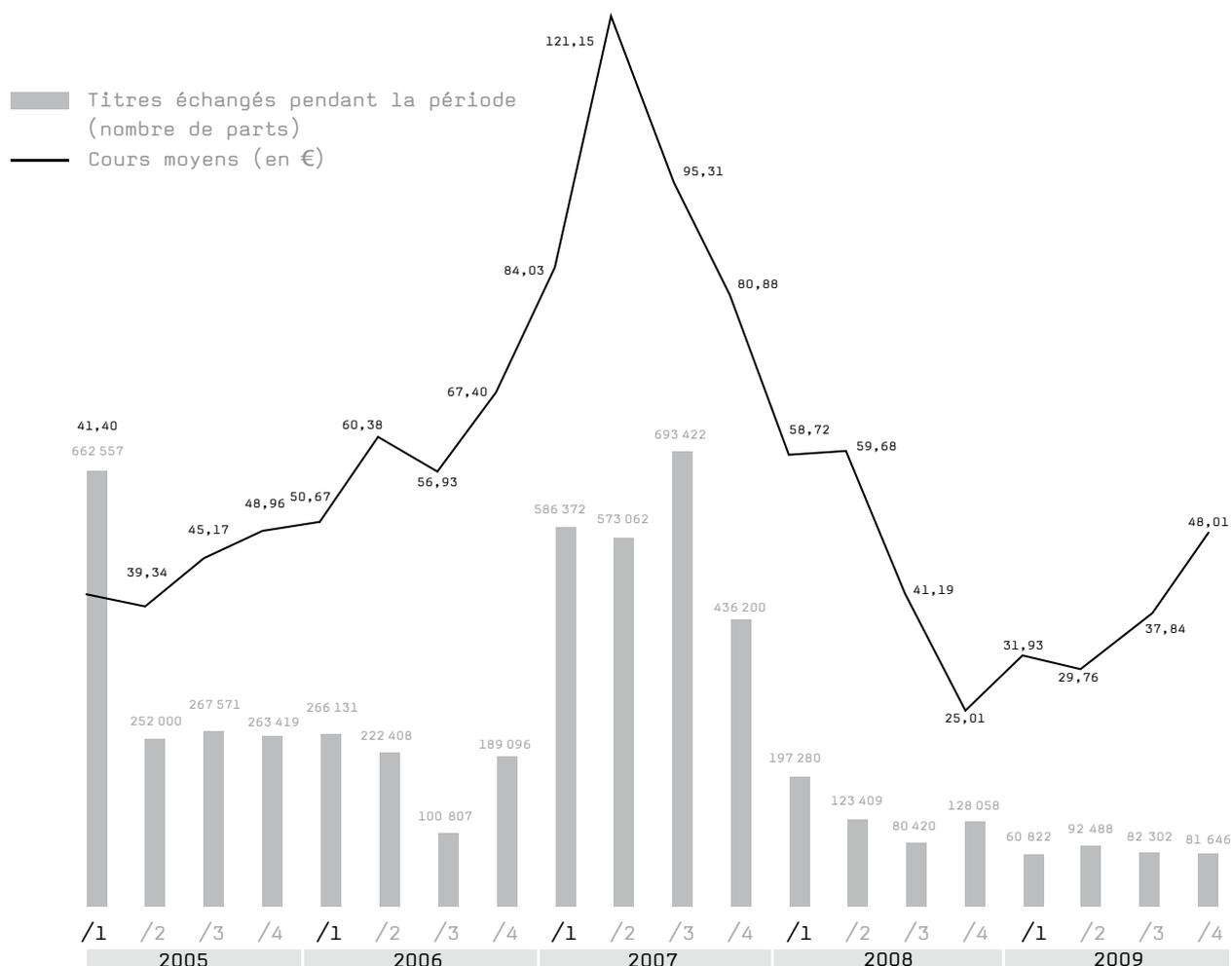




5 / informations boursières

Le titre JACQUET Metals est coté sur NYSE Euronext depuis le 23 octobre 1997 (code ISIN FR0000038747-JCQ), compartiment C, et a été admis le 26 novembre 2009 dans l'échantillon composant les indices CAC Small 90 et SBF 250.

données boursières sur les cinq dernières années (Source NYSE Euronext)



synthèse des données boursières sur les cinq derniers exercices (Source NYSE Euronext)

en €	2009	2008	2007	2006	2005
nombre d'actions (au 31 décembre)	2 090 000	2 090 000	2 090 000	2 090 000	2 090 000
cours le plus haut	58,90	75,65	133,90	74,95	54,00
cours le plus bas	21,62	18,70	65,94	47,00	33,03
cours moyen de l'année	36,83	46,15	95,34	58,85	43,72
dernier cours de l'année	41,20	29,00	73,00	70,90	49,15
capitalisation boursière (au dernier cours de l'année)	86 108 000	60 610 000	152 570 000	148 181 000	102 723 500



évolution des cours et volumes (Source NYSE Euronext)

2009	nombre de titres échangés	moyenne par séance	cours en euros		
			plus bas	moyen	plus haut
janvier	16 557	828	27,12	34,25	39,90
février	29 273	1 464	29,71	33,16	35,00
mars	14 992	714	25,02	28,37	32,65
avril	18 536	927	21,62	25,83	27,80
mai	39 099	1 955	23,90	28,15	32,00
juin	34 853	1 584	31,60	35,30	39,59
juillet	25 474	1 108	31,17	33,63	35,99
août	20 311	967	33,00	37,12	40,40
septembre	36 517	1 660	37,20	42,16	45,08
octobre	44 128	2 101	44,05	50,54	58,90
novembre	23 000	1 095	42,01	49,99	52,00
décembre	14 518	660	40,36	43,51	49,69

2010	nombre de titres échangés	moyenne par séance	cours en euros		
			plus bas	moyen	plus haut
janvier	14 229	711	40,75	45,05	47,99
février	27 498	1 528	31,00	37,31	45,70

Les sociétés de bourse Aurel BGC et Société Générale publient régulièrement des analyses sur la valeur.

6 / calendrier prévisionnel de communication financière

14 avril 2010	communiqué chiffre d'affaires au 31.03.2010
mai 2010	communiqué sur résultats du 1 ^{er} trimestre 2010
début juillet 2010	communiqué chiffre d'affaires au 30.06.2010
août 2010	communiqué sur résultats semestriels 2010
début octobre 2010	communiqué chiffre d'affaires au 30.09.2010
novembre 2010	communiqué sur résultats 3 ^{ème} trimestre 2010
début janvier 2011	communiqué chiffre d'affaires annuel 2010

L'ensemble des informations financières est à la disposition des investisseurs et des actionnaires sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : www.jacquetmetals.com ou peuvent être obtenues sur simple demande auprès de la société.

Tous les éléments de communication financière sont disponibles en langue anglaise et téléchargeables sur le site Internet de la société.





Rapport de gestion

informations sur le Groupe

1 / présentation des états financiers consolidés

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe JACQUET Metals publiés au titre de l'exercice 2009 et les comptes comparatifs au titre de l'exercice 2008 ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) avant le 31 décembre 2009 et qui sont d'application obligatoire à cette date.

2 / situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice

2.1 / activité et résultats 2009

en k€	T1 09	T2 09	T3 09	T4 09	31.12.2009	31.12.2008
chiffre d'affaires	39 794	29 147	31 061	31 423	131 425	238 030
marge brute	4 657	6 272	9 794	10 354	31 076	50 947
% du chiffre d'affaires	12%	22%	32%	33%	24%	21%
résultat opérationnel	(6 274)	(4 208)	554	665	(9 262)	6 583
résultat financier	(1 257)	(850)	(548)	(415)	(3 071)	(1 201)
résultat net consolidé	(7 349)	(4 296)	58	420	(11 167)	510
quote-part de résultat d'IMS	-	(1 356)	(3 289)	(4 741)	(9 386)	-
résultat net part du Groupe	(6 341)	(5 022)	(3 276)	(4 420)	(19 059)	385

Dans un environnement 2009 difficile, la stratégie du Groupe a porté ses fruits avec une inflexion positive des résultats à partir du deuxième trimestre.

Le chiffre d'affaires s'établit à 131 millions d'euros contre 238 millions en 2008, l'effet prix représentant près de deux tiers de cette baisse. Les volumes distribués par le Groupe sont quant à eux inférieurs de 17% à ceux de 2008. Cette baisse a été contenue par le développement du Groupe aux Etats-Unis et en Chine, marchés sur lesquels les volumes sont respectivement en croissance de 26 et 47%.

En dépit d'une demande restée atone tout au long de l'année, le résultat opérationnel du dernier trimestre 2009 est en améliora

tion pour le quatrième trimestre consécutif et s'établit à +0,7 million d'euros, confirmant la capacité du Groupe à adapter ses coûts à la réalité du marché actuel.



évolution des volumes distribués	2009 vs 2008
depuis l'Europe	-23%
depuis les Etats-Unis	+26%
depuis la Chine	+47%
total	-17%

Les conditions rencontrées par le Groupe au premier semestre 2009, caractérisées notamment par une forte baisse des prix de vente et un ralentissement de la demande, avaient entraîné une baisse exceptionnelle et temporaire des marges brutes. Le Groupe avait anticipé ces conditions et enregistré en 2008 une dépréciation de stock importante afin de les valoriser à leur valeur nette de réalisation (la dépréciation représentant la marge brute négative anticipée).

Une fois les nouvelles conditions de marché intégrées, les marges brutes se sont améliorées et tendent en fin d'année vers leur niveau normatif (entre 1999 et 2007 les marges du Groupe étaient comprises entre 30 et 40%) :

en k€	T1	T2	T3	T4
taux de marge brute hors dépréciation des stocks	11%	8%	22%	27%

La variation du résultat financier s'explique principalement par la dette liée à l'acquisition des titres de la société IMS au cours du deuxième semestre 2008 pour un montant de 58 millions d'euros.

De même qu'au 31 décembre 2008, le Groupe n'a pas enregistré de produits d'impôts différés sur reports fiscaux déficitaires au 31 décembre 2009 pour 2,3 millions d'euros, ce qui porte à 5 millions d'euros les produits d'impôts non comptabilisés sur 2007, 2008 et 2009.

Le 16 juin 2009, à l'issue de l'Assemblée des actionnaires d'IMS, JACQUET Metals est entré au Conseil de surveillance d'IMS dont il détient 23,17% du capital. Cette participation a eu pour incidence de changer la méthode de comptabilisation des titres détenus qui sont désormais consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 décembre 2009, la quote part de résultat d'IMS revenant à JACQUET Metals est une perte de 9,4 millions d'euros dont 4,7 millions d'euros au titre du quatrième trimestre. JACQUET Metals a démissionné de son mandat de membre du Conseil de surveillance d'IMS le 3 février 2010, date de dépôt du projet d'offre publique d'échange sur les titres d'IMS auprès de l'AMF (cf. note 3.1).

2.2 / développement

La stratégie de développement à l'international s'est traduite par le lancement de 8 centres de service depuis 2007, portant à 21 le nombre de plateformes de distribution du Groupe. Elle a permis de gagner des parts de marché significatives, notamment en Amérique du Nord et en Asie où le Groupe a réalisé 17% de son activité en 2009 contre moins de 2% en 2006. Une fois la baisse des prix du premier semestre 2009 intégrée dans les stocks mis en place lors de leur lancement, la performance des derniers sites créés s'est nettement améliorée : Shanghai, Venise et Saragosse sont proches de l'équilibre opérationnel au quatrième trimestre, tandis que Philadelphie et Houston contribuent positivement au résultat du Groupe. Désormais pleinement opérationnels, ces sites permettent au Groupe d'augmenter significativement les volumes distribués dans des conditions de rentabilité en ligne avec celles du Groupe.

en k€	31.12.2009	31.12.2008
Europe	107 223	205 826
	81,6%	86,5%
Amérique	16 994	20 172
	12,9%	8,5%
Asie	5 908	9 482
	4,5%	4,0%
Autres	1 300	2 550
	1,0%	1,1%
total	131 425	238 030

La présentation du chiffre d'affaires et des résultats par zone géographique (secteurs opérationnels) est donnée au paragraphe 6.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.

2.3 / analyse du bilan au 31 décembre 2009

en k€	31.12.2009	31.12.2008
actif immobilisé net	83 197	73 750
stocks nets	42 966	70 713
clients nets	21 024	34 493
fournisseurs	(20 625)	(34 872)
BFR opérationnel	43 365	70 334
en % du chiffre d'affaires	33%	30%
autres actifs/passifs	(2 198)	(1 521)
besoin en fonds de roulement	41 167	68 813
capitaux propres	74 098	77 258
dette nette	49 596	64 642
capitaux engagés	123 694	141 899
provisions	669	663
gearing	67%	84%

La diminution du besoin en fonds de roulement opérationnel est principalement expliquée par la baisse des stocks.

L'endettement net s'établit au 31 décembre 2009 à 49,6 millions d'euros, en baisse de 23% par rapport à fin 2008, et correspond intégralement à la participation dans IMS dont le prix d'acquisition est de 58 millions d'euros. Le gearing passe de 84 à 67%.

En 2008, JACQUET Metals a acquis une participation de 23,17% dans IMS pour 58 millions d'euros. Au 31 décembre 2008, en mark-to-market sur la base d'un cours de bourse de 9,25€, cette participation était valorisée 39 millions d'euros, ce qui dégradait les capitaux propres de 19 millions d'euros. Depuis le 16 juin 2009, date à laquelle JACQUET Metals est entré au Conseil de Surveillance d'IMS, l'influence notable a été établie et ces titres sont enregistrés depuis cette date selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont valorisés 49,7 millions d'euros au 31 décembre 2009.

L'état des flux de trésorerie se présente comme suit :

en m€	2009	2008
trésorerie résultant de l'exploitation	21,8	28,5
trésorerie consacrée aux investissements	(3,3)	(65,2)
trésorerie consacrée aux financements	(13,7)	32,8
variation de trésorerie	5,3	(5,6)

Le besoin en fonds de roulement a baissé de 40 % en 2009 permettant au Groupe de générer 22 millions d'euros de trésorerie d'exploitation dans un contexte de ralentissement économique. En 2008 et 2009, le Groupe aura ainsi dégagé 50 millions d'euros de trésorerie d'exploitation.

Les investissements corporels s'élevaient à 3,4 millions d'euros sur l'exercice 2009 contre 7,3 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. Les principaux investissements concernent JACQUET Italtaglio, deuxième centre de distribution en Italie lancé en 2008, et JACFRIESLAND, centre de distribution hollandais qui a récemment augmenté ses capacités. En 2008, la trésorerie consacrée aux investissements correspond principalement à l'acquisition des titres IMS pour 58 millions d'euros.

JACQUET Metals a versé un dividende de 1€ par action en 2009.

3 / premier trimestre 2010

3.1 / offre publique d'échange sur IMS

JACQUET Metals a déposé un projet d'offre publique d'échange sur les titres d'IMS auprès de l'AMF le 3 février 2010 (cf. note 1 « faits marquants » de l'annexe aux états financiers consolidés).

3.2 / développement du Groupe

JACQUET Metals poursuit son développement avec le lancement en février 2010 de son cinquième centre de service aux Etats-Unis, JACQUET Southeast, à Charlotte (Caroline du nord).

4 / informations concernant les filiales et franchises

JACQUET S.A.S.

La société exerce son activité dans le stockage et la distribution de tôles entières et découpées à partir de métaux nobles et vend principalement aux sociétés du Groupe. L'activité de l'exercice 2009 a été impactée par la baisse de la demande et des prix des matières premières. Une fois la baisse des prix du premier semestre intégrée dans les stocks, le résultat de la société s'est nettement amélioré. Le résultat opérationnel de JACQUET S.A.S. est positif aux troisième et quatrième trimestres 2009.

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	31 782	63 659
résultat net	(320)	(885)
effectif en nombre	6	4

JACQUET Lyon S.A.S.U.

La société exerce son activité en France dans la distribution de tôles entières et découpées à partir de métaux nobles. L'activité de l'exercice 2009 a été impactée par la baisse des prix des matières premières et de la demande.

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	9 707	14 482
résultat net	111	405
effectif en nombre	6	7

JACQUET Export S.A.S.U.

La société, dont le siège est en France, exerce son activité à l'export dans la distribution de tôles entières et découpées à partir de métaux nobles, sur les marchés où le Groupe ne dispose pas d'implantation. L'activité de l'exercice 2009 a été impactée par la baisse des prix des matières premières et de la demande.

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	2 767	4 788
résultat net	(35)	141
effectif en nombre	3	3

JACQUET Paris S.A.S.

La société exerce son activité en France dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. Le niveau d'activité et les résultats ont été impactés par la baisse des prix des matières premières et de la demande.

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	3 654	6 901
résultat net	(209)	8
effectif en nombre	14	15

FRANCE INOX S.A.S.

La société exerce son activité en France dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. L'activité et les résultats ont été impactés par la baisse des prix des matières premières et de la demande.

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	4 090	6 340
résultat net	(79)	200
effectif en nombre	10	10

OSS S.A.R.L.

La société exerce son activité en France, notamment dans la distribution et la découpe de tôles larges en aciers inoxydables, utilisées entre autres pour la fabrication de fonds bombés, produits destinés à des activités qui ont été plus durement touchées par la crise que celles généralement servies par le Groupe. L'activité et les résultats ont été impactés par la baisse des prix des matières premières et de la demande.

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	3 056	6 052
résultat net	(632)	8
effectif en nombre	16	16



DETAIL INOX S.A.S.

La société exerce son activité en France dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. Le niveau d'activité et les résultats ont été impactés par la baisse des prix des matières premières et de la demande mais la société a néanmoins dégagé un résultat opérationnel positif au second semestre 2009.

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	2 851	4 533
résultat net	(63)	274
effectif en nombre	10	11

JACQUET Benelux S.A.

La société exerce son activité au Benelux depuis 1991 dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. L'activité a été impactée par la baisse des prix des matières premières et de la demande.

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	9 262	19 012
résultat net	147	1 032
effectif en nombre	21	21

JACQUET UK LTD

Cette franchise, détenue à 76% par JACQUET Metals, exerce son activité depuis 1998 en Grande-Bretagne dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. L'activité de l'exercice 2009 a été impactée par la baisse des prix des matières premières et de la demande.

en k€	2009	2008
taux de change €/GBP	0,89	0,78
chiffre d'affaires	5 669	10 252
résultat net	431	1 062
effectif en nombre	19	19

JACQUET Deutschland GmbH

La société exerce son activité en Allemagne dans la distribution de tôles entières et découpées à partir de métaux nobles. L'activité de l'exercice 2009 a été impactée par la baisse des prix des matières premières et de la demande.

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	8 564	16 621
résultat net	147	701
effectif en nombre	10	10

JACQUET Steinau GmbH

Cette franchise, détenue à 75% par JACQUET International, exerce son activité en Allemagne dans la distribution de tôles entières et découpées à partir de métaux nobles. Après un début d'année difficile, la mise en place d'un management de transition a permis d'inverser la tendance et de redresser les ventes. L'acti-

tivité et les résultats restent fortement impactés par la baisse des prix des matières premières et de la demande.

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	2 332	6 405
résultat net	(276)	244
effectif en nombre	3	4

JACQUET Polska Sp. z o.o.

La société exerce son activité en Pologne dans la distribution de tôles entières et découpées à partir de métaux nobles. L'activité de l'exercice 2009 a été impactée par la baisse des prix des matières premières et de la demande.

en k€	2009	2008
taux de change €/PLN	4,31	3,48
chiffre d'affaires	2 361	6 804
résultat net	(30)	295
effectif en nombre	5	6

JACPOL Sp. z o.o.

La société exerce son activité en Pologne dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles pour le compte d'autres filiales du Groupe, principalement en Pologne, Allemagne, Hongrie et en République Tchèque. L'activité de l'exercice 2009 a été impactée par la baisse des prix des matières premières et de la demande. Une fois la baisse des prix du premier semestre intégrée dans les stocks, le résultat de la société s'est nettement amélioré. Le résultat opérationnel est positif aux troisième et quatrième trimestres 2009.

en k€	2009	2008
taux de change €/PLN	4,31	3,48
chiffre d'affaires	9 514	19 128
résultat net	(279)	(104)
effectif en nombre	29	32

ERDRÜGGER Metallservice GmbH

Cette franchise, détenue à 51,25 % par JACQUET Metals, exerce son activité en Allemagne dans la distribution de tôles entières et découpées à partir de métaux nobles. L'activité de l'exercice 2009 a été impactée par la baisse des prix des matières premières et de la demande.

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	1 340	3 877
résultat net	(31)	22
effectif en nombre	2	3

JACQUET Nederland B.V.

Cette franchise, détenue à 50,4 % par JACQUET Metals, exerce son activité depuis 1997 aux Pays-Bas dans la distribution de tôles entières et découpées à partir de métaux nobles. La baisse du chiffre d'affaires résulte essentiellement de la baisse des prix

des matières premières. En 2009, les volumes distribués sont proches de ceux de 2008. Le résultat net prend en compte un dividende de 268 k€ versé par JACFRIESLAND.

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	17 665	28 245
résultat net	1 076	1 738
effectif en nombre	15	16

JACFRIESLAND BV

Cette franchise, détenue à 80 % par JACQUET Nederland BV, exerce son activité dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. Ce centre de distribution, spécialisé dans la découpe laser, réalise la quasi-totalité de son chiffre d'affaires avec la société JACQUET Nederland BV et a investi un million d'euros en 2009 afin d'augmenter ses capacités de découpe. L'activité de l'exercice 2009 a été impactée par un effet prix défavorable, les volumes distribués ayant augmenté en 2009. Le résultat opérationnel est positif en 2009.

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	7 893	9 633
résultat net	1	740
effectif en nombre	28	26

JACQUET Osiro AG

Cette franchise, détenue à 51 % par JACQUET International, exerce son activité depuis 1999 en Suisse dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. L'activité a été impactée par la baisse des prix des matières premières et de la demande.

en k€	2009	2008
taux de change €/CHF	1,51	1,60
chiffre d'affaires	4 100	8 878
résultat net	432	965
effectif en nombre	9	10

JACQUET Finland OY

Cette franchise, détenue à 78,95% par JACQUET Metals, exerce son activité depuis 2000 en Finlande dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. Le marché finlandais, fortement concentré et reposant sur un nombre limité de secteurs industriels (le premier étant pour les produits distribués par le Groupe l'exploitation de la pâte à papier), a été plus durement touché par la crise que la plupart des marchés européens et les volumes distribués par JACQUET Finland sont inférieurs de 50% à ceux de 2008. Cette baisse, conjuguée à celle du prix des matières premières, est à l'origine du niveau d'activité de la société en 2009.

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	4 488	14 255
résultat net	(985)	274
effectif en nombre	17	18

JACQUET Metallservice GmbH

Cette franchise, détenue à 75 % par JACQUET Metals, exerce son activité en Autriche dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. Le centre de distribution, opérationnel depuis le quatrième trimestre 2007, a permis de limiter la baisse des volumes en 2009. Ce nouveau centre a dû intégrer la baisse des prix du premier semestre 2009 dans les stocks mis en place lors de son lancement. La baisse du chiffre d'affaires résulte principalement d'un effet prix défavorable.

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	5 013	8 793
résultat net	(803)	(214)
effectif en nombre	19	22

JACQUET Iberica S.A.

Cette franchise, détenue à 70 % par JACQUET Metals, exerce son activité en Espagne dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. Le centre de distribution est opérationnel depuis le quatrième trimestre 2007 et a permis à JACQUET Iberica de gagner des parts de marché en 2009, sur un des marchés européens les plus durement touchés par la crise. Le chiffre d'affaires de l'exercice a été impacté par un effet prix défavorable. Le résultat opérationnel est positif au second semestre 2009.

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	4 461	6 641
résultat net	(197)	8
effectif en nombre	10	10

JACQUET Nova Srl

La société distribue et découpe des tôles à partir de métaux nobles en Italie, l'un des marchés européens les plus durement touchés par la crise pour les secteurs d'activité desservis par le Groupe. L'activité et les résultats de l'exercice ont été impactés par la baisse des prix des matières premières et de la demande.

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	3 708	6 041
résultat net	(441)	(107)
effectif en nombre	11	10

JACQUET Italtaglio Srl

Cette franchise, détenue par JACQUET Metals à 85 %, est opérationnelle depuis le quatrième trimestre 2008 et exerce son activité dans la région de Venise en Italie dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. Dans un contexte de baisse des prix, ce centre de distribution, le deuxième en Italie, a réalisé une belle percée commerciale en 2009.

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	3 402	1 237
résultat net	(219)	(348)
effectif en nombre	5	4



JACQUET Sverige AB

La société exerce son activité en Suède dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. L'activité de l'exercice 2009 a été impactée par la baisse des prix des matières premières et de la demande.

en k€	2009	2008
taux de change €/SEK	10,64	9,50
chiffre d'affaires	3 439	7 336
résultat net	157	586
effectif en nombre	19	22

JACQUET s.r.o.

Cette franchise, détenue à 80 % par JACQUET Metals, a été créée en 2003 et exerce son activité en République Tchèque dans la distribution de tôles entières et découpées à partir de métaux nobles. L'activité de l'exercice 2009 a été impactée par la baisse des prix des matières premières et de la demande.

en k€	2009	2008
taux de change €/CZK	26,52	24,99
chiffre d'affaires	1 979	3 279
résultat net	12	90
effectif en nombre	4	3

JACQUET Portugal LDA

Cette franchise, détenue par JACQUET Metals à 51 %, a été créée en mars 2007 et exerce son activité au Portugal dans la distribution de tôles entières et découpées à partir de métaux nobles. La baisse du chiffre d'affaires résulte d'un effet prix défavorable, les volumes distribués ayant augmenté en 2009.

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	2 232	3 253
résultat net	49	79
effectif en nombre	4	3

JACQUET Nordpol Sp. z o.o.

Cette franchise, détenue par JACQUET Metals à 90 %, a été créée en décembre 2007 et exerce son activité dans la région de Gdansk en Pologne dans la distribution de tôles entières et découpées à partir de métaux nobles. Le chiffre d'affaires de l'exercice a été impacté par un effet prix défavorable, les volumes distribués ayant augmenté en 2009.

en k€	2009	2008
taux de change €/PLN	4,31	3,48
chiffre d'affaires	1 307	1 975
résultat net	8	80
effectif en nombre	3	2

JACQUET Berlin GmbH

Cette franchise, détenue à 66,66 % par JACQUET Metals, a été créée en décembre 2005 et exerce son activité en Allemagne dans la distribution de tôles entières et découpées à partir de métaux nobles. La société dispose d'un terrain acquis dans Berlin et un projet de centre de distribution est à l'étude. L'activité de l'exercice 2009 a été impactée par la baisse des prix des matières premières et de la demande.

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	1 892	3 446
résultat net	84	107
effectif en nombre	5	4

QUARTO Nordic AB

Cette société basée en Suède a été créée en octobre 2003 et exerce son activité en Scandinavie dans la distribution de tôles entières. Elle commercialise ses produits à partir des sites de JACQUET Sverige et de JACQUET Finland. La clientèle de la société est composée de stockistes et de découpeurs, parfois concurrents des filiales de découpe JACQUET. Le négoce de tôles entières est une activité complémentaire à la découpe pratiquée principalement en période de hausse des prix. Le chiffre d'affaires a été impacté par la baisse de la demande et des prix des matières premières. Le résultat opérationnel est positif aux troisième et quatrième trimestres 2009.

en k€	2009	2008
taux de change €/SEK	10,64	9,50
chiffre d'affaires	1 176	2 768
résultat net	(239)	(1 272)
effectif en nombre	-	1

QUARTO Europe S.A.S.U.

Cette société, créée en juillet 2004, pratique le négoce de tôles entières. Elle est l'équivalent sur les marchés d'Europe continentale et d'Europe du sud de la société QUARTO Nordic. L'activité de l'exercice 2009 a été impactée par la baisse des prix des matières premières et de la demande.

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	1 742	7 568
résultat net	(121)	(1 153)
effectif en nombre	-	-

JACQUET Shanghai Special Alloy Processing Co. Ltd

Cette société basée à Shanghai exerce son activité dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. Elle constitue la tête de pont du Groupe pour son développement sur les marchés chinois et asiatique. Le centre de distribution est opérationnel depuis le quatrième trimestre 2006. En 2008, l'activité de la société a été renforcée avec la création de trois succursales commerciales basées à Chengdu, Canton et Shenyang où le Groupe étudie la possibilité de lancer de nouveaux centres de distribution. Les volumes distribués augmentent ainsi de 47% en 2009. Une fois la baisse des prix du premier semestre intégrée dans les stocks, le résultat de la société s'est nettement amélioré et JACQUET Shanghai est proche de l'équilibre au quatrième trimestre 2009.

en k€	2009	2008
taux de change €/CNY	9,46	10,30
chiffre d'affaires	4 956	6 080
résultat net	(1 605)	(1 939)
effectif en nombre	41	31

JACQUET Mid Atlantic Inc.

Cette franchise basée à Philadelphie et détenue à 75% par JACQUET Metals est opérationnelle depuis fin 2006. Elle exerce son activité dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. Elle constitue la tête de pont du Groupe pour son développement sur le marché américain.

JACQUET Mid Atlantic compte quatre filiales aux Etats-Unis à Houston, Chicago, Los Angeles et, depuis février 2010, à Charlotte en Caroline du Nord (JACQUET Southeast).

Le chiffre d'affaires de l'exercice a été impacté par un effet prix défavorable. Une fois la baisse des prix du premier semestre intégrée dans les stocks, le résultat de la société s'est nettement amélioré et JACQUET Mid Atlantic a dégagé un profit opérationnel au quatrième trimestre 2009. La société n'a pas enregistré de produits d'impôts sur reports déficitaires en 2007, 2008 et 2009.

en k€	2009	2008
taux de change €/USD	1,38	1,47
chiffre d'affaires	11 156	14 217
résultat net	(2 063)	(2 834)
effectif en nombre	30	32

JACQUET Houston Inc.

Cette franchise est détenue par JACQUET Mid Atlantic à 80 %. Elle exerce depuis mars 2007 son activité dans le sud des Etats-Unis dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. Le chiffre d'affaires de l'exercice a été impacté par un effet prix défavorable, les volumes ayant augmenté en 2009. Le résultat opérationnel ressort positif au second semestre 2009. La société n'a pas enregistré de produits d'impôts sur reports déficitaires en 2007, 2008 et 2009.

en k€	2009	2008
taux de change €/USD	1,38	1,47
chiffre d'affaires	3 365	4 644
résultat net	(704)	(1 324)
effectif en nombre	9	8

JACQUET Midwest Inc.

Cette franchise, détenue par JACQUET Mid Atlantic à 95 %, est opérationnelle depuis le premier trimestre 2008 et exerce son activité dans la région de Chicago dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. Le chiffre d'affaires de l'exercice a été impacté par un effet prix défavorable, les volumes distribués par JACQUET Midwest en 2009 ayant plus que doublé par rapport à ceux de 2008. Une fois la baisse des prix du premier semestre intégrée dans les stocks, le résultat de la société s'est nettement amélioré et JACQUET Midwest se rapproche de l'équilibre au quatrième trimestre 2009. La société n'a pas enregistré de produits d'impôts sur reports déficitaires en 2007, 2008 et 2009.

en k€	2009	2008
taux de change €/USD	1,38	1,47
chiffre d'affaires	3 118	2 191
résultat net	(968)	(987)
effectif en nombre	16	16

JACQUET West Inc.

Cette franchise, détenue par JACQUET Mid Atlantic à 80 %, est opérationnelle depuis le troisième trimestre 2008 et exerce son activité dans la région de Los Angeles dans la distribution et la découpe de tôles à partir de métaux nobles. Pour sa première année d'activité complète, la société a réalisé une belle percée commerciale. La société n'a pas enregistré de produits d'impôts sur reports déficitaires en 2008 et 2009.

en k€	2009	2008
taux de change €/USD	1,38	1,47
chiffre d'affaires	2 154	1 174
résultat net	(1 376)	(787)
effectif en nombre	11	7



5 / informations sociales et environnementales

5.1 / effectif

Au 31 décembre 2009, l'effectif du Groupe est de 482 personnes (dont 133 en France et 349 à l'étranger) contre 483 personnes au 31 décembre 2008. L'effectif comprend l'ensemble des salariés liés par un contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée, travaillant à temps plein ou à temps partiel, incluant les apprentis et contrats de qualification, ainsi que les personnes en longue maladie ou en congé parental. A ce chiffre s'ajoute le personnel intérimaire, soit 6 personnes au 31 décembre 2009.

En équivalent temps plein, c'est-à-dire abstraction faite des temps partiels, des absences ainsi que des arrêts maladie, l'effectif moyen 2009 s'établit à 454 personnes contre 450 personnes en 2008.

5.2 / temps de travail

Le Groupe applique la durée légale locale du temps de travail conformément aux législations en vigueur dans l'ensemble des pays où il est implanté.

5.3 / sous-traitance

Le Groupe ne fait appel à la sous-traitance qu'occasionnellement et pour des opérations ponctuelles (usinage..). Il n'y a donc pas de situation de dépendance envers la sous-traitance.

5.4 / politique salariale et sociale

La rémunération brute moyenne par personne a évolué de la manière suivante sur les deux dernières années :

en k€ / an	2009	2008
fixe + variable	32	34
fixe	31	31
taux de charges sociales	29,5%	29,2%

Un système de bonus basé sur les résultats avant impôt est en place pour la plupart des managers et des équipes commerciales de filiales et franchises. Les bonus attribués sont principalement calculés sur des critères de rentabilité nette pour les cadres de direction de JACQUET Metals. Le calcul est basé sur le niveau de résultat net part du Groupe par rapport au chiffre d'affaires et payable annuellement une fois les résultats du Groupe connus.

La politique en matière d'œuvre sociale ne fait pas l'objet d'une directive Groupe, chaque directeur de filiale étant libre d'engager des dépenses suivant les usages et les pratiques locales dans la limite d'un budget autorisé.

5.5 / formation

Les dépenses consacrées à la formation des salariés du Groupe se sont élevées à 189 K€ en 2009 contre 219 K€ au cours de l'exercice précédent.

5.6 / environnement

Il n'existe aucun litige d'aucune sorte en matière environnementale susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat ou le patrimoine du Groupe. Aucune provision n'a été comptabilisée.

Intrinsèquement, l'acier est un matériau de choix pour la protection de l'environnement compte tenu de ses propres qualités et de sa supériorité dans le domaine du recyclage vis-à-vis d'autres matériaux. Par nature, les métiers du Groupe (découpe et distribution de métaux nobles) ne génèrent pas d'émission de déchets toxiques pour l'environnement. Les chutes, qui constituent les produits résiduels de l'activité de découpe sont entièrement recyclées et permettent ainsi de fabriquer de nouvelles tôles d'acier inoxydable. Par ailleurs, les techniques de production mises en œuvre ne recourent pas à l'utilisation de matières dangereuses et polluantes.

La consommation d'eau et d'énergie générée par l'activité est peu significative et n'entraîne pas de nuisances se traduisant par le rejet de matières polluantes dans l'eau ou dans l'air. Les équipements de découpe sont conçus et installés de manière à limiter toute infiltration nocive dans le sol pouvant porter atteinte à l'équilibre du milieu naturel. A ce jour, le Groupe n'a pas entrepris de démarche d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.

6 / activité en matière de recherche et de développement

Le Groupe n'a pas d'activité dans ce domaine.

7 / risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

7.1 / risques généraux

En matière de risques juridiques, industriels et environnementaux, le Groupe JACQUET Metals - de part la nature même de son métier de distribution et de découpe d'aciers inoxydables - n'est pas exposé à des litiges ou des différends susceptibles d'avoir une incidence significative sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine. L'ensemble des filiales du Groupe dispose d'une couverture adaptée à l'activité, à travers des polices d'assurance couvrant l'ensemble des risques. A la connaissance de ses dirigeants, JACQUET Metals n'est pas exposé à d'autres risques, notamment en matière sociale, susceptibles d'avoir une incidence significative sur sa situation financière.

7.2 / risques sur approvisionnement

La nature même de l'activité de JACQUET Metals lui permet de ne dépendre d'aucun contrat d'approvisionnement particulier. Cette orientation se traduit par une politique d'achat diversifiée, et un processus de sélection rigoureux, qui veille notamment à éviter une situation de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs fournisseurs.

7.3 / risques liés à l'évolution du cours des matières premières

L'exposition du Groupe aux risques liés à l'évolution du cours des matières premières porte principalement sur l'évolution des prix d'achat de l'inox, des délais des producteurs et des cours du nickel.

L'analyse de ces risques est exposée dans la note 11.3.5 de l'annexe aux états financiers consolidés.

7.4 / risques de change

Sauf exception, les achats de matières premières des filiales européennes sont réalisés en euro. L'exposition du Groupe aux risques de change concerne principalement les filiales anglaise, suédoises, suisse, polonaises, américaines et chinoise pour la partie des achats engagés en euro, les autres flux étant exprimés dans la monnaie fonctionnelle de chacune des filiales. Les filiales américaines et chinoise s'approvisionnent principalement en monnaie locale.

JACQUET Metals est, quant à elle, exposée aux risques de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale.

L'analyse des risques de change est exposée dans la note 11.3.3 de l'annexe aux états financiers consolidés.

7.5 / risques de taux (à l'actif et au passif du bilan)

L'exposition aux risques de taux à l'actif du bilan porte principalement sur les placements de trésorerie du Groupe. Ces placements de trésorerie sont essentiellement des SICAV monétaires présentant un risque très limité.

L'exposition aux risques de taux au passif du bilan concerne principalement la dette à taux variable du Groupe, partiellement couverte par un SWAP de taux.

L'analyse de ces risques est exposée dans la note 11.3.4 de l'annexe aux états financiers consolidés.

7.6 / risques action

L'exposition du Groupe aux risques action porte uniquement sur la participation détenue dans la société IMS. L'analyse de ce risque est exposée dans la note 11.3.6 de l'annexe aux états financiers consolidés.

7.7 / risques de liquidité

Certains emprunts sont soumis au respect de covenants. Le caractère non applicable de ces clauses au 31 décembre 2009 est exposé dans la note 7.6.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances futures. Au 31 décembre 2009, la trésorerie active s'élève à 25 millions d'euros et le Groupe dispose de 34 millions d'euros de lignes de crédit non utilisées.

L'analyse des risques de liquidité est exposée dans la note 11.3.2 de l'annexe aux états financiers consolidés.

7.8 / risques de crédit et de contrepartie

L'exposition du Groupe aux risques de crédit et de contrepartie concerne principalement les créances client. Ces créances sont généralement assurées à hauteur de 70% à 90%. Le Groupe ne se trouve pas dans une position de dépendance commerciale vis-à-vis de ses clients.

Il est également précisé que le Groupe ne dépend pas d'un fournisseur particulier et n'a recours que de façon occasionnelle à la sous-traitance.

L'analyse de ces risques est exposée dans la note 11.3.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.

7.9 / risques pays

Le Groupe réalise plus de 80% de ses ventes en Europe, l'Asie représentant aujourd'hui 5% et l'Amérique 13% des ventes à l'export. Le Groupe est installé principalement dans des pays membres de l'Union Européenne ou considérés comme politiquement très stables. Le risque pays est donc considéré comme faible.

7.10 / risques informatiques

JACQUET Metals sécurise son architecture informatique contre tout risque de panne ou de sinistre important au moyen de deux salles informatiques distantes, disposant chacune de matériels identiques et reliées par un lien fibre optique dédié, ce qui permet de dupliquer les données d'un site sur l'autre en temps réel. La salle de production est hébergée dans un « data center » qui offre un haut niveau de service et de sécurité d'accès, ainsi que des accès internet haut débit.

Les données sont répliquées automatiquement en temps réel. Le Groupe dispose ainsi en permanence des données identiques sur les deux sites.

8 / assurances

La politique d'assurance du Groupe vise à couvrir sans limitation ni plafond les deux principaux facteurs de risque à savoir :

— la responsabilité civile par la couverture des risques et dommages indirects issus de l'utilisation ou de la mise en œuvre des produits JACQUET.

— l'incendie et la perte d'exploitation par la couverture des dommages aux matériels et bâtiments consécutifs à un sinistre et l'indemnisation de la perte d'exploitation qui en résulte.

Les polices d'assurance sont souscrites pays par pays et société par société auprès de plusieurs compagnies d'assurances. Le montant des primes d'assurance payé par le Groupe en 2009 s'analyse comme suit :

type assurance	2009	2008
responsabilité civile	195	181
multirisques	155	178
flotte véhicules	113	112
divers	86	73
total	549	544

9 / honoraires d'audit

Les honoraires d'audit et de Commissariat aux Comptes sont donnés dans la note 12.8 de l'annexe aux états financiers consolidés.

10 / événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

JACQUET Metals a déposé un projet d'offre publique d'échange sur les titres d'IMS auprès de l'AMF le 3 février 2010 (cf. note 1 « faits marquants » de l'annexe aux états financiers consolidés).



informations sur la société mère

1 / situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice

Les états financiers de JACQUET Metals S.A. sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises.

1.1 / compte de résultat

Le compte de résultat synthétique se présente comme suit :

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	3 200	5 410
résultat opérationnel	(408)	3 500
résultat financier	5 248	349
résultat net	5 419	1 700

Le chiffre d'affaires de JACQUET Metals est constitué essentiellement de prestations de service facturées aux autres sociétés du Groupe, l'assiette de facturation étant le plus souvent le chiffre d'affaires de la filiale. Les règles de facturation sont identiques pour toutes les filiales et font l'objet de conventions. Son évolution est directement liée à l'activité du Groupe.

L'évolution du cours de l'action de IMS (FR0000033904), société dans laquelle JACQUET Metals a acquis une participation de 23,17% au cours du second semestre 2008, a conduit la société à comptabiliser une dépréciation sur titres de 18,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 17,2 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Le tableau en Annexe 1 résume l'activité de la société au cours des cinq derniers exercices.

1.2 / bilan

L'analyse du bilan fait ressortir les grandes tendances suivantes :

en k€	2009	2008
actifs financiers	100 184	101 800
immobilisations incorporelles et corporelles	1 183	1 340
trésorerie	4 586	14 417
autres actifs	7 334	9 318
total	113 287	126 875
capitaux propres	40 925	37 589
endettement	68 519	84 922
autres passifs	3 843	4 365
total	113 287	126 875

Les actifs financiers en valeurs nettes s'analysent comme suit :

en k€	2009	2008
titres de participations	61 244	21 301
titres de participations non consolidés	-	40 855
créances rattachées à des participations	38 446	39 209
prêts et autres immobilisations financières	494	435
total	100 184	101 800

L'analyse de la variation des titres de participation est donnée dans la note 3 ci-après.

La variation des créances rattachées à des participations n'est pas significative sur l'exercice.

L'endettement correspond principalement au financement de la participation acquise dans la société IMS au cours du second semestre 2008. Le 2 janvier 2009, un crédit amortissable d'un montant de 20 millions d'euros et d'une durée de 5 ans a été mis en place. Ce crédit a porté le financement de la participation dans IMS à 52 millions d'euros, soit 90% de l'investissement.

Au 31 décembre 2009, JACQUET Metals dispose d'une trésorerie active disponible de 4,6 millions d'euros et de 29 millions d'euros de lignes de crédit non utilisées.

A la clôture des exercices 2008 et 2009, les échéances de règlement des clients et fournisseurs se présentent comme suit :

en k€ exercice	poste du bilan	total bilan au 31 décembre	échéance < 30 jours	échéance entre 30 et 60 jours	échéance entre 60 et 90 jours	échéance > 90 jours
2009	créances clients	1 347	1 346	2	-	-
	dettes fournisseurs	319	247	32	40	-
2008	créances clients	2 317	2 314	3	-	-
	dettes fournisseurs	422	305	80	32	6



2 / évolution et perspectives d'avenir

La société continuera à piloter la stratégie du Groupe et à gérer ses participations dans ses différentes filiales.

3 / évolution des participations

La variation de la valeur brute des titres de participations s'élève à 65 k€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 et s'analyse comme suit :

en k€	
dissolution d'une filiale en Norvège détenue à 51,2 %, JACQUET Norge AS	-64
frais d'acquisition sur titres	129
total	65

La société JACQUET Norge, filiale à 51,2% de la société JACQUET Metals, a fait l'objet d'une dissolution en date du 30 octobre 2009. Les titres de cette société étant dépréciés depuis le 31 décembre 2008, cette sortie est sans incidence sur les comptes de la société au 31 décembre 2009.

Au cours du second semestre 2008, JACQUET Metals a acquis une participation de 23,17 % dans la société IMS International Metal Service (FR0000033904) pour un investissement total de 58 millions d'euros. A compter du 16 juin 2009, date à laquelle JACQUET Metals est entré au Conseil de surveillance d'IMS, l'influence notable a été établie et ces titres sont enregistrés depuis cette date dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence. Dans les comptes sociaux de JACQUET Metals S.A, ceci s'est traduit par un reclassement des titres détenus du poste « titres de participations non consolidés » à « titres de participations ».

L'évolution du cours de l'action d'IMS, sur le mois de décembre 2009, a conduit la société à comptabiliser une dépréciation sur titres de 18,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 17,2 millions d'euros au 31 décembre 2008.

4 / capital social

Le capital social de JACQUET Metals S.A. s'élève à 15 000 000 d'euros au 31 décembre 2009 et n'a pas évolué par rapport au 31 décembre 2008.

5 / programme de rachat par la société de ses propres actions et actions propres détenues

(informations communiquées en application de l'article L. 225-211, al.2 du Code de commerce)

Se substituant à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 13 juin 2008 dans sa septième résolution, l'Assemblée Générale du 23 juin 2009 a autorisé le Conseil d'administration à faire acheter par la société ses propres actions en vue de :

- éventuellement, les annuler,
- permettre la mise en œuvre de tout plan d'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe,
- permettre l'animation du marché ou la liquidité de l'action par

un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,

— la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

— la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable.

Les conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes:

- le prix maximum d'achat est de 75 € par action,
- le nombre maximum d'actions à acquérir est de 10 % du nombre total des actions composant le capital social au 31 décembre 2008 soit 2 090 000 actions, pour un montant maximal de 15 675 000 €, sous réserve des limites légales,
- la durée de cette autorisation est de dix-huit mois à compter du 23 juin 2009.

Depuis le 23 juin 2009, faisant usage de cette autorisation:

- 9 124 actions ont été achetées à un cours d'achat moyen pondéré de 44,79 euros.
- 8 446 actions ont été vendues à un cours de vente moyen pondéré de 42,60 euros.

Le montant total hors taxes des frais de négociation n'est pas significatif.

Il est rappelé qu'en date du 23 juin 2009, le nombre d'actions inscrites au nom de la Société s'élevait à 7 052 actions, soit 0,34% du capital social.

Ainsi, le nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2009 s'élève à 7 730 actions d'une valeur nominale de 7,18 € (valeur arrondie) chacune et représente 0,37% du capital social.

— 5 350 actions propres ont été affectées au plan d'attribution gratuite d'actions, autorisé par l'Assemblée Générale du 13 juin 2008, par les Conseils d'administration du 13 juin 2008 et du 23 juin 2009. Ces actions sont comptabilisées en « titres de placement » pour une valeur d'entrée de 128 435 €.

— 1 679 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité signé le 23 février 2009 et sont comptabilisées en « autres immobilisations financières » pour une valeur d'entrée de 82 289 € à laquelle s'ajoute un montant de 15 402 € représentatif du solde de liquidités disponible. La valeur d'entrée de ces actions propres étant supérieure au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice, une provision pour dépréciation d'un montant de 9 397 € a été constatée au 31 décembre 2009.

— 701 actions propres ne sont pas affectées au 31 décembre 2009 et sont comptabilisées en « autres immobilisations financières » pour une valeur d'entrée de 18 569 €. La valeur d'entrée de ces actions propres étant inférieure au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

La méthode de valorisation de l'engagement de la société lié au plan d'attribution gratuite d'actions est exposée dans la note 7 ci-après.

La société n'a pas émis d'obligations convertibles, ni d'actions avec option de souscription.



6 / attribution gratuite d'actions (informations communiquées en application de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce)

6.1 / descriptif

Un outil de rémunération complémentaire a été mis en place en 2008 par le biais d'Attributions Gratuites d'Actions (« AGA »).

La huitième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 13 juin 2008 autorise le Conseil à procéder à des attributions gratuites d'actions (AGA) existantes au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux de la société ou parmi les membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux des entités qui lui sont liées au sens de l'article L 225-197-2 dudit Code, dans la limite d'un plafond d'attribution égal à 1 % du capital social de la Société au jour de la décision d'attribution du Conseil.

Le Conseil d'administration, agissant dans le cadre de cette autorisation, a adopté le 13 juin 2008 un plan d'attribution d'actions régissant l'attribution gratuite d'actions de la Société aux bénéficiaires déterminés par le Conseil.

Les AGA sont assorties:

a) d'une période d'acquisition

La durée de la période d'acquisition a été fixée à deux ans à compter de la décision d'attribution par le Conseil d'administration.

En conséquence, les bénéficiaires deviendront définitivement actionnaires de la Société à l'expiration de la dite période d'acquisition, sous réserve du respect des conditions et critères d'attribution ci-après.

b) d'une condition de présence

L'attribution définitive des actions impose pour chaque bénéficiaire de conserver sa situation de salarié et/ou de dirigeant mandataire social de la Société ou des entités qui lui sont liées au sens de l'article L 225-197-2 dudit Code, de façon ininterrompue jusqu'au terme de la période d'acquisition.

En conséquence, la rupture du contrat de travail et/ou la cessation de leurs fonctions de mandataires sociaux pendant la période d'acquisition, pour quelque cause que se soit, entraîne la perte pour le bénéficiaire du droit à l'Attribution Gratuite d'Actions objet du Plan d'Attribution Gratuite d'Actions.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L 225-197-3 alinéa 2, du code de commerce, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers peuvent demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès.

c) d'une obligation de conservation

La durée de la période de conservation a été fixée à deux ans à compter de la date d'attribution effective des actions.

Toutefois, les actions attribuées gratuitement seront librement cessibles en cas de décès du bénéficiaire, par les héritiers de ce dernier, ou en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Pendant toute la période de conservation, les bénéficiaires s'engageront à maintenir les actions attribuées au nominatif avec mention de l'indisponibilité de leurs actions dans la convention de tenue de compte.

En application des dispositions de l'article L 225-197-1 II alinéa 4 du code de commerce, les bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions qui exercent une fonction de président du conseil d'administration, de directeur général ou de directeur général délégué de la Société sont tenus de conserver au nominatif cinq pour cent (5 %) des actions issues de l'attribution gratuite d'actions jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

6.2 / AGA décidées en 2009

Le Conseil d'administration du 23 juin 2009 a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 600 actions de la société JACQUET Metals. Cette attribution gratuite d'actions ne concerne pas les dirigeants mandataires sociaux et les administrateurs.

Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux et administrateurs n'a pas évolué depuis le 31 décembre 2008 et se présente comme suit :

bénéficiaires	qualité	société	nombre d'actions attribuées (2008)	valeur des actions attribuées au 31.12.2009
M. Éric Jacquet	Président Directeur Général	JACQUET Metals	2100 actions	87 k€
M. Philippe Goczol	Directeur Général Délégué	JACQUET Metals	1350 actions	56 k€
M. Jean Révérand	Administrateur salarié	JACQUET Metals	100 actions	4 k€





7 / valorisation du plan d'attribution gratuite d'actions

Au 31 décembre 2009, l'engagement de la société lié aux actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 13 juin 2008 est évalué à 126 k€. Cet engagement est calculé en fonction du cours de bourse constaté à la date d'achat et de la probabilité d'attribution des actions constatée à la date de clôture. Cet engagement est matérialisé par une provision de 91 k€, après amortissement sur une durée de 2 ans à partir de la date d'attribution des actions, constatée en « charges de personnel ».

8 / dividendes mis en distribution

Les dividendes versés au cours des trois exercices précédents s'établissent comme suit :

exercice	nombre d'actions	dividendes nets en €	dividendes nets par action en €	avoir fiscal en €	dividende global en €
2008	2 090 000	2 090 000	1,00	-	1,00
2007	2 090 000	4 702 500	2,25	-	2,25
2006	2 090 000	5 643 000	2,70	-	2,70

9 / offre publique (informations communiquées en application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce)

JACQUET Metals a déposé un projet d'offre publique d'échange sur les titres d'IMS auprès de l'AMF le 3 février 2010 (cf. note 1 « faits marquants » de l'annexe aux comptes sociaux).

Dans le cadre des dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, la Société JACQUET Metals doit exposer et, le cas échéant, expliquer les éléments mentionnés au présent paragraphe lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

JACQUET Metals considère ne pas avoir de dispositifs spécifiques susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique à l'exception de la présence d'un actionnaire dominant dans la détention de son capital. Il est toutefois renvoyé ci-après à l'ensemble des éléments listés par l'article L.225-100-3 du Code de commerce dans la mesure où ces informations figurent dans le Document de Référence au titre d'autres obligations :

9.1 / structure du capital de la société

Au 31 décembre 2009, la société est contrôlée à hauteur de 61,34 % du capital et 74,96 % des droits de vote théoriques par JSA, elle-même détenue à 99,99 % par Monsieur Éric Jacquet (cf. note 10 ci-après).

En dehors des protections légales prévues par le code de commerce, il n'existe pas de mesure particulière prise en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

9.2 / restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11

Néant.

9.3 / participations directes ou indirectes dans le capital de la société en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

cf. note 10 ci-après.

9.4 / liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

Néant.

9.5 / mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

9.6 / accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

9.7 / règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

cf. note 17 ci-après.

9.8 / pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission ou de rachat d'actions

Les informations sur le programme de rachat d'actions sont présentées dans la note 5 ci-avant.

Les délégations accordées par l'Assemblée au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital sont mentionnées dans la note 23.

9.9 / accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société

Néant.

9.10 / accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

cf. note 14.

10 / identité des détenteurs du capital dépassant les seuils légaux

nom ou dénomination	adresse	au 31.12.2009		
		nombre d'actions	capital détenu en %	droits de vote en % ¹
JSA	ZI des Hauts Sarts B-4040 Herstal	1 282 033	61,34%	74,96%
Richard W Colburn	-	109 649	5,25%	3,40%

¹ droits de vote théoriques / auto-détention non déduite

Au 31 décembre 2009, à la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Du 1er janvier 2009 au 10 mars 2010, les franchissements de seuils légaux, à la hausse comme à la baisse, ont été les suivants :

Monsieur Richard W. Colburn a déclaré avoir franchi le seuil de 5 % du capital à la hausse le 2 mars 2009 et détenir 109 649 actions JACQUET Metals représentant autant de droits de vote, soit 5,25% du capital et 3,40% des droits de vote, dans les conditions suivantes :

- Richard W. Colburn : 89 649 actions représentant autant de droits de vote, soit 4,29% du capital et 2,78% des droits de vote.
- Metal Companies Multi-Employer Pension Plan : 20 000 actions représentant autant de droits de vote, soit 0,96% du capital et 0,62% des droits de vote.

Le déclarant a précisé avoir procédé à cette déclaration au motif qu'il siège au sein du comité d'investissement du fonds de pension Metal Companies Multi-Employer Pension Plan.

Il est rappelé qu'à la clôture des deux exercices précédents, les détenteurs du capital dépassant les seuils légaux étaient les suivants :

nom ou dénomination	adresse	au 31.12.2008		
		nombre d'actions	capital détenu en %	droits de vote en % ¹
JSA	ZI des Hauts Sarts B-4040 Herstal	1 281 655	61,32%	74,95%

¹ droits de vote théoriques / auto-détention non déduite

nom ou dénomination	adresse	au 31.12.2007		
		nombre d'actions	capital détenu en %	droits de vote en % ¹
JSA	ZI des Hauts Sarts B-4040 Herstal	1 139 296	54,51%	70,54%
SIA FUNDS AG	Seedammstrasse 3, Postfach CH-8808 Pfaffikon, Suisse	111 599	5,34%	3,46%

¹ pas d'auto-détention en 31 décembre 2007

11 / opérations sur titres des dirigeants de l'émetteur

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 223-22 de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations effectuées sur les instruments financiers de JACQUET Metals par chacun des membres du Conseil d'administration et des « personnes liées » doivent être déclarées dans la mesure où le montant cumulé des opérations effectuées par chacun de ces dirigeants dépasse 5 000 euros par année civile.

Sur l'exercice 2009, la participation de JSA (détenue par Éric Jacquet à 99,99%) dans JACQUET Metals S.A. a augmenté de 0,02% soit 378 titres JACQUET Metals dont 343 titres restitués à JSA par la société TSAF, en charge du contrat de liquidité sur les titres JACQUET Metals jusqu'à fin 2008.

12 / opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié de la société

Néant.

13 / proportion du capital détenue à la clôture de l'exercice par le personnel de la société

Néant.





14 / rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs

14.1 / rémunération des dirigeants mandataires sociaux

En 2009, les dirigeants mandataires sociaux sont Monsieur Éric Jacquet en ses qualités de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et Monsieur Philippe Goczol en sa qualité de Directeur Général Délégué.

Il est rappelé que l'assemblée générale du 23 juin 2009 a renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Éric Jacquet, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice 2011.

14.1.1 / synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Éric Jacquet, Président du Conseil d'administration et Directeur Général

(montants bruts en k€)	2009	2008
rémunérations dues au titre de l'exercice (cf note 14.1.2)	231	248
valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
total	231	248

Philippe Goczol, Directeur Général Délégué

(montants bruts en k€)	2009	2008
rémunérations dues au titre de l'exercice (cf note 14.1.2)	168	132
valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
total	168	132

14.1.2 / rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Monsieur Éric Jacquet, Président du Conseil d'administration et Directeur Général

(montants bruts en k€)	2009		2008	
	montant dû	montant versé	montant dû	montant versé
rémunération fixe *	175	175	200	200
rémunération variable	-	-	-	148
rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
jetons de présence	5	5	5	5
avantages en nature	-	-	-	-
avantages postérieurs à l'emploi	51	-	43	-
total	231	180	248	353

* Monsieur Éric Jacquet a souhaité que sa rémunération soit adaptée à la réalité économique actuelle. Ainsi lors de sa réunion du 23 juin 2009, le Conseil d'administration a décidé de modifier le montant de la rémunération fixe annuelle allouée à Monsieur Éric Jacquet, au titre de sa fonction de Directeur Général pour la ramener de 200 000 € à 150 000 €, soit une réduction de 25%. Cette décision a pris effet à compter du 1er juillet 2009.

Monsieur Philippe Goczol, Directeur Général Délégué

(montants bruts en k€)	2009		2008	
	montant dû	montant versé	montant dû	montant versé
rémunération fixe	120	120	120	120
rémunération variable	37	37	-	70
rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
jetons de présence	5	5	5	5
avantages en nature	-	-	-	-
avantages postérieurs à l'emploi	6	-	7	-
total	168	162	132	195

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de régimes de retraite spécifiques. Les avantages postérieurs à l'emploi mentionnés ci-avant correspondent aux engagements de retraite provisionnés à la clôture (cf. note 12.4 de l'annexe aux états financiers consolidés). Il est précisé que ces montants ne tiennent pas compte des versements à la compagnie d'assurance car ceux-ci sont versés de manière globale par société.

Les rémunérations variables sont principalement calculées sur des critères de rentabilité nette. Le calcul est basé sur le niveau de résultat net part du Groupe par rapport au chiffre d'affaires. La rémunération variable est payable annuellement une fois les résultats du Groupe connus.

14.1.3 / options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant.

14.1.4 / options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant.

14.1.5 / actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Néant.

14.1.6 / actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Néant.

14.1.7 / actions gratuites

Le 13 juin 2008, le Conseil d'administration a attribué 2 100 actions gratuites à Monsieur Éric Jacquet et 1 350 actions gratuites à Monsieur Philippe Goczol. L'attribution de ces actions ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans. A la suite de cette période, les bénéficiaires devront conserver ces actions pendant une durée minimale de deux ans. Sur la base du dernier cours coté au 31 décembre 2009, la valorisation des actions attribuées s'élève à 87 k€ pour Monsieur Éric Jacquet et à 56 k€ pour Monsieur Philippe Goczol.

Au 31 décembre 2009, l'engagement de la société lié aux actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, calculé en fonction du cours de bourse constaté à la date d'achat et de la probabilité d'attribution constatée à la date de clôture, est évalué à 53 k€ pour Monsieur Éric Jacquet et à 27 k€ pour Monsieur Philippe Goczol soit respectivement une provision de 41 k€ et 21 k€ comptabilisée en « charges de personnel » après étalement.

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de rémunération sous forme de plan d'options portant sur des actions.

Les attributions gratuites d'actions, dont les conditions de l'attribution décidée par le Conseil d'administration du 13 juin 2008 sont reprises ci-avant, ont été effectuées antérieurement aux recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 et ne sont pas des actions de performance.

En application des dispositions de l'article L 225-197-1 II alinéa 4 du code de commerce, les bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions qui exercent une fonction de président du Conseil d'administration, de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué de la Société sont tenus de conserver au nominatif cinq pour cent (5 %) des actions issues de l'attribution gratuite d'actions jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

14.1.8 / autres informations

Les dirigeants mandataires sociaux de JACQUET Metals ne sont pas liés par un contrat de travail au sein du Groupe. A ce titre, il est notamment rappelé qu'il a été mis fin au contrat de travail de Monsieur Philippe Goczol préalablement à sa désignation lors du Conseil d'Administration du 13 juin 2008. Monsieur Philippe Goczol n'a bénéficié d'aucune indemnité à raison de la fin de son contrat de travail.

Seul Monsieur Philippe Goczol bénéficie d'une indemnité de révocation ou de non renouvellement de mandat dont l'ensemble des conditions de performance (nombre de nouvelles sociétés filiales acquises ou créées à compter du 1er janvier 2009 et évolution du chiffre d'affaires consolidé du Groupe JACQUET Metals), lesquelles sont cumulatives, sont reprises au paragraphe 14.1.10 ci-après. Il en est de même s'agissant des cas d'attribution de l'indemnité et du calcul de son montant. Le versement de cette indemnité de départ est exclu s'il quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du Groupe, ou encore s'il fait valoir ses droits à la retraite.

14.1.9 / actifs appartenant directement ou indirectement à Monsieur Éric Jacquet et exploités dans le cadre de l'activité du Groupe

en k€	sites	loyers 2009 HT	loyers 2008 HT	locataires
JERIC SARL	Saint Priest (69)	377	369	JACQUET METALS
	Villepinte (93)	114	103	FRANCE INOX
SCI Rogna Boue	Grésy sur Aix (73)	120	77	DETAIL INOX

14.1.10 / indemnité de révocation ou de non renouvellement de mandat de Monsieur Philippe Goczol

Le Conseil d'administration du 13 juin 2008 a décidé d'allouer à Mr Philippe Goczol, une indemnité de révocation ou de non renouvellement de son mandat et a fixé les conditions et les modalités de versement.

Lors du renouvellement de son mandat en qualité de Directeur Général Délégué, le Conseil d'administration du 23 juin 2009 a réitéré le principe de cette indemnité de révocation ou de non renouvellement de son mandat suivant des conditions et modalités de versement identiques à celles arrêtées par le Conseil lors de sa séance du 13 juin 2008, à savoir :

cas d'attribution de l'indemnité :

Monsieur Philippe Goczol bénéficiera d'une indemnité de révo-

cation dans les hypothèses suivantes, sous réserve de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performances :

- Décision du Conseil d'administration de révoquer Monsieur Philippe Goczol de ses fonctions de Directeur Général Délégué ;
- Décision du Conseil d'administration de ne pas renouveler le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Philippe Goczol, à moins qu'il lui soit proposé d'exercer d'autres fonctions, salariées ou non, au sein de la société JACQUET Metals et/ou de toutes sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-197-2 du code de commerce, moyennant une rémunération annuelle correspondant à la somme de l'ensemble des rémunérations brutes effectivement perçues par Monsieur Philippe Goczol au cours des 24 derniers mois écoulés qui précèdent celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation, divisée par deux. On entend par rémunérations perçues, les salaires fixes et variables hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 24 derniers mois, il sera fait référence au « Salaire Brut » tel qu'il apparaît dans la fiche de paie de Monsieur Philippe Goczol.

Enfin, le Conseil d'administration a décidé qu'aucune indemnité de révocation ne sera due au Directeur Général Délégué si sa révocation ou le non renouvellement de son mandat intervient postérieurement à la date à laquelle ce dernier aura fait valoir ou aura été mis à la retraite.

détermination des conditions cumulatives de performance:

- Conditions liées aux performances du Directeur Général Délégué : l'acquisition dans le cadre d'opérations de croissance externe et/ou la création selon le modèle de franchise JACQUET Metals, d'au moins trois nouvelles sociétés filiales à compter du 1er janvier 2009 et sur la durée d'exercice des fonctions du Directeur Général Délégué.
- Conditions liées aux performances de la société : le chiffre d'affaires consolidé « B » du Groupe JACQUET Metals devra être supérieur ou égal à 90 % du chiffre d'affaires consolidé « A » du Groupe JACQUET Metals.

Où :

- **A** : correspond à la moyenne des chiffres d'affaires consolidés du Groupe JACQUET Metals à la clôture des cinq exercices qui précèdent celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation ;
- **B** : correspond à la moitié de la somme des chiffres d'affaires consolidés du Groupe JACQUET Metals des huit trimestres civils qui précèdent celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation.

Le recours à des moyennes de chiffres d'affaires est justifié pour éviter les effets pervers que les variations de cours des matières premières pourraient exercer sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les valeurs A et B s'entendent à périmètre au moins égal à celui existant au moment de la nomination du Directeur Général Délégué. Si au moment de la révocation, le périmètre du Groupe est moindre que celui existant au moment de la nomination, alors la valeur A sera ajustée au pro rata du chiffre d'affaires consolidé du Groupe correspondant à la réduction du périmètre. Par périmètre, il faut entendre :

- L'ensemble des filiales du Groupe intégrées dans les comptes consolidés.
- L'ensemble des produits et services vendus.



calcul du montant de l'indemnité :

Le montant de l'indemnité est calculé comme suit :
Indemnité = (4 x FM) + (1,4 x RM) + (0,6 x RM x P)

Où :

- **FM** : correspond à la rémunération fixe mensuelle brute versée au Directeur Général Délégué au titre du mois qui précède celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation.
- **RM** : s'entend de la Rémunération Mensualisée, correspondant à la somme de l'ensemble des rémunérations brutes effectivement perçues par Monsieur Philippe Goczol au cours des 12 derniers mois écoulés qui précèdent celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation, divisée par 12. On entend par rémunérations perçues les salaires fixes et variables hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 12 derniers mois, il sera fait référence au « Salaire Brut » tel qu'il apparaît dans la fiche de paie de Monsieur Philippe Goczol.
- **P** : correspond à la période entre la date de nomination à la fonction de Directeur Général Délégué et la date de sa révocation ou de non renouvellement de son mandat. La période est exprimée en années et en fractions d'année, tout mois entamé étant considéré comme 1/12ème d'année acquis pour l'ancienneté.

Le montant de l'indemnité due, le cas échéant, à Monsieur Philippe Goczol, sera égal à :

— 100 % de l'indemnité calculée comme indiqué ci-dessus si le chiffre d'affaires consolidé « B » du Groupe JACQUET Metals est supérieur ou égal au chiffre d'affaires consolidé « A » du Groupe JACQUET Metals.

— 50 % de l'indemnité calculée comme indiqué ci-dessus si le chiffre d'affaires consolidé « B » du Groupe JACQUET Metals est supérieur ou égal à 90 % et inférieur à 100 % du chiffre d'affaires consolidé « A » du Groupe JACQUET Metals.

14.2 / rémunération des administrateurs (hors dirigeants mandataires sociaux)

L'assemblée générale du 23 juin 2009 ayant nommé en qualité d'administrateurs Messieurs Jacques Leconte et Jean-François Clément pour une durée de trois ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice 2011, la société compte en 2009 quatre administrateurs hors dirigeants mandataires sociaux. Ces deux nouveaux administrateurs peuvent être qualifiés d'administrateurs indépendants, c'est-à-dire, n'entretenant directement ou indirectement aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, le Groupe ou sa direction.

Il est rappelé à ce titre que l'assemblée a également renouvelé les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean Révérand et Michel Perrin, lesquels prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice 2011.

14.2.1 / synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque administrateur

Monsieur Jean Révérand, administrateur salarié

(montants bruts en k€)	2009	2008
rémunérations dues au titre de l'exercice (cf note 14.2.2)	62	59
valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
total	62	59

Monsieur Michel Perrin, administrateur

(montants bruts en k€)	2009	2008
rémunérations dues au titre de l'exercice (cf note 14.2.2)	3	62
valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
total	3	62

Monsieur Jacques Leconte, administrateur

(montants bruts en k€)	2009	2008
rémunérations dues au titre de l'exercice (cf note 14.2.2)	5	-
valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
total	5	-

Monsieur Jean-François Clément, administrateur

(montants bruts en k€)	2009	2008
rémunérations dues au titre de l'exercice (cf note 14.2.2)	5	-
valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
total	5	-

14.2.2 / rémunérations de chaque administrateur

Monsieur Jean Révérand, administrateur salarié

(montants bruts en k€)	2009		2008	
	montant dû	montant versé	montant dû	montant versé
rémunération fixe	47	47	46	46
rémunération variable	-	3	-	5
rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
jetons de présence	3	3	3	3
avantages en nature (voiture)	1	1	2	2
avantages postérieurs à l'emploi	11	-	8	-
total	62	53	59	56

Monsieur Michel Perrin, administrateur

(montants bruts en k€)	2009		2008	
	montant dû	montant versé	montant dû	montant versé
rémunération fixe	–	–	32	32
rémunération variable	–	–	–	–
rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
jetons de présence	3	3	3	3
avantages en nature (voiture)	–	–	1	1
avantages postérieurs à l'emploi*	–	–	27	27
total	3	3	62	62

* Indemnité de départ en retraite perçue en 2008

Monsieur Jacques Leconte, administrateur

(montants bruts en k€)	2009		2008	
	montant dû	montant versé	montant dû	montant versé
rémunération fixe	–	–	–	–
rémunération variable	–	–	–	–
rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
jetons de présence	5	5	–	–
avantages en nature	–	–	–	–
total	5	5	–	–

Monsieur Jean-François Clément, administrateur

(montants bruts en k€)	2009		2008	
	montant dû	montant versé	montant dû	montant versé
rémunération fixe	–	–	–	–
rémunération variable	–	–	–	–
rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
jetons de présence	5	5	–	–
avantages en nature	–	–	–	–
total	5	5	–	–

De même que les dirigeants mandataires sociaux, les administrateurs ne bénéficient pas de régimes de retraite spécifiques. Les avantages postérieurs à l'emploi mentionnés ci-avant correspondent aux engagements de retraite provisionnés à la clôture (cf. note 12.4 de l'annexe aux états financiers consolidés). Il est précisé que ces montants ne tiennent pas compte des versements à la compagnie d'assurance car ceux-ci sont versés de manière globale par société.

48

Les rémunérations variables sont principalement calculées sur des critères de rentabilité nette. Le calcul est basé sur le niveau de résultat net part du Groupe par rapport au chiffre d'affaires. La rémunération variable est payable annuellement une fois les résultats du Groupe connus.

Les avantages en nature mentionnés correspondent à des véhicules de société.

14.2.3 / options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque administrateur

Néant.

14.2.4 / options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque administrateur

Néant.

14.2.5 / actions de performance attribuées à chaque administrateur

Néant.

14.2.6 / actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque administrateur

Néant.

14.2.7 / actions gratuites

Le 13 juin 2008, le Conseil d'administration a attribué 100 actions gratuites à Monsieur Jean Révérand. L'attribution de ces actions ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans. A la suite de cette période, le bénéficiaire devra conserver ces actions pendant une durée minimale de deux ans. Sur la base du dernier cours coté au 31 décembre 2009, la valorisation de ces actions s'élève à 4 K€.

Au 31 décembre 2009, l'engagement de la société lié aux actions gratuites attribuées à Monsieur Jean Révérand, calculé en fonction du cours de bourse constaté à la date d'achat et de la probabilité d'attribution constatée à la date de clôture, est évalué à 2,6 K€ soit une provision de 2 K€ comptabilisée en « charges de personnel » après étalement.

Les administrateurs ne bénéficient pas de rémunération sous forme de plan d'options portant sur des actions. Les attributions gratuites d'actions, dont les conditions de l'attribution décidée par le Conseil d'administration du 13 juin 2008 sont reprises ci-avant, ont été effectuées antérieurement aux recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 et ne sont pas des actions de performance.

14.2.8 / autres informations

Les administrateurs ne bénéficient pas de prime de départ.

14.3 / jetons de présence perçus par les membres du Conseil d'administration

membres du Conseil d'administration	montant versé en 2009 en k€	montant versé en 2008 en k€
Eric Jacquet	5	5
Philippe Goczol	5	5
Jean Révérand	3	3
Michel Perrin	3	3
Jacques Leconte	5	–
Jean-François Clément	5	–
total	25	15



15 / informations sociales

L'effectif de JACQUET Metals S.A. est composé de 11 cadres au 31 décembre 2009 et n'a pas évolué sur l'exercice.

16 / liste des mandats exercés par les administrateurs dans toute société au cours des 5 derniers exercices

nom	mandat	société	année de fin de mandat
Éric Jacquet	Président du Conseil d'Administration ¹	JACQUET Metals S.A.	
	Président du Conseil d'Administration	JACPOL Sp. z o.o.	
	Président du Conseil d'Administration	JACQUET UK Ltd	
	Président du Conseil d'Administration	JACQUET Iberica S.A.	
	Président du Conseil d'Administration	JACQUET Sverige AB	
	Président du Conseil d'Administration	JACQUET Finland OY	
	Président du Conseil d'Administration	JACQUET Danmark ApS	
	Président du Conseil d'Administration	JACQUET Romania Srl	2008
	Président du Conseil d'Administration	JACQUET Mid Atlantic Inc.	
	Président du Conseil d'Administration	JACQUET Houston Inc.	
	Président du Conseil d'Administration	JACQUET Midwest Inc.	
	Président du Conseil d'Administration	JACQUET West Inc.	
	Président du Conseil d'Administration	JACQUET Nordpol Sp. z o.o.	
	Président du Conseil d'Administration	JACQUET Italtaglio Srl	
	Président du Conseil d'Administration	JACQUET Shanghai Special Alloy Processing Co. Ltd.	
	Président	JACQUET Lyon S.A.S.U.	
	Président	JACQUET Export S.A.S.U.	
	Président ²	FFF HOLDING S.A.S.	
	Président ²	DETAIL INOX S.A.S.	
	Président ²	JACQUET S.A.S.	
Président ²	FRANCE INOX S.A.S.		
Président ²	3F S.A.S.	2006	
Président ²	FORME S.A.S.	2004	
Président ²	QUARTO Europe S.A.S.U.		
Président ²	JACQUET Paris S.A.S.		
Administrateur	JACQUET s.r.o		
Administrateur	JACFRIESLAND BV		
Administrateur	JACQUET Osiro AG		
Administrateur	QUARTO Nordic AB		
Administrateur	ATP S.A.	2004	
Administrateur	JACQUET International S.A.		
Administrateur	JACQUET Polska Sp z o.o.		
Administrateur	JACQUET Nova Srl		
Administrateur	JACQUET Norge AS	2009	
Administrateur délégué	JACQUET Benelux S.A.		
Administrateur délégué	JSA		
Co-gérant	JACQUET Deutschland GmbH		
Gérant	JACQUET Portugal LDA		
Gérant	JESTION E.U.R.L.		
Gérant	JWS S.A.R.L.		
Gérant	SCI DU CANAL		
Gérant	SCI LA FABRIQUE		
Gérant	SCI ROGNA BOUE		
Gérant	SCI QUEDE		
Gérant	SCI DE MIGENNES		
Gérant	JERIC S.A.R.L.		
Gérant	SCI DE BOURGOGNE		
Gérant	JACQUET Bâtiments E.U.R.L.		
Gérant	SCI DES BROSSES		
Gérant	SCI DE MANTENAY		
Gérant	SCI CITE 44		



nom	mandat	société	année de fin de mandat
Jean Révérand	Administrateur	JACQUET Metals S.A.	
	Administrateur	JACQUET Benelux S.A.	
	Administrateur	JACQUET Finland OY	
	Administrateur	JACQUET Iberica S.A.	
	Administrateur	JSA	
Philippe Goczol	Directeur Général	JACQUET Jesenice d.o.o.	
	Administrateur ³	JACQUET Metals S.A.	
	Administrateur	JACQUET Sverige AB	
	Administrateur	QUARTO Nordic AB	
	Administrateur	JACQUET Norge AS	2009
	Administrateur	JACFRIESLAND BV	
	Administrateur	JACQUET Nova Srl	
	Administrateur	JACQUET Italtaglio Srl	
	Administrateur	JACQUET Danmark ApS	
	Administrateur	JACQUET Mid Atlantic Inc.	
	Administrateur	JACQUET UK Ltd	
	Administrateur	JACQUET Houston Inc.	
	Administrateur	JACQUET Midwest Inc.	
	Administrateur	JACQUET West Inc.	
	Administrateur	JACPOL Sp. z o.o.	
	Administrateur	JACQUET Nordpol Sp. z o.o.	
	Administrateur	JACQUET Polska Sp. z o.o.	
	Administrateur	JACQUET Shanghai Co. Ltd.	
	Gérant	JSP EURL	
	Gérant	OSS SARL	
Gérant	JACQUET Portugal LDA		
Président	Alu One SAS	2005	
Jean-François Clément	Administrateur	JACQUET Metals S.A.	
	Administrateur	SA Cabinet d'Etudes Marc Merlin	
	Gérant	SCI du 83 rue Pierre Corneille	
	Gérant	SCI Créqui Tête d'or	
	Gérant	SCI La Mélisse	
	Membre du Comité de Surveillance	SAS HCM	
	Vice Président	Alptis Association	
	Membre du Conseil de Surveillance	SAS Alptis Assurances	
	Co-gérant	CMS Bureau Francis Lefebvre Lyon	2006
	Gérant puis liquidateur	SCI Les Fétoules	2005
	Gérant puis liquidateur	SCI La Réchasse	2005
	Gérant	SCI La Russule	2008
	Membre et Président du Conseil de Surveillance	Alptis Assurances (SA à Directoire et Conseil de Surveillance)	2007
Jacques Leconte	Administrateur	JACQUET Metals S.A.	
	Membre du comité stratégique	Thermocross SA	
	Directeur	Centre d'affaires du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	2008
Michel Perrin	Administrateur	JACQUET Metals S.A.	
	Administrateur	ATP S.A.	2004
	Administrateur	JACQUET Iberica S.A.	

¹ Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

² Représentant de JACQUET Metals S.A.

³ Administrateur et Directeur Général Délégué





17 / conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est décrit dans le rapport du Président du Conseil d'administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne.

L'Assemblée Générale du 23 juin 2009 a nommé en qualité d'administrateur Messieurs Jacques Leconte et Jean-François Clément pour une durée de trois ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée Générale du 23 juin 2009 a également renouvelé les mandats d'administrateurs de Messieurs Éric Jacquet, Jean Révérand et Michel Perrin, lesquels prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice 2011.

Le Conseil d'administration du 23 juin 2009 a renouvelé les mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de Monsieur Éric Jacquet pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration du 23 juin 2009 a renouvelé le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Philippe Goczol et ce, pour la durée pendant laquelle Monsieur Éric Jacquet exercera ses fonctions de Directeur Général.

18 / informations sociales et environnementales

Ces informations sont données au paragraphe 5 du rapport de gestion dans les informations sur le Groupe.

19 / affectation et répartition des résultats 2009

La décision de l'Assemblée Générale n'est pas connue au jour de l'établissement du présent document.

20 / charges non déductibles visées aux articles 39-4 et 223 du code général des impôts

Le montant des charges s'élève à 5 273 euros pour l'exercice 2009 et l'impôt correspondant à 1 758 euros.

21 / tableau des résultats des cinq derniers exercices

cf. Annexe 1.

22 / événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

JACQUET Metals a déposé un projet d'offre publique d'échange sur les titres d'IMS auprès de l'AMF le 3 février 2010 (cf. note 1 « faits marquants » de l'annexe aux comptes sociaux).



23 / délégations octroyées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration

L'assemblée générale du 13 juin 2008 a octroyé au Conseil d'administration la délégation suivante :

délégation	échéance (à compter de l'Assemblée)	montant maximal autorisé	observations
autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes	38 mois	1% du capital	Le Conseil d'administration, agissant dans le cadre de cette autorisation, a décidé les attributions gratuites d'actions suivantes : - Conseil d'administration du 13 juin 2008 : attribution gratuite de 4 750 actions. - Conseil d'administration du 23 juin 2009 : attribution gratuite de 600 actions.

L'assemblée générale du 23 juin 2009 a octroyé au Conseil d'administration les délégations suivantes :

délégation	échéance (à compter de l'Assemblée)	montant maximal autorisé	observations
1. Délégation de compétence pour décider l'augmentation du capital social, par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.	26 mois	montant nominal maximum des augmentations de capital : 15.000.000 € montant nominal maximum des titres de créance : 100.000.000 €	montant nominal maximum des augmentations de capital autorisées : 20.000.000 € montant nominal maximum des titres de créance autorisés : 140.000.000 €
2. Délégation de compétence pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.	26 mois	montant nominal maximum des augmentations de capital : 5.000.000 € montant nominal maximum des titres de créance : 40.000.000 € (en ce compris le montant nominal d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées en vertu l'autorisation mentionnée au 3.)	
3. Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, à l'effet de procéder à l'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en fixant le prix d'émission	26 mois	10 % du capital par période de 12 mois.	
4. Autorisation à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription.	26 mois	3.000.000 €	
5. Délégation de pouvoirs à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital.	26 mois	10 % du capital.	
6. Délégation de compétence à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.	26 mois	10.000.000 €	

Au 31 décembre 2009, le Conseil d'administration n'avait pas fait usage de ces délégations.





annexes au rapport de gestion



sommaire

annexe 1 - tableau des résultats des cinq derniers exercices

55

annexe 2 - informations sur les filiales et participations

56





annexe 1 : tableau des résultats des cinq derniers exercices

en €	2009	2008	2007	2006	2005
capital en fin d'exercice					
capital social	15 000 000	15 000 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000
nombre d'actions ordinaires	2 090 000	2 090 000	2 090 000	2 090 000	2 090 000
opérations et résultats de l'exercice					
chiffre d'affaires hors taxes	3 199 716	5 410 428	6 762 864	5 770 300	3 710 688
résultat avant impôt, amortissements et provisions	6 013 651	20 923 662	20 121 719	13 212 264	6 693 763
impôt sur les bénéfices	(841 220)	2 063 004	1 924 803	2 362 794	1 335 170
participation des salariés	-	-	-	-	-
résultat après impôt, amortissements et provisions	5 418 977	1 700 073	17 425 879	10 490 737	4 672 107
résultat distribué	n.d *	2 090 000	4 702 500	5 643 000	2 821 500
résultats par action					
résultat après impôt, avant amortissements et provisions	3,28	9,02	8,71	5,19	2,56
résultat après impôt, amortissements et provisions	2,59	0,81	8,34	5,02	2,24
dividende attribué à chaque action	n.d *	1,00	2,25	2,70	1,35
personnel					
effectif moyen de l'exercice	11	10	11	10	11
masse salariale de l'exercice	974 714	1 021 003	1 114 661	1 118 424	1 141 304
charges sociales de l'exercice	502 249	479 686	456 886	452 321	464 343

* non disponible: décision de l'Assemblée Générale non connue au jour de l'établissement du présent document.

annexe 2 : informations sur les filiales et participations

société en k€	capital social	total des capitaux propres	quote-part de capital détenue	valeur comptable des titres détenus		chiffre d'affaires H.T.	résultat du dernier exercice
				valeur brute	valeur nette		
JACQUET SAS	3 000	17 813	99,99%	5 206	5 206	31 782	(320)
JACQUET Paris SAS	160	1 379	100,00%	152	152	3 654	(209)
FRANCE INOX SAS	300	1 534	99,99%	324	324	4 090	(79)
DETAIL INOX SAS	1 370	2 021	99,99%	1 877	1 877	2 851	(63)
JACPOL Sp. z o.o.	1 900	7 029	100,00%	1 980	1 980	9 514	(279)
JACQUET Finland OY	104	4 527	78,95%	82	82	4 488	(985)
JACQUET Metallservice GmbH	70	(253)	75,00%	53	53	5 013	(803)
JACQUET Iberica SA	402	1 120	70,00%	370	370	4 461	(197)
JACQUET Nova Srl	400	2 625	100,00%	1 340	1 340	3 708	(441)
JACQUET Sverige AB	488	2 440	100,00%	1 902	1 902	3 439	157
JACQUET Magyarorszag Kft.	120	34	100,00%	53	53	190	(59)
JACQUET s.r.o.	57	211	80,00%	38	38	1 979	12
QUARTO Nordic AB	266	336	100,00%	1 107	1 107	1 176	(239)
JACQUET Danmark ApS	34	30	100,00%	155	75	67	(23)
JACQUET International SA	625	3 051	99,96%	1 022	1 022	268	1 864
JACQUET Jesenice d.o.o.	490	1 043	100,00%	496	496	259	(116)
QUARTO Europe S.A.S.U.	100	183	100,00%	100	100	1 742	(121)
ERDBRÜGGER Metallservice GmbH	80	123	51,25%	41	41	1 340	(31)
JACQUET Berlin GmbH	113	410	66,66%	75	75	1 892	84
JACQUET Mid Atlantic Inc.	555	(4 966)	75,00%	484	484	11 156	(2 063)
JACQUET Lyon S.A.S.U.	50	1 207	100,00%	50	50	9 707	111
JACQUET Nederland BV	23	2 900	50,40%	1 000	1 000	17 665	1 076
JACQUET Export S.A.S.U.	50	70	100,00%	50	50	2 767	(35)
JACQUET UK LTD	957	3 022	76,00%	1 160	1 160	5 669	431
JACQUET Portugal LDA	30	223	51,00%	15	15	2 232	49
JACQUET Nordpol Sp. z o.o.	93	168	90,00%	93	93	1 307	8
JACQUET Italtaglio Srl	335	52	85,00%	285	285	3 402	(219)
FFF HOLDING SAS	2 000	1 241	99,98%	3 289	1 089	-	89
JSP EURL	300	582	100,00%	288	288	2 496	17
JESTION EURL	8	(144)	100,00%	8	8	1 020	(175)
JWS SARL	42	(952)	95,00%	40	40	-	(152)
SCI DU CANAL	1	92	98,00%	448	448	104	91
IMS	27 528	247 483	23,17%	58 215	39 943	727 114	(86 242)
OSS SARL *	1 000	2 174	99,94%	-	-	3 056	(632)
JACQUET Benelux SA *	500	4 025	99,92%	-	-	9 262	147
JACQUET Deutschland GmbH *	26	365	99,96%	-	-	8 564	147
JACQUET Steinau GmbH *	36	177	74,97%	-	-	2 332	(276)
JACQUET Polska Sp. z o.o. *	24	82	99,96%	-	-	2 361	(30)
JACQUET Osiro AG *	270	1 871	50,98%	-	-	4 100	432
JACFRIESLAND BV *	1 000	3 907	40,32%	-	-	7 893	1
JACQUET Shanghai Co. Ltd. *	9 644	5 622	95,00%	-	-	4 956	(1 605)
JACQUET Houston Inc. *	208	(2 078)	60,00%	-	-	3 365	(704)
JACQUET Midwest Inc. *	208	(1 835)	71,25%	-	-	3 118	(968)
JACQUET West Inc. *	347	(1 777)	60,00%	-	-	2 154	(1 376)

* participations indirectes





Situation financière et résultats 2009

1/ états financiers consolidés 2009

état de la situation financière au 31.12.2009

en k€	notes			31.12.2009	31.12.2008
		brut	amort. prov	net	net
écarts d'acquisition	7.1	1 779	–	1 779	1 779
immobilisations incorporelles	7.1	1 262	737	525	613
immobilisations corporelles	7.1	59 673	29 072	30 602	32 014
titres mis en équivalence	7.1	49 652	–	49 652	–
titres disponibles à la vente	7.1	–	–	–	38 719
autres actifs financiers	7.1	675	35	640	624
impôts différés	7.5	1 296	–	1 296	1 056
actif non courant		114 337	29 844	84 493	74 805
stocks et en-cours	7.2	42 966	–	42 966	70 713
créances clients	7.3	21 725	700	21 024	34 493
actifs d'impôt exigible	7.3	5 491	–	5 491	5 750
autres actifs	7.3	3 819	–	3 819	5 418
trésorerie et équivalents de trésorerie	7.4	25 141	–	25 141	31 152
actif courant		99 141	700	98 441	147 526
total actif		213 478	30 545	182 933	222 331
capital social	7.6.1			15 000	15 000
réserves consolidées				55 977	56 693
capitaux propres part du Groupe				70 977	71 693
part des minoritaires				3 121	5 564
capitaux propres				74 098	77 258
impôts différés	7.5			5 969	5 490
provisions	7.7			669	663
dettes financières long terme	7.8			48 253	63 584
passif non courant				54 891	69 737
dettes financières court terme	7.8			26 485	32 210
dettes fournisseurs	7.10			20 625	34 872
passifs d'impôt exigible	7.10			333	982
autres passifs	7.10			6 501	7 273
passif courant				53 944	75 337
total passif				182 933	222 331

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.





état consolidé du résultat global au 31.12.2009

en k€	notes	31.12.2009	31.12.2008
chiffre d'affaires	6.1 & 6.2.1	131 425	238 030
coût des ventes	6.2.1	100 349	187 082
charges opérationnelles		16 061	18 736
charges de personnel	6.2.2	18 940	20 435
impôts et taxes		997	1 384
autres produits nets	6.2.4	(750)	(471)
dotations nettes aux amortissements		4 609	4 450
dotations nettes aux provisions		430	(127)
résultat opérationnel courant	6.1	(9 210)	6 540
résultat des cessions d'actifs immobilisés	6.2.5	(52)	44
résultat opérationnel		(9 262)	6 583
% du chiffre d'affaires		-7,0%	2,8%
coût de l'endettement		3 314	2 795
revenu des placements		(398)	(1 451)
coût de l'endettement net		2 917	1 344
autres produits financiers		(2 202)	(2 978)
autres charges financières		2 356	2 835
résultat financier	6.2.6	(3 071)	(1 201)
résultat avant impôt		(12 333)	5 382
impôt sur les résultats	6.2.7	(1 167)	4 872
résultat net consolidé		(11 167)	510
% du chiffre d'affaires		-8,5%	0,2%
part des minoritaires		1 494	(124)
quote-part de résultat d'IMS	7.1.5	(9 386)	-
résultat net part du Groupe		(19 059)	385
% du chiffre d'affaires		-14,5%	0,2%
<i>résultat net par action (en euro)</i>	6.2.8	(9,15)	0,18
<i>résultat net dilué par action (en euro)</i>	6.2.8	(9,15)	0,18
écarts de conversion		98	(1 613)
réévaluation des titres disponibles à la vente		19 367	(19 367)
quote-part du résultat global d'IMS		190	-
résultat global total part du Groupe		596	(20 595)
part des minoritaires		(1 309)	(115)
résultat global total	7.6.2	(713)	(20 710)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



état des flux de trésorerie au 31.12.2009

en k€	notes	31.12.2009	31.12.2008
résultat net		(11 167)	510
dotations aux amortissements et provisions		5 039	4 323
plus/moins values sur cessions d'actifs et divers		52	(44)
variation des impôts différés	7.5	239	(393)
capacité d'autofinancement		(5 837)	4 396
coût de l'endettement		3 314	2 795
intérêts payés		(2 433)	(2 566)
charge d'impôts exigible		(1 716)	5 305
impôts payés		1 312	(11 301)
trésorerie avant variation du fonds de roulement		(5 360)	(1 371)
variation des stocks et en-cours		27 747	32 356
variation des créances clients	7.3	13 055	9 716
variation des dettes fournisseurs	7.10	(14 247)	(7 647)
autres variations	8.2	605	(4 522)
variation du besoin en fonds de roulement		27 161	29 904
trésorerie résultant des opérations d'exploitation		21 801	28 533
acquisitions d'immobilisations		(3 358)	(7 298)
acquisitions de filiales	8.3	-	-
acquisitions de titres disponibles à la vente		-	(58 087)
acquisitions de titres mis en équivalence		(129)	-
cessions d'immobilisations		148	107
cessions de filiales	8.3	-	90
subventions d'investissement reçues		-	-
autres variations		-	-
trésorerie consacrée à des opérations d'investissements		(3 338)	(65 187)
dividendes versés aux actionnaires de la société mère	8.4	(2 083)	(4 703)
dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	8.4	(1 191)	(2 406)
augmentation de capital des minoritaires	8.3	-	25
nouveaux emprunts		33 017	48 282
remboursements d'emprunts		(42 761)	(8 313)
autres variations		(712)	(108)
trésorerie consacrée à des opérations de financement		(13 730)	32 778
incidence des variations des cours des devises		558	(1 714)
variation de trésorerie		5 291	(5 590)
trésorerie à l'ouverture	8.1	12 539	18 129
trésorerie à la clôture	8.1	17 830	12 539

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.





état des variations de capitaux propres au 31.12.2009

en k€	notes	nombre d'actions	capital social	réserves	écarts de réévaluation	écarts de conversion	autres	capitaux propres part du Groupe	part des minoritaires	capitaux propres
au 31 décembre 2007		2 090 000	7 500	87 473	1 759	822	(498)	97 055	8 031	105 087
résultat de la période				385				385	124	510
écarts de conversion						(1 613)		(1 613)	(240)	(1 852)
réévaluation des titres disponibles à la vente							(19 367)	(19 367)	-	(19 367)
quote-part du résultat global d'IMS								-	-	-
résultat global total	7.6.2			385		(1 613)	(19 367)	(20 595)	(115)	(20 710)
distribution de dividendes				(4 703)				(4 703)	(2 406)	(7 108)
autres	7.6.3		7 500	(7 500)			(64)	(64)	54	(11)
au 31 décembre 2008		2 090 000	15 000	75 655	1 759	(791)	(19 930)	71 693	5 564	77 258
résultat de la période				(9 673)				(9 673)	(1 494)	(11 167)
écarts de conversion						98		98	185	282
réévaluation des titres disponibles à la vente							19 367	19 367	-	19 367
quote-part du résultat global d'IMS				(9 386)		190		(9 196)	-	(9 196)
résultat global total	7.6.2			(19 059)		288	19 367	596	(1 309)	(713)
distribution de dividendes				(2 083)				(2 083)	(1 191)	(3 274)
autres	7.6.3						770	770	57	827
au 31 décembre 2009		2 090 000	15 000	54 513	1 759	(503)	208	70 977	3 121	74 098

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



annexe aux états financiers consolidés au 31.12.2009

1 / faits marquants

Au cours du second semestre 2008, JACQUET Metals a acquis une participation de 23,17% dans la société IMS International Metal Service (FR0000033904). A compter du 16 juin 2009, date à laquelle JACQUET Metals est entré au Conseil de Surveillance d'IMS, l'influence notable a été établie et ces titres sont enregistrés depuis cette date selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IAS 28 (cf. note 7.1.5).

JACQUET Metals a déposé un projet d'offre publique d'échange sur les titres IMS auprès de l'AMF le 3 février 2010.

L'offre vise la totalité des actions IMS non encore détenues directement et indirectement par JACQUET Metals soit un nombre maximum de 13 873 668 actions IMS au jour du dépôt du projet d'offre. Au titre de l'offre, JACQUET Metals propose aux actionnaires d'IMS d'apporter leurs actions et de recevoir en contrepartie 2 actions JACQUET Metals à émettre pour 7 actions IMS.

En cas de succès de l'OPE en cours, la prise de contrôle d'IMS entrainera, selon les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée qui s'appliqueront à JACQUET Metals pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2010, un ajustement, par le résultat, de la valeur nette comptable des titres IMS antérieurement détenus. Cet ajustement sera calculé sur la base du cours de l'action de JACQUET Metals et de la parité d'échange au jour de la réalisation de l'OPE. A titre d'illustration il est précisé que, sur la base de la parité proposée dans le projet de note d'information déposé auprès de l'AMF le 3 février 2010, l'impact de cet ajustement aurait été de - 0,4 million d'euros si l'opération avait eu lieu le 1^{er} janvier 2010, et de - 6,9 millions d'euros si elle avait eu lieu le 18 février 2010, date de publication des résultats annuels 2009 d'IMS. Ces montants ne préfigurent toutefois pas l'ajustement effectif qui sera enregistré en cas de succès de l'OPE.

Le 10 mars 2010, JACQUET Metals et IMS ont publié un communiqué conjoint indiquant que dans le cadre de l'offre publique d'échange déposée par JACQUET Metals visant les actions IMS, les deux sociétés se sont rencontrées pour discuter du potentiel d'un rapprochement industriel entre les deux Groupes sur une base amicale. Suite à ces premières discussions, un accord prévoyant les principes de ce rapprochement et autorisé par le conseil de surveillance d'IMS et le Conseil d'administration de JACQUET Metals, a été conclu le 8 mars 2010.

L'opération prendrait la forme d'une fusion-absorption de JACQUET Metals par IMS. La parité envisagée pour la fusion serait de 20 actions IMS pour 7 actions JACQUET Metals (soit une parité améliorée de 2,86 contre 3,50 dans l'OPE).

La fusion serait précédée du reclassement de la participation de JACQUET Metals dans le capital d'IMS au profit de JSA, la holding personnelle d'Éric Jacquet, afin d'apporter au nouvel ensemble un Groupe JACQUET Metals désendetté.

La combinaison de JACQUET Metals et d'IMS renforcera les positions stratégiques du nouvel ensemble sur le marché européen de la distribution des aciers spéciaux.

Il est prévu qu'un protocole d'accord sera signé entre JACQUET Metals et IMS dans les prochaines semaines. Sa mise en œuvre sera soumise à l'octroi par l'Autorité des marchés financiers d'une autorisation de renonciation à l'offre publique d'échange de JACQUET Metals et d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique en raison des seuils de participation franchis par JSA à l'issue de l'opération, ainsi qu'à l'obtention des accords bancaires nécessaires pour réaliser celle-ci.

Dans ce cadre, les sociétés JACQUET Metals et IMS ont demandé à l'Autorité des marchés financiers de surseoir à statuer sur le projet d'offre publique d'échange déposé le 3 février 2010 par JACQUET Metals.

2 / référentiel

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe JACQUET Metals publiés au titre de l'exercice 2009 et les comptes comparatifs au titre de l'exercice 2008 ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) avant le 31 décembre 2009 et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm) et comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC).

Le Groupe a appliqué pour la première fois les normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009 à savoir :

- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers : cette norme révisée intègre la notion de « résultat global ».
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels : cette norme remplace la norme IAS 14.
- IAS 23 révisée – Coûts d'emprunts : cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

Les autres normes et interprétations d'application obligatoire pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009 sont sans effet sur les états financiers consolidés et/ou leur présentation.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne avant la date de clôture, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Le Groupe n'anticipe pas, compte tenu de l'analyse en cours, d'impact significatif sur ses états financiers et/





ou leur présentation à l'exception de celui indiqué au paragraphe ci-avant qui concerne un évènement postérieur à la clôture (cf. note 1 : faits marquants).

Le Groupe n'a pas utilisé de principes comptables d'application obligatoire ou facultative en 2009 et non encore adoptés au niveau européen. Il ne s'attend pas à ce que les normes et interprétations, publiées par l'IASB, mais non encore approuvées au niveau européen, aient une incidence significative sur ses états financiers.

3.2 / date d'arrêté des comptes

Les états financiers consolidés du Groupe JACQUET Metals au 31 décembre 2009 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 24 février 2010. Le Président du Conseil d'administration a autorisé la publication de ces derniers le 24 février 2010.

Les états financiers consolidés du Groupe JACQUET Metals seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra avant le 30 juin 2010.

3 / périmètre et méthodes de consolidation

3.1 / méthode de consolidation

Toutes les sociétés qui sont contrôlées de façon exclusive par détention directe ou indirecte des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (dividendes, plus values, marges en stock).

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans l'état de la situation financière selon la méthode de la mise en équivalence. L'écart d'acquisition est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Les états financiers sont présentés en euro, arrondis au millier le plus proche.

Les états financiers des sociétés étrangères sont convertis en euro selon les principes suivants :

- Les postes de l'état de la situation financière sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,
- Les postes de l'état consolidé du résultat global sont convertis au taux moyen de l'exercice,
- Les écarts résultant de ces méthodes de conversion sont comptabilisés en capitaux propres.

Les dates de clôture retenues pour la consolidation sont celles des exercices sociaux, c'est-à-dire le 31 décembre pour toutes les sociétés consolidées.

taux de change utilisés en consolidation

pays	devises sigles	taux moyen 2009	taux de clôture 2009
Angleterre	GBP	0,89	0,89
Suisse	CHF	1,51	1,48
Pologne	PLN	4,31	4,10
Suède	SEK	10,64	10,25
Hongrie	HUF	279,33	270,27
Etats-Unis	USD	1,38	1,44
République Tchèque	CZK	26,52	26,48
Norvège	NOK	8,93	8,46
Danemark	DKK	7,45	7,44
Chine	CNY	9,46	9,80



3.3 / périmètre de consolidation

3.3.1 / intégration globale

sociétés	pays	% intérêts	% contrôle
JACQUET Metals SA	France	société mère	société mère
DETAIL INOX SAS	France	99,99%	99,99%
FFF HOLDING SAS	France	99,98%	99,98%
FRANCE INOX SAS	France	99,99%	99,99%
JACQUET Export S.A.S.U.	France	100,00%	100,00%
JACQUET Lyon S.A.S.U.	France	100,00%	100,00%
JACQUET Paris SAS	France	100,00%	100,00%
JACQUET SAS	France	99,99%	99,99%
JESTION EURL	France	100,00%	100,00%
JSP EURL	France	100,00%	100,00%
JWS SARL	France	95,00%	95,00%
OSS SARL	France	99,94%	99,96%
QUARTO Europe S.A.S.U.	France	100,00%	100,00%
SCI DU CANAL	France	98,00%	98,00%
ERDBRÜGGER Metallservice GmbH	Allemagne	51,25%	51,25%
JACQUET Berlin GmbH	Allemagne	66,66%	66,66%
JACQUET Deutschland GmbH	Allemagne	99,96%	100,00%
JACQUET Steinau GmbH	Allemagne	74,97%	75,00%
JACQUET UK LTD	Angleterre	76,00%	76,00%
JACQUET Metallservice GmbH	Autriche	75,00%	75,00%
JACQUET Benelux SA	Belgique	99,92%	99,96%
JACQUET Shanghai Co. Ltd.	Chine	95,00%	100,00%
JACQUET Danmark ApS	Danemark	100,00%	100,00%
JACQUET Iberica SA	Espagne	70,00%	70,00%
JACQUET Houston Inc.	Etats-Unis	60,00%	80,00%
JACQUET Mid Atlantic Inc.	Etats-Unis	75,00%	75,00%
JACQUET Midwest Inc.	Etats-Unis	71,25%	95,00%
JACQUET West Inc.	Etats-Unis	60,00%	80,00%
JACQUET Finland OY	Finlande	78,95%	78,95%
JACQUET Nederland BV	Hollande	50,40%	50,40%
JACFRIESLAND BV	Hollande	40,32%	80,00%
JACQUET Magyarország Kft.	Hongrie	100,00%	100,00%
JACQUET Nova Srl	Italie	100,00%	100,00%
JACQUET Italtaglio Srl	Italie	85,00%	85,00%
JACQUET International SA	Luxembourg	99,96%	99,96%
JACPOL Sp. z o.o.	Pologne	100,00%	100,00%
JACQUET Polska Sp. z o.o.	Pologne	99,96%	100,00%
JACQUET Nordpol Sp. z o.o.	Pologne	90,00%	90,00%
JACQUET Portugal LDA	Portugal	51,00%	51,00%
JACQUET s.r.o.	République Tchèque	80,00%	80,00%
JACQUET Jesenice d.o.o.	Slovénie	100,00%	100,00%
JACQUET Sverige AB	Suède	100,00%	100,00%
QUARTO Nordic AB	Suède	100,00%	100,00%
JACQUET Osiro AG	Suisse	50,98%	51,00%



3.3.2 / entreprises associées dont les titres sont mis en équivalence

société	pays	% intérêts	% contrôle
IMS International Metal Service SA	France	23,17%	23,17%

La participation de 23,17 % détenue dans la société IMS étant mise en équivalence depuis le 16 juin 2009, il est précisé que cette société est entrée dans le périmètre du Groupe au cours de l'exercice (cf. note 7.1.5).

3.4 / variation de périmètre

La société JACQUET Norge, détenue à 51,2% par la société JACQUET Metals, a fait l'objet d'une dissolution en date du 30 octobre 2009. Cette sortie de périmètre n'a pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2009.

4 / recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conformes aux règles IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les actifs et passifs figurant dans l'état de la situation financière et mentionnés dans les notes annexes ainsi que sur les charges et produits de l'état consolidé du résultat global. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des dépréciations sur stocks (cf. analyse de la sensibilité de la dépréciation des stocks aux hypothèses de valeur d'écoulement des stocks dans la note 7.2), le test de dépréciation des écarts d'acquisition et des titres mis en équivalence, l'évaluation de la provision pour régime de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que l'évaluation de certaines provisions.

Les états financiers consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks et dans la position retenue par la direction de ne pas enregistrer pour les filiales les plus récemment créées certains produits d'impôts différés sur reports déficitaires. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels (écarts d'acquisition) et les titres mis en équivalence, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

5 / principes et méthodes comptables

5.1 / rappel des options significatives de première application prises lors de la transition aux IFRS

Selon les dispositions prévues par la norme IFRS 1 – Première adoption des Normes internationales d'information financière – un certain nombre d'exceptions aux principes de totale rétroactivité dans l'application des IFRS est possible. Les options significatives de première application prises lors de la transition aux IFRS sont les suivantes :

5.1.1 / regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de retenir l'option offerte par la norme IFRS 1 qui consiste à ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004. A compter de cette dernière date, la norme IFRS 3 est appliquée.

5.1.2 / évaluation des actifs incorporels et corporels à la juste valeur

IFRS 1 offre l'option d'évaluer au 1er janvier 2004 tout ou partie des immobilisations corporelles à leur juste valeur, cette dernière étant considérée comme le coût présumé. Le Groupe a décidé d'appliquer cette faculté de façon ciblée à certaines immobilisations (terrains et bâtiments) à la date de transition. Les principes comptables du Groupe relatifs à la comptabilisation des immobilisations sont similaires à ceux définis par les normes IFRS.

Pour toutes les autres normes IFRS, le retraitement des valeurs d'entrée des actifs et des passifs au 1er janvier 2004 a été effectué de façon rétrospective comme si ces normes avaient toujours été appliquées.

5.2 / paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions, les actions gratuites attribuées aux salariés du Groupe sont évaluées à la juste valeur de l'avantage accordé à la date d'octroi.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'attribution sont sans effet sur cette évaluation. La charge ainsi calculée est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie des capitaux propres, linéairement sur la période d'acquisition des droits.

5.3 / actions en auto-détention

Les actions en auto-détention (actions propres) détenues par le Groupe sont comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation des actions en auto-détention sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.



5.4 / écarts d'acquisition

En application de la norme IFRS 3, lors d'un regroupement d'entreprise, les paiements effectués par le Groupe en prévision d'avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être identifiés individuellement et comptabilisés séparément sont comptabilisés comme écart d'acquisition à l'actif de l'état de la situation financière.

En l'absence de dispositions prévues par la norme actuelle IFRS 3 sur les regroupements d'entreprise et dans une logique de cohérence avec les dispositions de la nouvelle norme IFRS 3 révisée, les transactions d'acquisition ou de cession qui interviennent avec des actionnaires minoritaires sont désormais considérées comme des transactions entre actionnaires.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, la valeur des écarts d'acquisition est testée au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Ce test, dont l'objectif est de prendre en compte des éléments ayant pu impacter la valeur recouvrable de ces actifs, est effectué à la clôture de chaque exercice. Ce test est réalisé par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). L'UGT correspond aux entités juridiques ou filiales.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 4 ans et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel courant. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

5.5 / frais de recherche et développement

Le Groupe n'a pas d'activité dans ce domaine.

5.6 / immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, un actif est enregistré dans l'état de la situation financière s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif iront au Groupe. Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments amortissables tels que des logiciels et des concessions, amortis linéairement sur des durées d'utilité comprises entre 1 et 4 ans.

5.7 / immobilisations corporelles

Les biens acquis au moyen d'un contrat de location-financement sont traités en conformité avec la norme IAS 17 - Contrats de location, soit par comptabilisation d'un actif amortissable et d'une dette financière (cf. note 5.9).

Conformément à la norme IAS 16 - Immobilisations corporelles, les actifs sont décomposés si leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables,

- de tous les frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue,

- de toutes les remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les méthodes et durées d'amortissement appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- les terrains ne sont pas amortis,

- les bâtiments et leurs aménagements sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 5 et 30 ans,

- les équipements industriels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 5 et 15 ans,

- les autres catégories d'immobilisations corporelles telles que les véhicules et le matériel informatique sont amorties linéairement sur des durées d'utilité estimées comprises entre 3 et 10 ans.

Le Groupe utilise ses actifs le plus longtemps possible et les cessions d'immobilisations restent très occasionnelles. Le Groupe exploite donc ses actifs sur leur durée d'utilité sans tenir compte de leur valeur résiduelle.

5.8 / tests de dépréciation effectués sur les actifs amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à la valeur recouvrable estimée à partir de la valeur d'utilité (calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle) en l'absence de juste valeur estimable de manière fiable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable (définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité) par comptabilisation d'une perte de valeur d'actif en résultat opérationnel courant. La nouvelle valeur de l'actif est amortie prospectivement sur la nouvelle durée de vie résiduelle de l'actif.

5.9 / contrats de location

location-financement

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de location-financement, c'est à dire qu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17. Les contrats de location-financement sont retraités quand ils sont significatifs. Les contrats de location-financement sont constatés à l'actif et amortis selon les règles applicables à la nature du bien, la contrepartie étant constatée en dettes financières. Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net.

locations simples

Les loyers au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.





5.10 / instruments financiers

5.10.1 / actifs financiers

— Actifs financiers constatés au coût amorti : cette rubrique comprend les actifs financiers non courants tels que les prêts, les dépôts et cautionnement et les actifs courants (créances clients, autres actifs hors charges constatées d'avance).

— Actifs financiers désignés en tant que « juste valeur par le résultat » : cette rubrique comprend les actifs de trésorerie et équivalents ainsi que les instruments financiers dérivés.

— Actifs financiers désignés en tant que « juste valeur par le résultat sur option » : non applicable.

— Titres disponibles à la vente : les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur ou juste valeur cotée à la date de clôture de l'exercice et sont des actifs financiers que la société a l'intention de conserver pour une période non déterminée. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. En cas de cession ou de dépréciation, les variations de juste valeur accumulées en capitaux propres sont transférées à l'état consolidé du résultat global.

5.10.2 / passifs financiers

— Passifs financiers constatés au coût amorti : cette rubrique comprend les dettes financières non courantes et courantes (banques et organismes de location-financement, autres financements ainsi que les découverts bancaires) et les passifs courants (dettes fournisseurs, autres passifs hors produits constatés d'avance). Conformément aux dispositions de la norme IAS 39 - Instruments financiers, les emprunts et les découverts bancaires sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif. La part à moins d'un an est classée dans le poste « dettes financières courantes » et la part à plus d'un an est classée dans le poste « dettes financières non courantes ».

— Passifs financiers désignés en tant que « juste valeur par le résultat » : cette rubrique comprend les instruments financiers dérivés.

— Passifs financiers désignés en tant que « juste valeur par le résultat sur option » : non applicable.

5.10.3 / instruments financiers dérivés

Les valeurs comptables des instruments financiers dérivés sont ajustées sur les justes valeurs à la date de clôture. Le Groupe n'appliquant pas la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont constatées en résultat.

5.11 / créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La juste valeur des créances clients est assimilée à leur valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée dès lors qu'il existe un risque de non recouvrement. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque. Lorsque la créance est couverte par une police d'assurance-crédit, seule la partie non assurée fait l'objet d'une dépréciation.

5.12 / trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste est constitué des liquidités en banque, des fonds de caisse et des titres de placement, généralement des SICAV monétaires ou des Certificats de Dépôt Négociables, convertibles instantanément et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les titres de placement sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global en produits ou charges financiers. Ces placements sont généralement détenus dans l'optique d'être cédés à court terme.

5.13 / stocks et travaux en cours

marchandises et produits entiers

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré, incluant les frais d'approche. Les frais d'approche comprennent les coûts de transport ainsi que d'éventuels frais de traitement, à l'exclusion des frais de stockage et des frais financiers.

dépréciation des stocks

Le cas échéant, les stocks font l'objet de dépréciation :

— Quand la valeur d'écoulement probable est inférieure à la valeur comptable.

— Quand les stocks sont anciens ou à faible rotation. Les taux de dépréciation appliqués sont de 75 % pour des marchandises ne figurant plus au catalogue, de 50 % pour des articles présentant un risque de décote élevé (format, certificat qualité), de 20 % pour des rotations faibles supérieures à 2 ans et de 10 % pour des rotations faibles comprises entre 1 et 2 ans.

5.14 / provisions

Les obligations à l'égard des tiers résultant de faits générateurs passés, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision dès lors qu'il est probable qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources.

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe, lorsque leur réalisation est probable et que le montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe, lorsque leur montant est significatif.

5.15 / régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites, de pré-retraites et d'indemnités de départs.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante : la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des



hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans le résultat opérationnel ou le résultat financier selon la nature du sous-jacent.

5.16 / impôts et taxes

La loi de finances 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la Taxe Professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacé par la Contribution Economique Territoriale (CET) qui comprend deux nouvelles contributions :

— La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), assise sur les valeurs locatives foncières de la Taxe Professionnelle.

— La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe comptabilise la Taxe Professionnelle en charges opérationnelles.

Le Groupe a conclu provisoirement à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le Groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la Taxe Professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront classées en charges opérationnelles et ne sont pas dans le champ d'application de la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat.

Si une position « de place » devait explicitement se former en 2010 en faveur d'un traitement différent, le Groupe pourrait être amené à revoir cette position.

5.17 / impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices correspond à l'impôt exigible résultant notamment de l'application de la convention d'intégration fiscale mentionnée en note 12.1 pour les sociétés du Groupe faisant partie de ce régime, corrigée des impôts différés. Ceux-ci résultent de retraitements apportés aux comptes sociaux annuels, ainsi que de certains décalages d'imposition dans le temps qui existent entre le résultat comptable retraité et le résultat fiscal.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 - Impôts sur le résultat, les provisions pour impôts différés sont calculées selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles résultant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en tenant compte des taux d'impôt votés ou quasi adoptés qui seront applicables lors du renversement des différences temporelles.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable à court terme. Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation.

Sauf si une distribution est prévue, aucune provision pour les impôts à la source ou d'autres taxes n'est constituée sur les bénéfices non distribués des sociétés affiliées car ces bénéfices sont, en règle générale, réinvestis.

5.18 / subventions publiques

Conformément à la norme IAS 20, les subventions d'investissement publiques reçues sont différées pour être comptabilisées en résultat opérationnel courant au prorata de l'amortissement des biens correspondants acquis.

5.19 / chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intra-Groupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (le plus souvent, à la date du transfert de propriétés des biens). Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction de remises et rabais commerciaux. Les coûts de transports facturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires, ceux supportés par le Groupe sont inclus dans les charges opérationnelles.

5.20 / résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performances. Il correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- du résultat des cessions d'actifs immobilisés,
- des produits ou charges financiers,
- des impôts,
- de la part des minoritaires.

5.21 / produits et charges financiers

Les produits et charges financiers se composent des éléments suivants :

- des charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, de la trésorerie et des autres passifs financiers (y compris les dettes sur contrats de location-financement),
- du résultat de change sur l'ensemble des opérations du Groupe,
- des profits et pertes de change sur contrats à terme et autres instruments financiers.

5.22 / opérations en monnaies étrangères

Les opérations libellées en devises sont comptabilisées à leur contre valeur en euro à la date de l'opération. A la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euro au cours de clôture. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers dans l'état consolidé du résultat global.

Les écarts de change relatifs à des éléments monétaires faisant partie de l'investissement net du Groupe dans une filiale étrangère, sont traités de la même manière que l'investissement dans le capital de la filiale, c'est-à-dire, comptabilisés en capitaux



propres conformément à la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. Lors de la sortie de l'investissement net, ces écarts de change sont reclassés de capitaux propres en résultat.

5.23 / secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8 – Secteurs opérationnels, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction. L'évaluation de la performance est réalisée au niveau des filiales regroupées par zones géographiques.

L'indicateur sectoriel de référence examiné par les principaux décideurs est le résultat opérationnel courant.

5.24 / résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, à l'exception des actions en auto-détention. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription,...), retraité des actions en auto-détention.

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse pendant la période.

5.25 / actifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5 - Actifs non courants destinés à être cédés et abandons d'activités, les actifs disponibles immédiatement pour la cession, pour lesquelles un plan de cession ainsi que les actions nécessaires à trouver un client sont engagés et dont la vente à moins d'un an est très probable sont classées dans l'état de la situation financière comme étant destinées à être cédées. Ces actifs sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette de frais de cession, au besoin par le biais d'une dépréciation.



6 / notes relatives à l'état consolidé du résultat global

6.1 / secteurs opérationnels

6.1.1 / exercice 2009

a / secteurs opérationnels : chiffre d'affaires par zone de commercialisation

en k€ exercice 2009 (IFRS)	europe	amérique	asie	autres	total
chiffre d'affaires consolidé	107 223	16 994	5 908	1 300	131 425

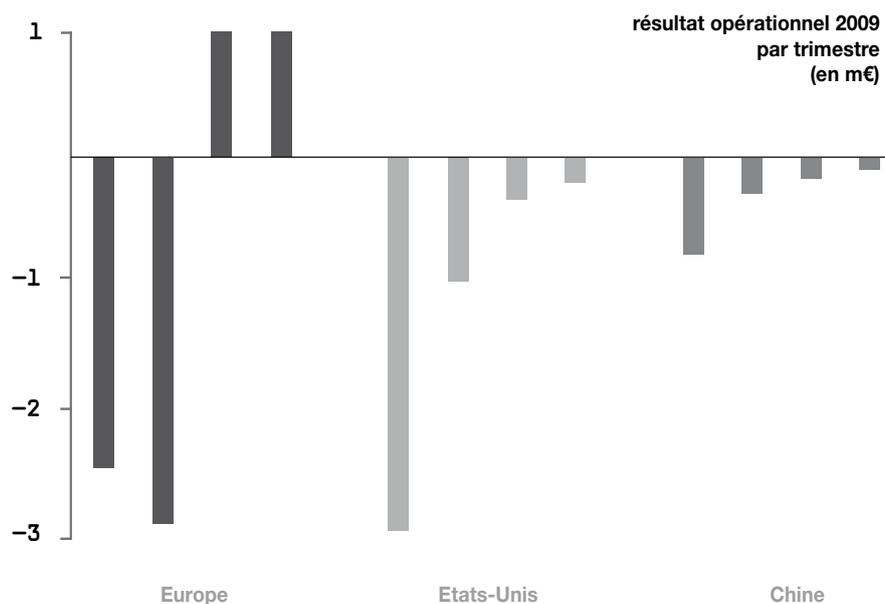
Le chiffre d'affaires s'établit à 131 millions d'euros contre 238 millions en 2008, l'effet prix représentant près de deux tiers de cette baisse. L'Amérique et l'Asie ont représenté 17% du chiffre d'affaires en 2009 contre moins de 2% en 2006.

b / secteurs opérationnels : zones d'implantation géographique

Les informations sélectionnées au 31 décembre 2009 sur le chiffre d'affaires, le résultat, les actifs et les passifs du Groupe pour chacune des trois zones d'implantation géographique du Groupe se décomposent comme suit :

en k€ au 31.12.2009 (IFRS)	europe	états-unis	chine	éliminations et réconciliations	total
chiffre d'affaires consolidé	110 765	16 481	4 179	-	131 425
résultat opérationnel courant	(3 346)	(4 486)	(1 378)	-	(9 210)
charges non affectables					(52)
résultat financier					(3 071)
impôts sur les résultats					1 167
résultat net consolidé					(11 167)
actifs sectoriels	162 284	13 811	6 838	-	182 933
passifs sectoriels	72 808	25 594	10 434	-	108 835
investissements de la période	3 128	338	21	-	3 487
dotations aux amortissements	3 842	453	314	-	4 609

La contribution au résultat opérationnel trimestriel du Groupe par zone d'implantation géographique est la suivante :





La stratégie de développement à l'international s'est traduite par le lancement de 8 centres de service depuis 2007, portant à 21 le nombre de plateformes de distribution du Groupe. Une fois la baisse des prix du premier semestre 2009 intégrée dans les stocks mis en place lors de leur lancement, la performance des derniers sites créés s'est nettement améliorée : Shanghai, Venise et Saragosse sont proches de l'équilibre opérationnel au quatrième trimestre, tandis que Philadelphie et Houston contribuent positivement au résultat du Groupe. Désormais pleinement opérationnels, ces sites permettent au Groupe d'augmenter significativement les volumes distribués dans des conditions de rentabilité en ligne avec celles du Groupe.

6.1.2 / exercice 2008

a / secteurs opérationnels : chiffre d'affaires par zone de commercialisation

en k€exercice 2008 (IFRS)	europa	amérique	asie	autres	total
chiffre d'affaires consolidé	205 826	20 172	9 482	2 550	230 030

b / secteurs opérationnels : zones d'implantation géographique

Les informations sélectionnées au 31 décembre 2008 sur le chiffre d'affaires, le résultat, les actifs et les passifs du Groupe pour chacune des trois zones d'implantation géographique du Groupe se décomposent comme suit :

en k€ - au 31.12.2008 (IFRS)	europa	états-unis	chine	éliminations et réconciliations	total
chiffre d'affaires consolidé	212 230	19 720	6 080	-	238 030
résultat opérationnel courant	13 000	(4 689)	(1 771)	-	6 540
charges non affectables					44
résultat financier					(1 201)
impôts sur les résultats					(4 872)
résultat net consolidé					510
actifs sectoriels	191 715	18 998	11 618	-	222 331
passifs sectoriels	105 172	26 222	13 680	-	145 074
investissements de la période	44 671	1 332	13	-	46 017
dotations aux amortissements	3 828	340	282	-	4 450

6.2 / notes sur les autres postes principaux de l'état consolidé du résultat global

6.2.1 / chiffre d'affaires et marge

a / incidences des variations de change sur le chiffre d'affaires

A taux de change constant, le chiffre d'affaires 2009 aurait été inférieur de 0,6 %.

b / élasticité

élasticité du prix d'achat :

Les prix d'achat des tôles sont fixés entre le management de JACQUET Metals et les producteurs et sont généralement composés de deux éléments distincts : le prix de base qui est le résultat d'une négociation au moment de la commande avec chaque producteur et l'extra d'alliage qui est généralement fixé au moment de la livraison. L'extra d'alliage résulte d'une formule de calcul propre à chaque producteur qui intègre le prix du nickel, du chrome, du titane, du molybdène, de la ferraille, de la parité euro/dollar... La fixation du prix des tôles dépendra également des systèmes conçus par JACQUET Metals et qui pourront faire l'objet d'accords individualisés avec les producteurs. Ces accords pourront être ponctuels, à durée déterminée ou à durée indéterminée.

Dans un métier où les extra d'alliages varient et s'appliquent identiquement pour tous les clients des producteurs, les délais de livraison sont un paramètre important. Ils sont assez peu respectés et généralement compris entre 1 et 12 mois. C'est pourquoi les prix d'achat pourront faire l'objet de clauses d'ajustement en fonction du respect des délais de livraison. Certains accords pourront également prévoir que l'extra d'alliage sera ajusté en fonction de la date réelle de livraison plutôt qu'à la date théorique, au choix de JACQUET Metals, de même que le prix de base pourra être révisé à posteriori par le producteur etc.... Enfin, des bonifications annuelles peuvent être prévues en fonction des volumes achetés, de la performance globale du producteur.

élasticité du chiffre d'affaires :

Dans la mesure du possible, la politique commerciale du Groupe vise à répercuter systématiquement les variations des prix d'achat sur les prix de vente. Les effets volumes et prix sur chiffre

d'affaires sont communiqués par le Groupe et, même s'ils ne sont pas nécessairement corrélés, les clients auront tendance à reporter ou anticiper leurs commandes en fonction de la tendance à la baisse ou à la hausse des prix de vente.

élasticité de la marge brute :

Le taux de marge brute, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, évolue en fonction du mix produit (nuances, tôles découpées ou vendues sans transformation) et de l'évolution des prix sur l'écoulement des stocks. La marge brute exprimée en valeur évoluera également en fonction du niveau des prix de vente de l'inox.

c / coût des ventes

Le coût des ventes s'analyse comme suit :

en k€	31.12.2009	31.12.2008
chiffre d'affaires	131 425	238 030
achats consommés	109 609	178 876
dépréciation des stocks	(9 260)	8 206
coût des ventes	100 349	187 082
marge brute	31 076	50 947
taux de marge	23,6%	21,4%
taux de marge hors dépréciation des stocks	16,6%	24,9%

Les niveaux de marge brute du premier semestre 2009 étaient exceptionnellement bas. L'évolution des marges brutes au second semestre 2009 montre qu'elles tendent en fin d'année vers leur niveau normatif (entre 1999 et 2007 les marges du Groupe étaient comprises entre 30 et 40%) :

en k€	T1	T2	T3	T4
taux de marge brute	11%	8%	22%	27%
hors dépréciation des stocks				

6.2.2 / charges de personnel

en k€	2009	2008
salaires	14 449	15 500
charges sociales	4 263	4 532
autres frais de personnel non soumis à charge	227	404
charges de personnel	18 940	20 435
taux de charges sociales	29,5%	29,2%

L'impact sur l'exercice 2009 de la juste valeur des actions gratuites attribuées est comptabilisé en charges de personnel pour 159 k€ (cf. note 7.6).

6.2.3 / effectif moyen

en nombre	2009	2008
cadres	56	54
employés	212	217
opérateurs	186	179
effectif moyen total	454	450
<i>dont France</i>	125	125
<i>dont Étranger</i>	329	325
effectif ponctuel au 31 décembre	482	483

L'effectif moyen reste stable sur 2009 et s'élève à 454 personnes contre 450 en 2008.

6.2.4 / autres produits nets

Les autres produits nets correspondent à des montants unitairement peu significatifs.

6.2.5 / résultat des cessions d'actifs immobilisés

Aucune cession d'actifs immobilisés significative n'a eu lieu sur l'exercice.

6.2.6 / résultat financier

Le taux d'intérêt moyen des emprunts pour l'exercice 2009 s'élève à 3,16% contre un taux moyen de 4,7% pour l'exercice 2008.

La variation du coût de l'endettement entre 2008 et 2009 s'explique principalement par la dette liée à l'acquisition des titres de la société IMS au cours du deuxième semestre 2008 pour un montant de 58 millions d'euros.

Les autres produits financiers et les autres charges financières correspondent principalement au résultat de change. A partir du 1er janvier 2009, et en application de la norme IAS 21 qui traite des écarts de change relatifs aux investissements nets à l'étranger, le Groupe a comptabilisé les écarts de change réalisés sur les avances de trésorerie à long terme consenties à ses franchisés américains en capitaux propres et non plus dans le compte de résultat (cf. note 7.6.2). Au 31 décembre 2008, ces écarts de change impactaient à la baisse le résultat financier de 0,1 million d'euros.

L'analyse de la gestion des risques de change et de taux est exposée dans la note 11.3.





6.2.7 / analyse du taux d'imposition

preuve de l'impôt	en k€	taux
résultat consolidé	(11 167)	
charge d'impôt	(1 167)	
résultat consolidé avant impôt	(12 333)	
taux d'impôt applicable en France		33,33%
charge fiscale théorique	(4 111)	
écart de taux sociétés étrangères	(2)	0,0%
perte fiscale de la période non activée	2 317	-18,8%
perte fiscale des périodes antérieures désactivée	106	-0,9%
utilisation de déficits reportables non activés	-	0,0%
impôt sur différences permanentes	646	-5,2%
contribution additionnelle	(103)	0,8%
autres	(20)	0,2%
charge d'impôt réelle	(1 167)	9,5%

Le produit d'impôt de l'exercice s'élève à 1 167 k€ dont un produit d'impôts sur les bénéfices de 1 716 k€ compensé par une charge d'impôts différés de 549 k€.

La direction du Groupe a gardé la même position qu'au cours de l'exercice 2008, à savoir de ne pas enregistrer pour les filiales les plus récemment créées certains produits d'impôts différés sur reports déficitaires notamment en Europe pour 0,5 million d'euros et pour les franchises américaines à hauteur de 1,6 million d'euros.

Pris globalement, les produits d'impôts différés sur reports déficitaires non enregistrés par le Groupe élèvent à 5 millions d'euros.

6.2.8 / résultat par action

	2009	2008
nombre total d'actions	2 090 000	2 090 000
nombre total d'actions hors actions en auto-détention	2 082 270	2 084 119
résultat net part du Groupe (k€)	(19 059)	385
résultat net par action non dilué (€)	(9,15)	0,18
nombre total d'actions	2 090 000	2 090 000
nombre total d'actions hors actions en auto-détention	2 082 270	2 084 119
nombre total d'actions après effet dilutif	2 082 270	2 084 119
résultat net part du Groupe (k€)	(19 059)	385
résultat net par action dilué (€)	(9,15)	0,18



7 / notes relatives à l'état de la situation financière

7.1 / immobilisations

7.1.1 / immobilisations et amortissements

Les immobilisations et les amortissements se décomposent comme suit :

immobilisations (en k€)	31.12.2009	31.12.2008
brevets, licences	827	792
autres immobilisations incorporelles	435	439
immobilisations incorporelles	1 262	1 231
terrains et constructions	24 378	22 278
installations techniques	25 537	23 938
autres immobilisations corporelles	9 132	8 932
immobilisations corporelles en cours et autres	627	1 775
immobilisations corporelles	59 673	56 923
titres mis en équivalence	49 652	-
titres disponibles à la vente	-	38 719
autres actifs financiers	675	660
total valeurs brutes	111 262	97 533

amortissements et provisions (en k€)	31.12.2009	31.12.2008
amortissements immobilisations incorporelles	(737)	(619)
amortissements immobilisations corporelles	(29 072)	(24 909)
provisions sur actifs financiers	(35)	(35)
total amortissements et provisions	(29 844)	(25 563)
total valeurs nettes	81 418	71 970

Sur une période de deux années, les variations des immobilisations se présentent comme suit :

immobilisations nettes (en k€)	31.12.2009	31.12.2008
au 1^{er} janvier	71 970	30 941
variation de périmètre hors titres mis en équivalence	-	(95)
titres mis en équivalence	49 652	-
titres disponibles à la vente	(38 719)	38 719
investissements de la période	3 358	7 298
cessions	(118)	(168)
dotations aux amortissements et provisions	(4 609)	(4 450)
écarts de conversion et autres	(116)	(275)
au 31 décembre	81 418	71 970





7.1.2 / variation des immobilisations et amortissements en 2009

immobilisations (en k€)	31.12.2008	mouvt de périmètre	augment.	diminut.	autres variations	écarts de conversion	31.12.2009
brevets, licences	792	-	36	(21)	20	-	827
autres immobilisations incorporelles	439	-	-	-	-	(5)	435
immobilisations incorporelles	1 231	-	36	(21)	20	(4)	1 262
terrains	3 647	-	1	-	-	35	3 683
constructions	18 632	-	801	-	1 208	55	20 695
installations techniques	23 938	-	1 306	(157)	403	47	25 537
autres immobilisations corporelles	8 932	-	542	(391)	44	6	9 132
immobilisations corporelles en cours	1 755	-	312	-	(1 673)	3	397
avances et acomptes	20	-	210	-	(1)	-	229
immobilisations corporelles	56 923	-	3 172	(548)	(19)	146	59 673
titres mis en équivalence	-	49 523	129	-	-	-	49 652
titres disponibles à la vente	38 719	(38 719)	-	-	-	-	-
autres actifs financiers	660	-	150	(49)	(82)	(3)	675
total valeurs brutes	97 533	10 804	3 487	(618)	(82)	139	111 262

amortissements et provisions (en k€)	31.12.2008	mouvt de périmètre	augment.	diminut.	autres variations	écarts de conversion	31.12.2009
brevets, licences	534	-	118	(21)	12	-	643
autres immobilisations incorporelles	85	-	10	-	-	-	94
immobilisations incorporelles	619	-	127	(21)	12	-	737
terrains	644	-	97	-	-	-	741
constructions	6 248	-	1 025	-	-	26	7 299
installations techniques	12 847	-	2 200	(150)	77	113	15 087
autres immobilisations corporelles	5 170	-	1 159	(330)	(89)	34	5 945
immobilisations corporelles	24 909	-	4 482	(480)	(12)	173	29 072
titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-	-
titres disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-
autres actifs financiers	35	-	-	-	-	-	35
total amortissements et provisions	25 563	-	4 609	(501)	-	173	29 844
valeurs nettes	71 970	10 804	(1 122)	(118)	(82)	(34)	81 418

L'augmentation des immobilisations s'élève à 3,4 millions d'euros sur l'exercice 2009 contre 7,3 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. Les principaux investissements de l'exercice concernent JACQUET Italtaglio, deuxième centre de distribution en Italie lancé en 2008, et JACFRIESLAND, centre de distribution hollandais qui a récemment augmenté ses capacités.

Au cours du second semestre 2008, JACQUET Metals a acquis une participation de 23,17% dans la société IMS. A compter du 16 juin 2009, date à laquelle JACQUET Metals est entré au Conseil de surveillance d'IMS, l'influence notable a été établie et ces titres sont enregistrés depuis cette date selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IAS 28 (cf. note 7.1.5).

Le Groupe est propriétaire de l'ensemble des marques nécessaires à son exploitation (JACQUET, QUARTO,...). Ces marques ne sont pas activées dans l'état de la situation financière.



7.1.3 / écarts d'acquisition

en k€	valeurs brutes		valeurs nettes	
	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
JACQUET International	81	81	81	81
JACQUET Benelux	333	333	333	333
JACQUET Deutschland	10	10	10	10
SCI DU CANAL	10	10	10	10
FRANCE INOX	217	217	217	217
JACQUET Sverige	871	871	871	871
DETAIL INOX	257	257	257	257
total	1 779	1 779	1 779	1 779

Les tests de dépréciation réalisés pour déterminer la valeur d'utilité des actifs sont fondés sur la méthode des flux de trésorerie futurs et ont été réalisés au 31 décembre 2009 en retenant les hypothèses suivantes :

- Horizon des prévisions : 4 ans,
- Taux de croissance à l'infini de 2,5% utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions (en 2008, le taux utilisé était identique),
- Taux d'actualisation de 11% appliqué aux projections de flux de trésorerie (en 2008, le taux utilisé était identique).

Des tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier le taux de croissance à l'infini de 1% à 4% par pas de 0,5% et le taux d'actualisation de 11% à 14% par pas de 0,5%.

Ces analyses n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater sur l'exercice.

7.1.4 / contrats de location

a / locations financement

Les immobilisations acquises par voie de location-financement concernent uniquement des installations techniques, matériels et outillages. Elles s'élèvent en valeur nette à 1 229 k€ au 31 décembre 2009 contre 1 250 k€ au 31 décembre 2008.

Les engagements de location-financement se ventilent comme suit :

en k€	31.12.2009	31.12.2008
valeurs d'origine	4 148	3 878
amortissements	(2 606)	(2 050)
dotations de la période	(313)	(579)
valeurs nettes	1 229	1 250
redevances payées		
cumuls exercices antérieurs	3 765	3 217
période	384	549
total	4 149	3 765
redevances restant à payer		
à moins d'1 an	302	351
entre 1 et 5 ans	315	329
total engagement hors valeur résiduelle	617	681
valeur résiduelle	117	132

La dette correspondant aux actifs financés par location-financement s'élève à 692 k€ au 31 décembre 2009 contre 792 k€ au 31 décembre 2008.

en k€	31.12.2009	31.12.2008
dette financière au 1er janvier	792	1 230
augmentations	279	—
diminutions	(378)	(438)
mouvements de périmètre	—	—
dette financière au 31 décembre	692	792
dont courant	341	282
dont non courant	352	510





b / locations simples

Les filiales du Groupe disposant d'un site de parachèvement sont généralement propriétaires de leurs terrains et bâtiments à l'exception des filiales mentionnées ci-dessous dont les principales caractéristiques des contrats de baux au 31 décembre 2009 se présentent comme suit :

description	option d'achat	option de renouvellement	date de signature du bail	résiliation effective possible au	engagements ¹ en k€			loyers HT en k€		
					2010	2011	2012	2009	2008	2007
site JACQUET Metals ³	N	tacite	01/01/03	31/12/11	377	407	-	377	369	342
site France INOX ³	N	tacite	01/01/03	31/12/11	114	123	-	114	103	99
site DETAIL INOX ^{2&3}	N	tacite	01/10/99	30/09/11	120	97	-	120	77	63
site JACQUET Osiro ⁴	N	annuelle	01/12/02	01/12/10	84	-	-	92	87	85
site JACQUET Nova ⁴	N	tacite	01/01/02	sur demande préavis 6 mois	44	-	-	87	85	85
site JACQUET Mid Atlantic ⁵	N	tacite	30/06/06	30/06/11	197	99	-	177	139	131
site JACQUET Midwest ⁵	N	tacite	01/10/07	30/09/12	149	153	117	145	130	19
site JACQUET Houston ⁵	N	tacite	01/02/07	01/02/10	10	-	-	120	107	100
site JACQUET West ⁵	N	tacite	15/02/08	31/03/11	509	127	-	512	393	-

¹ compte tenu de la diminution de l'indice du coût de la construction sur 2009, les loyers des filiales françaises n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation en 2010. A partir de 2011, les loyers ont été réévalués avec un indice du coût de la construction évalué à 8 % (indice historiquement utilisé par le Groupe).

² le loyer de la société DETAIL INOX a été réévalué fin 2008 (à l'échéance du bail de 9 ans) sur la base des loyers des bâtiments contigus. Ce bail a été reconduit de manière tacite pour une durée de 3 ans.

³ baux commerciaux de 9 ans, résiliables tous les 3 ans avec un préavis de 6 mois.

⁴ les loyers futurs ne tiennent pas compte d'un coefficient de réévaluation.

⁵ les loyers futurs tiennent compte d'un coefficient de réévaluation contractuel.

7.1.5 / titres mis en équivalence

La participation de 23,17% détenue par JACQUET Metals dans la société côtée IMS International Metal Service (FR0000033904) représente un investissement de 58 millions d'euros et n'a pas évolué depuis le 31 décembre 2008.

Monsieur Éric Jacquet a informé la société qu'en date du 12 mars 2009 il contrôle, de concert avec JSA sa holding personnelle et JACQUET Metals, 33,19% du capital et des droits de vote de la société IMS.

Le « Concert JACQUET » :

JACQUET Metals	23,17%
JSA	9,98%
Éric Jacquet	0,04%
	33,19%

Au 31 décembre 2008, en l'absence d'influence notable et conformément à IAS 39, cette participation était comptabilisée en titres disponibles à la vente et évaluée à la juste valeur côtée. Les variations de juste valeur étaient enregistrées en capitaux propres. Sur la base d'un cours de bourse de 9,25 € par action, au 31 décembre 2008, la participation dans IMS était ainsi valorisée 39 millions d'euros et un montant de 19 millions d'euros était enregistré en déduction des capitaux propres.

La nomination de trois représentants du Concert JACQUET au Conseil de Surveillance d'IMS lors de l'Assemblée des actionnaires d'IMS du 16 juin 2009 implique un changement de méthode comptable concernant ces titres de participation. L'in-

fluence notable étant établie, ces titres sont enregistrés depuis le 16 juin 2009 selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IAS 28.

Depuis le 16 juin 2009, la valeur brute des titres de participation, soit 58 millions d'euros, est ainsi remplacée par un écart d'acquisition provisoire et par la quote-part des capitaux propres détenue dans IMS (y compris le résultat de la période), selon les modalités décrites ci-après.

a / méthode de consolidation mise en œuvre

- Annulation des variations de juste valeur constatées en 2008 par capitaux propres,
- Transfert de la ligne de « titres disponibles à la vente » au coût historique en « titres mis en équivalence »,
- Comptabilisation de la quote-part de situation nette détenue,
- Comptabilisation d'un écart d'acquisition provisoire.

b / écart d'acquisition provisoire

Les capitaux propres retenus pour le calcul de l'écart d'acquisition provisoire sont ceux qui apparaissent après retraitements. Ces retraitements ayant pour finalité à terme :

- Une prise en compte de la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition,
- Une homogénéisation des règles de présentation et d'évaluation utilisées pour l'ensemble consolidé,
- La non prise en compte des écarts d'acquisition comptabilisés dans l'entreprise associée.

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2009 publiés par IMS le 18 février 2010, aucune différence significative n'a été identifiée entre les méthodes comptables appliquées par JACQUET Metals et IMS.

L'analyse provisoire et partielle de l'état de la situation financière de la société IMS n'a pas mis en évidence d'ajustement de juste valeur à prendre en considération dans le calcul de l'écart d'acquisition provisoire.

L'acquisition de la participation détenue dans IMS a été réalisée par « paliers » entre le mois d'août et le mois de novembre 2008. En conséquence, l'écart d'acquisition provisoire a été déterminé en comparant le prix d'acquisition mensuel des titres avec les capitaux propres mensuels estimés d'IMS retraités sur la période d'acquisition des titres. L'écart d'acquisition provisoire s'établit ainsi à 788 k€.

Le prix d'acquisition des titres IMS, soit 58 millions d'euros, se décompose ainsi :

en k€	
écart d'acquisition provisoire	788
quote-part de capitaux propres détenue	57 427
prix d'acquisition	58 215

Conformément à IFRS 3, JACQUET Metals dispose d'un délai de 12 mois suivant la date de mise en équivalence pour imputer d'éventuels ajustements sur cette appréciation provisoire de l'écart d'acquisition.

c / quote-part de capitaux propres détenue au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, IMS réalise un chiffre d'affaires de 727 millions d'euros, une perte opérationnelle de 106 millions d'euros et dispose de capitaux propres de 247 millions d'euros. Le total actif ressort à 624 millions d'euros.

La valeur des titres mis en équivalence retenue lors de l'obtention de l'influence notable, soit le 16 juin 2009, est égale à la somme des montants payés pour chacun des achats de titres IMS, soit 58,2 millions d'euros.

La quote-part du résultat net d'IMS calculée sur la période du 16 juin 2009 au 31 décembre 2009 s'élève à - 9,4 millions d'euros. Après prise en compte d'une quote-part de variation des capitaux propres d'IMS de + 0,8 million d'euros la quote-part de capitaux propres détenue par JACQUET Metals s'établit à 48,9 millions d'euros.

La participation dans IMS est ainsi valorisée 49,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 :

— Quote-part de capitaux propres détenue : 48,9 millions d'euros,

— Ecart d'acquisition provisoire : 0,8 million d'euros.

d / test de dépréciation au 31 décembre 2009

La différence entre la valorisation de la participation IMS au cours de bourse de 9,62 € à la date d'arrêté, soit 40,2 millions d'euros, et la valeur comptable chez JACQUET Metals au 31 décembre 2009, a conduit le Groupe à effectuer un test de dépréciation fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus des dividendes sur 4 ans et du cours de bourse in fine attendu fin 2013. Le taux d'actualisation utilisé est de 11%. Ces

analyses n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

La sensibilité du calcul de la valeur recouvrable aux variations du taux d'actualisation, pour le calcul d'une éventuelle dépréciation des titres IMS est présentée dans le tableau ci-dessous :

en m€	sensibilité
écart valeur recouvrable - valeur comptable des titres IMS	2,1

en m€	paramètres ramenant la valeur recouvrable au montant de la valeur nette comptable	taux d'actualisation
titres IMS		12,2%

e / événements postérieurs à la clôture

JACQUET Metals a déposé un projet d'offre publique d'échange sur les titres d'IMS auprès de l'AMF le 3 février 2010 (cf. note 1 « faits marquants »).

7.1.6 / autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont constitués essentiellement de dépôts et cautionnements. Leur variation n'est pas significative sur l'exercice 2009.

7.2 / stocks et en-cours

en k€	31.12.2009	31.12.2008
stocks bruts	45 359	82 327
dépréciation des stocks	(2 393)	(11 614)
stocks nets	42 966	70 713

La valeur probable de réalisation des stocks se fonde sur une estimation basée sur les derniers prix de vente constatés.

Les conditions rencontrées par le Groupe au premier semestre 2009, caractérisées notamment par une forte baisse des prix de vente et un ralentissement de la demande, avaient entraîné une baisse exceptionnelle et temporaire des marges brutes. Le Groupe avait anticipé ces conditions et enregistré en 2008 une dépréciation des stocks importante afin de les valoriser à leur valeur nette de réalisation (la dépréciation représentant la marge brute négative anticipée).

Une fois les nouvelles conditions de marché intégrées, les marges brutes se sont améliorées et tendent en fin d'année vers leur niveau normatif (entre 1999 et 2007 les marges du Groupe étaient comprises entre 30 et 40%) :

en k€	T1	T2	T3	T4
taux de marge brute hors dépréciation des stocks	11%	8%	22%	27%

Le raffermissement des marges constaté au second semestre 2009 permet de réduire significativement le risque matière auquel le Groupe est exposé. Au 31 décembre 2009, la dépréciation des stocks comptabilisée s'élève ainsi à 2,4 millions d'euros, soit 5% de la valeur brute des stocks. Une variation de plus ou moins 10% des prix de réalisation estimés impacterait respectivement de - 0,4 et + 0,9 million d'euros le montant de la dépréciation.



7.3 / créances clients et autres actifs

en k€	31.12.2009	31.12.2008
créances clients	21 725	34 780
dépréciation sur créances douteuses	(700)	(287)
créances clients nettes	21 024	34 493
actifs d'impôt exigible	5 491	5 750
créances fiscales	1 839	2 918
avances et acomptes	40	63
créances sociales	172	118
autres actifs	1 442	1 965
charges constatées d'avance	325	355
autres actifs nets	3 819	5 418
total créances brutes	31 034	45 948
total créances nettes	30 333	45 661

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an.

L'analyse de la gestion des risques de crédit et de contrepartie est exposée dans la note 11.3.

7.4 / trésorerie et équivalents de trésorerie

en k€	31.12.2009	31.12.2008
titres de placement	3 413	14 145
disponibilités	21 729	17 007
trésorerie et équivalents de trésorerie	25 141	31 152

Les titres de placement s'analysent comme suit :

en k€	31.12.2009	31.12.2008
SICAV monétaires	3 407	14 139
autres	6	6
titres de placement	3 413	14 145

L'analyse de la gestion des risques de taux à l'actif du bilan est exposée dans la note 11.3.

7.5 / analyse des impôts différés

en k€	31.12.2009	31.12.2008
différences temporaires	611	955
impôts différés comptes sociaux	685	100
impôts différés actifs	1 296	1 056
provision pour hausse des prix	5 284	5 293
différences temporaires	49	(464)
réévaluation d'actif	636	661
impôts différés passifs	5 969	5 490

Au cours de l'exercice 2009, une provision pour hausse des prix d'un montant total de 26 k€ a été comptabilisée dans les comptes sociaux des sociétés françaises intégrées fiscalement.

La provision pour hausse des prix constatée au cours de l'exercice 2003 a été reprise intégralement pour 52 k€.

7.6 / capitaux propres

7.6.1 / capital social

Au 31 décembre 2009, le capital social d'un montant de 15 millions d'euros se compose de 2 090 000 actions non dénommées.

Le nombre d'actions autorisées et en circulation a évolué comme suit sur les deux derniers exercices :

	2009	2008
nombre d'actions autorisées	2 090 000	2 090 000
nombre d'actions émises et entièrement libérées	2 090 000	2 090 000
nombre d'actions non encore libérées	-	-
nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 090 000	2 090 000
<i>dont nombre d'actions bénéficiant d'un droit de vote double</i>	1 137 700	1 139 604
<i>dont nombre d'actions en auto-détention</i>	7 730	5 881

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social. Le Groupe n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées.

Il n'existe pas de politique de distribution de dividendes.

a / programme de rachat d'actions

Se substituant à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 13 juin 2008 dans sa septième résolution, l'Assemblée Générale du 23 juin 2009 a autorisé le Conseil d'administration à faire acheter par la société ses propres actions en vue de :

- éventuellement, les annuler,
- permettre la mise en œuvre de tout plan d'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe,
- permettre l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable.



Les conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes:

- le prix maximum d'achat est de 75 € par action,
- le nombre maximum d'actions à acquérir est de 10 % du nombre total des actions composant le capital social au 31 décembre 2008 soit 2 090 000 actions, pour un montant maximal de 15 675 000 €, sous réserve des limites légales,
- la durée de cette autorisation est de dix-huit mois à compter du 23 juin 2009.

Au 31 décembre 2009, la société détient 7 730 actions dont 5 350 ont été affectées à un plan d'attribution gratuite d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 13 juin 2008 (la méthode de valorisation de l'engagement lié à ces actions gratuites attribuées est exposée ci-après) et 1 679 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité signé le 23 février 2009. Les 701 actions restantes sont disponibles pour une affectation ultérieure éventuelle. Au 31 décembre 2009, les 7730 actions en auto-détention sont comptabilisées à leur valeur d'entrée en déduction des capitaux propres pour 229 k€.

b / valorisation du plan d'attribution gratuite d'actions dans les états financiers consolidés

Au 31 décembre 2009, la juste valeur des actions gratuites attribuées dans le cadre du plan d'attribution autorisé par l'Assemblée Générale du 13 juin 2008 est définie de la manière suivante :

Attribution d'actions gratuites par le Conseil d'administration du 13 juin 2008 :

- Nombre d'actions attribuées: 4 750.
- Cours de l'action à la date d'attribution : 63,45 €.
- Période d'acquisition : 2 ans.
- Probabilité d'atteindre la condition de présence à l'issue de la période d'acquisition : 97,84 %.

Attribution d'actions gratuites par le Conseil d'administration du 23 juin 2009 :

- Nombre d'actions attribuées: 600.
- Cours de l'action à la date d'attribution : 34,38 €.
- Période d'acquisition : 2 ans.
- Probabilité d'atteindre la condition de présence à l'issue de la période d'acquisition : 92,78 %.

Au 31 décembre 2009, la juste valeur du plan s'élève à 317 k€. Cette juste valeur des actions attribuées tient compte de la probabilité d'atteindre la condition de présence à l'issue de la période d'acquisition, et est amortie sur une durée de 2 ans à partir de la date d'attribution. Elle sera éventuellement ajustée ultérieurement en fonction du taux de départ réel constaté des salariés concernés. Au 31 décembre 2009, l'impact sur le résultat opérationnel courant s'élève à 159 k€.

c / covenants

description	dette sous covenant au 31.12.2009	contrôle d'application au 31.12.2009
Groupe : ratio dette nette / fonds propres < 100%	8 890 k€	covenant respecté
Groupe : ratio dette nette / fonds propres < 70%	17 000 k€	ratio de levier non respecté, waiver obtenu en 2009
Groupe : ratio dette nette / EBITDA < 4 (levier)		

7.6.2 / résultat global total

Au 31 décembre 2008, le résultat global total correspond au résultat net consolidé diminué des écarts de conversion constatés dans les capitaux propres pour 1,6 k€ et de la variation de juste valeur des titres disponibles à la vente (IMS) constatée en capitaux propres pour 19,4 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, les variations de capitaux propres intégrées au résultat global total s'élèvent à 19,7 millions d'euros et se décomposent comme suit :

- Annulation des variations de juste valeur constatées par capitaux propres au 31 décembre 2008 sur la participation détenue dans IMS pour 19,4 millions d'euros (cf. note 7.1.5).

- Quote-part du résultat global d'IMS de 190 k€ (cf. note 7.1.5).

- Ecart de conversion constatés dans les capitaux propres pour + 98 k€ dont - 587 k€ correspondent aux écarts de conversion nets d'impôts différés constatés sur les avances de trésorerie à long terme consenties aux filiales américaines. Au 31 décembre 2008, ces écarts de conversion étaient constatés en résultat financier dans l'état consolidé du résultat global (cf. note 6.2.6).

7.6.3 / autres variations de capitaux propres

Sur 2009, les autres variations des capitaux propres de 770 k€ correspondent principalement aux autres variations de capitaux propres d'IMS pour 632 k€, à la charge IFRS 2 à hauteur de 158 k€, aux actions en auto-détention pour - 88 k€ et à la déconsolidation de JACQUET Norge pour 64 k€.

Sur 2008, la variation des capitaux propres de - 64 k€ correspondait principalement aux actions en auto-détention pour - 141 k€ et à la charge IFRS 2 pour 78 k€.

7.7 / provisions

en k€	31.12.2009	31.12.2008
provisions pour litiges	387	475
provisions pour pensions et assimilés	272	154
autres provisions pour charges	10	34
provisions	669	663
dont courant	160	71
dont non courant	509	592

Les provisions pour litiges correspondent principalement à des risques salariaux pour environ 278 k€ et à des contentieux en cours pour 109 k€. Le calcul des provisions pour pensions et assimilés est présenté au paragraphe 12.4.

L'évolution sur les deux dernières années est la suivante :

en k€	31.12.2009	31.12.2008
au 1er janvier	663	800
variation de périmètre	-	-
dotations aux provisions	224	83
reprises de provisions - montants utilisés	(25)	(20)
reprises de provisions - montants non utilisés	(193)	(197)
autres	(0)	(3)
au 31 décembre	669	663



Les reprises de provisions non utilisées correspondent principalement à des provisions pour risques salariaux.

7.8 / dettes financières

Au 31 décembre 2009, l'échéancier des dettes financières présenté sur la base des flux contractuels non actualisés portant sur le nominal est le suivant :

en k€	31.12.2009	moins de 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
dettes financières long terme > 1an	48 253	-	45 827	2 426
concours bancaires non courants	-	-	-	-
dettes financières long terme	48 253	-	45 827	2 426
dettes financières court terme < 1an	19 173	19 173	-	-
concours bancaires courants	7 312	7 312	-	-
dettes financières court terme	26 485	26 485	-	-
total des dettes financières	74 738	26 485	45 827	2 426

Les dettes financières s'analysent comme suit :

en k€	31.12.2009	31.12.2008
emprunts à taux fixe	4 758	6 199
emprunts à taux variable	62 668	49 431
concours bancaires non courants	-	21 551
concours bancaires courants	7 312	18 613
dettes financières	74 738	95 794
dont EUR	72 613	87 091
dont USD	1 000	453
dont GBP	226	244
dont PLN	11	3 508
dont SEK	-	101
dont CHF	92	249
dont CNY	796	4 148
trésorerie et équivalents de trésorerie	25 141	31 152
endettement financier net	49 596	64 642

L'endettement financier net passe de 64,6 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 49,6 millions d'euros au 31 décembre 2009. Le 2 janvier 2009, un crédit amortissable de 20 millions d'euros d'une durée de 5 ans a été mis en place. Ce crédit porte le financement de la participation dans IMS à 52 millions d'euros, soit 90% de l'investissement. L'augmentation des emprunts à taux variable est principalement expliquée par la mise en place de ce crédit amortissable.

Le taux d'intérêt moyen des emprunts pour l'exercice 2009 s'élève à 3,16% contre un taux moyen de 4,7% pour l'exercice 2008.

Les dettes contractées en devises correspondent principalement à des concours bancaires courants chez JACQUET Metals S.A utilisés pour financer des filiales étrangères à court terme.

L'analyse de la gestion des risques de liquidité et de taux est exposée dans la note 11.3.

7.9 / subventions d'investissement

Dans le cadre de ses investissements, le Groupe perçoit dans certains pays (notamment en Belgique et en Hollande) des subventions publiques liées à des actifs. Ces subventions sont comptabilisées lors de leurs versements par les organismes publics dans les dettes d'exploitation en autres produits différés et sont reprises dans l'état consolidé du résultat global sur le même rythme que les amortissements des biens correspondants acquis.

Ces subventions s'analysent comme suit sur les deux derniers exercices :

en k€	2009	2008
subventions en produits différés au 31 décembre	374	457
subventions virées en résultat	83	117
subventions reçues	-	-
subventions à recevoir	98	98

La société JACQUET Iberica a comptabilisé une subvention à recevoir de 98 k€. Cette subvention a été accordée à la société pour financer une partie de ses investissements réalisés dans la région de Saragosse. Cette subvention sera perçue en 2010.

7.10 / dettes fournisseurs et autres passifs

en k€	31.12.2009	31.12.2008
dettes fournisseurs	20 625	34 872
passifs d'impôt exigible	333	982
dettes fiscales	2 240	2 230
avances et acomptes	292	41
dettes sociales	2 357	3 633
produits constatés d'avance	546	605
autres	1 066	764
autres passifs	6 501	7 273
total dettes d'exploitation	27 459	43 127

L'ensemble des dettes d'exploitation est à échéance à moins d'un an. Le délai de règlement généralement accordé par les fournisseurs est compris entre 30 et 90 jours.



8 / notes relatives à l'état des flux de trésorerie

8.1 / position de trésorerie

en k€	31.12.2009	31.12.2008
titres de placement	3 413	14 145
disponibilités	21 729	17 007
concours bancaires courants	(7 312)	(18 613)
trésorerie nette	17 830	12 539

8.2 / autres variations du besoin en fonds de roulement

Les autres variations du besoin en fonds de roulement correspondent aux variations des actifs et passifs d'impôt exigible, des autres actifs et des autres passifs.

8.3 / incidence des variations de périmètre sur l'état des flux de trésorerie

Les variations de périmètre constatées sur l'exercice 2009 ont un impact non significatif sur la trésorerie du Groupe.

8.4 / dividendes versés

Les dividendes versés sur l'exercice 2009 ont un impact de 3,3 millions d'euros sur la trésorerie du Groupe.

9 / événements postérieurs à la clôture

JACQUET Metals a déposé un projet d'offre publique d'échange sur les titres d'IMS auprès de l'AMF le 3 février 2010 (cf. note 1 « faits marquants »).

10 / informations relatives aux parties liées

Les informations relatives aux parties liées sont exposées en note 12.2.





11 / instruments financiers

11.1 / actifs financiers

en k€	total état de la situation financière	31.12.2009		ventilation par catégorie d'instruments				
		courant	non courant	juste valeur par résultat	juste valeur par résultat sur option	instruments dérivés à la juste valeur par résultat	titres disponibles à la vente	prêts et créances au coût amorti
actifs financiers non courant	640	-	640	-	-	-	-	640
créances clients	21 024	21 024	-	-	-	-	-	21 024
autres actifs	3 494	3 494	-	-	-	-	-	3 494
trésorerie et équivalents de trésorerie	25 141	25 141	-	25 141	-	-	-	-
total des actifs financiers	50 299	49 659	640	25 141	-	-	-	25 158

en k€	total état de la situation financière	31.12.2008		ventilation par catégorie d'instruments				
		courant	non courant	juste valeur par résultat	juste valeur par résultat sur option	instruments dérivés à la juste valeur par résultat	titres disponibles à la vente	prêts et créances au coût amorti
actifs financiers non courant	39 343	-	39 343	-	-	-	38 719	624
créances clients	34 493	34 493	-	-	-	-	-	34 493
autres actifs	5 063	5 063	-	-	-	47	-	5 016
trésorerie et équivalents de trésorerie	31 152	31 152	-	31 152	-	-	-	-
total des actifs financiers	110 052	70 708	39 343	31 152	-	47	38 719	40 133

11.1.1 / prêts et créances au coût amorti

en k€	2009			2008		
	brut	dépréciation	net	brut	dépréciation	net
actifs financiers non courant	675	35	640	660	35	624
créances clients	21 725	700	21 024	34 780	287	34 493
autres actifs	3 494	-	3 494	5 016	-	5 016
total	25 893	735	25 158	40 456	322	40 133

Au 31 décembre 2009 une charge de 413 k€ a été enregistré en résultat sur les prêts et créances au coût amorti alors qu'un profit de 146 k€ avait été comptabilisée au cours de l'exercice précédent.

11.1.2 / actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

en k€	2009		2008	
	courant	non courant	courant	non courant
instruments financiers dérivés	-	-	47	-
trésorerie et équivalents de trésorerie	25 141	-	31 152	-
total	25 141	-	31 199	-

Au 31 décembre 2008, les instruments financiers dérivés actifs correspondaient à des achats et ventes spot et à terme de devises pour 47 k€. Au 31 décembre 2009, les achats et ventes spot et à terme de devises ont été comptabilisés en tant qu'instruments financiers dérivés passifs (cf. note 11.2.2).

L'analyse de la gestion des risques de change et de taux est exposée dans la note 11.3.

Les éléments constitutifs de la trésorerie et équivalents de trésorerie sont exposés dans la note 7.4.



11.1.3 / juste valeur des actifs financiers

en k€	prix coté	2009		juste valeur	état de la situation financière
		modèles avec données observables	modèles avec données inobservables		
actifs financiers non courant	-	-	640	640	640
créances clients	-	21 024	-	21 024	21 024
autres actifs	-	3 494	-	3 494	3 494
trésorerie et équivalents de trésorerie	25 141	-	-	25 141	25 141
total	25 141	24 518	640	50 299	50 299

en k€	prix coté	2008		juste valeur	état de la situation financière
		modèles avec données observables	modèles avec données inobservables		
actifs financiers non courant	38 719	-	624	39 343	39 343
créances clients	-	34 493	-	34 493	34 493
autres actifs	47	5 016	-	5 063	5 063
trésorerie et équivalents de trésorerie	31 152	-	-	31 152	31 152
total	69 918	39 509	624	110 052	110 052

11.1.4 / état de variation des dépréciations sur actifs financiers

en k€	31.12.2008	pertes de valeur	écarts de conversion	dotations	reprises utilisées	reprises non utilisées	31.12.2009
dépréciation des actifs financiers non courants	35	-	-	-	-	-	35
dépréciation des créances clients	287	-	(8)	478	(56)	-	700
total	322	-	(8)	478	(56)	-	736

en k€	31.12.2007	pertes de valeur	écarts de conversion	dotations	reprises utilisées	reprises non utilisées	31.12.2008
dépréciation des actifs financiers non courants	185	-	-	-	(150)	-	35
dépréciation des créances clients	283	-	(3)	277	(269)	-	287
total	468	-	(3)	277	(419)	-	322

11.2 / passifs financiers

en k€	total état de la situation financière	31.12.2009		ventilation par catégorie d'instruments			
		courant	non courant	juste valeur par résultat	juste valeur par résultat sur option	instruments dérivés à la juste valeur par résultat	dettes au coût amorti
dettes financières	74 738	26 485	48 253	-	-	-	74 738
dettes fournisseurs	20 625	20 625	-	-	-	-	20 625
autres passifs	5 955	5 955	-	-	-	992	4 964
total des passifs financiers	101 318	53 065	48 253	-	-	992	100 326





en k€	total état de la situation financière	31.12.2008		ventilation par catégorie d'instruments			
		courant	non courant	juste valeur par résultat	juste valeur par résultat sur option	instruments dérivés à la juste valeur par résultat	dettes au coût amorti
dettes financières	95 794	32 210	63 584	–	–	–	95 794
dettes fournisseurs	34 872	34 872	–	–	–	–	34 872
autres passifs	6 668	6 668	–	–	–	542	6 126
total des passifs financiers	137 334	73 750	63 584	–	–	542	136 792

Tous les passifs du Groupe à l'exception des instruments financiers dérivés sont évalués en date d'arrêté au coût amorti.

11.2.1 / dettes financières

Les éléments constitutifs des dettes financières sont exposés dans la note 7.8.

L'analyse de la gestion des risques de liquidité est exposée dans la note 11.3.

11.2.2 / instruments financiers dérivés

en k€	2009		2008	
	courant	non courant	courant	non courant
instruments financiers dérivés	992	–	542	–
total	992	–	542	–

Les instruments financiers dérivés passifs au 31 décembre 2009 correspondent à un SWAP de taux pour 963 k€ et à des achats et ventes à terme de devises pour 29 k€. Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture et constate par le résultat l'intégralité des variations de juste valeur des instruments de couverture, ce qui a généré une charge de 497 k€ sur le résultat de l'exercice 2009.

L'analyse de la gestion des risques de change et de taux ainsi que les caractéristiques du SWAP sont exposés dans la note 11.3.

11.2.3 / fournisseurs et autres passifs financiers

Les éléments constitutifs des dettes fournisseurs et des autres passifs sont exposés dans la note 7.10.

11.2.4 / juste valeur des passifs financiers

en k€	prix coté	2009		juste valeur	état de la situation financière
		modèles avec données observables	modèles avec données inobservables		
dettes financières	74 738	–	–	74 738	74 738
dettes fournisseurs	–	20 625	–	20 625	20 625
autres passifs	992	4 964	–	5 955	5 955
total	75 729	25 589	–	101 318	101 318

en k€	prix coté	2008		juste valeur	état de la situation financière
		modèles avec données observables	modèles avec données inobservables		
dettes financières	95 794	–	–	95 794	95 794
dettes fournisseurs	–	34 872	–	34 872	34 872
autres passifs	542	6 126	–	6 668	6 668
total	96 336	40 999	–	137 334	137 334



11.3 / gestion des risques liés aux instruments financiers

11.3.1 / risques de crédit et de contrepartie

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an. Le délai de règlement généralement accordé aux clients et compris entre 30 et 90 jours selon les zones géographiques.

Les créances clients sont généralement assurées à hauteur de 70% à 90%. La politique d'assurance crédit est gérée au niveau de JACQUET Metals. Il n'existe pas de contrat d'affacturage mais des contrats d'assurance crédit. La propriété des créances assurées est transférée après un délai moyen de 6 mois (3 mois de crédit client et retard compris entre 90 et 120 jours). Les créances qui font l'objet d'une déclaration à l'assurance sont sorties de l'état de la situation financière dans leur intégralité. La part assurée des créances (70% ou 90%) est remboursée par l'assurance et la part non assurée est soit comptabilisée en perte, soit entièrement provisionnée.

Le Groupe ne se trouve pas dans une position de dépendance commerciale vis-à-vis de ses clients.

Il est également précisé que le Groupe ne dépend pas d'un fournisseur particulier et n'a recours que de façon occasionnelle à la sous-traitance.

11.3.2 / risques de liquidité

Sur la base des flux contractuels non actualisés portants à la fois sur le nominal et sur les intérêts, l'échéancier des dettes financières est le suivant :

en k€	dettes financières au 31.12.2009	engagement contractuel au 31.12.2009	moins de 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
dettes financières long terme > 1an	48 253	51 874	-	49 358	2 515
concourrs bancaires non courants	-	-	-	-	-
dettes financières long terme	48 253	51 874	-	49 358	2 515
dettes financières court terme < 1an	19 173	21 655	21 655	-	-
concourrs bancaires courants	7 312	7 312	7 312	-	-
dettes financières court terme	26 485	28 967	28 967	-	-
total des dettes financières	74 738	80 841	28 967	49 358	2 515

Les concours bancaires courants ne sont composés que du montant nominal.

Les dettes financières à long et court terme sont principalement composées de dettes libellées en euro. Aucune hypothèse de taux de change n'a donc été retenue. Les dettes financières (hors concours bancaires courants) comprennent des dettes à taux fixe pour 4,8 millions d'euros et des dettes à taux variable pour 62,7 millions d'euros (cf. note 7.8). Pour les dettes à taux fixe, le taux contractuel est utilisé pour le calcul des intérêts futurs. Pour les dettes à taux variable, basées essentiellement sur l'Euribor 3 mois, le taux Euribor retenu pour le calcul des intérêts futurs est de 3,26% auquel la marge réelle a été ajoutée. Le taux de 3,26% retenu correspond au SWAP de taux de 40 millions d'euros détenu par le Groupe et qui se termine le 18 octobre 2010 (cf. note 11.3.4).

Certains emprunts sont soumis au respect de covenants. Le caractère non applicable de ces clauses au 31 décembre 2009 est exposé dans la note 7.6.1.

Il est précisé que les instruments financiers dérivés passifs détenus sont classés au poste « autres passifs » et sont évalués à la juste valeur (cf. note 11.2).

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances futures. Au 31 décembre 2009, la trésorerie active s'élève à 25 millions d'euros et le Groupe dispose de 34 millions d'euros de lignes de crédit non utilisées (cf. note 12.3.4).

11.3.3 / risques de change

Sauf exception, les achats de matières premières des filiales européennes sont réalisés en euro. L'exposition au risque de change concerne principalement les filiales anglaise, suédoises, suisse, polonaises, américaines et chinoise pour la partie des achats engagés en euro, les autres flux étant exprimés dans la monnaie fonctionnelle de chacune des filiales. Les filiales américaines et chinoise s'approvisionnent principalement en monnaie locale.

JACQUET Metals est exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale. Pour limiter les effets du risque de change, les emprunts moyen terme et les opérations de location-financement contractés par les entités hors zone euro sont souscrits en monnaie locale.

La direction financière du Groupe analyse mensuellement les positions de change, devise par devise et filiale par filiale, puis définit et met en place les couvertures nécessaires. L'instrument de couverture utilisé étant le plus souvent l'achat ou la vente spot ou à terme de devises.

Au 31 décembre 2009, il n'y a pas de positions significatives en devises non couvertes chez JACQUET Metals à l'exception des avances de trésorerie libellées en USD couvertes à hauteur de 3,5%.

Au niveau des filiales, il n'y a pas de positions significatives en devises non couvertes à l'exception des filiales polonaises qui disposent d'un solde créditeur en euro non couvert de 0,7 million d'euros.





Au 31 décembre 2009, la position de change du Groupe par devise se présente comme suit :

montant de devises converties (en k€)	CHF	CZK	DKK	GBP	PLN	NOK	HUF	SEK	USD	CNY
actifs	370	358	1	175	1 448	-	97	48	23 850	-
passifs	275	146	-	1 286	2 100	4	76	114	995	13
position nette avant gestion	95	211	1	(1 111)	(652)	(4)	22	(66)	22 855	(13)
instruments dérivés	219	(9)	-	1 131	13	4	(10)	72	-	-
solde net	314	202	1	20	(639)	(0)	12	6	22 855	(13)
% couverture	-230%	4%	0%	102%	2%	100%	46%	109%	0%	0%

a / impact des variations de change sur le résultat avant impôt

Une évolution uniforme de + 10% ou de - 10 % de la devise d'établissement des comptes (euro) contre les principales devises utilisées par le Groupe aurait les impacts suivants sur le résultat avant impôt au 31 décembre 2009 :

en k€	impact sur le résultat d'une baisse de l'euro de 10% (contre les devises ci-dessous)	impact sur le résultat d'une hausse de l'euro de 10% (contre les devises ci-dessous)
USD	(568)	465
GBP	48	(39)
CNY	(178)	146
PLN	(33)	27
SEK	(9)	7
total	(741)	606

A titre comparatif, les impacts étaient les suivants au 31 décembre 2008 :

en k€	impact sur le résultat d'une baisse de l'euro de 10% (contre les devises ci-dessous)	impact sur le résultat d'une hausse de l'euro de 10% (contre les devises ci-dessous)
USD	1 904	(1 558)
GBP	118	(97)
CNY	(215)	176
PLN	30	(25)
SEK	(76)	62
total	1 761	(1 441)

b / écarts de change sur les avances de trésorerie libellées en dollars

A partir du 1er janvier 2009, et en application de la norme IAS 21 qui traite des écarts de change relatifs aux investissements nets à l'étranger, le Groupe a comptabilisé les écarts de change réalisés sur les avances de trésorerie à long terme consenties à ses franchisés américains en capitaux propres et non plus dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2008, ces écarts de change impactaient à la baisse le résultat financier de 0,1 million d'euros.

Au 31 décembre 2009, les écarts de change nets d'impôts différés constatés sur ces avances de trésorerie dégradent les capitaux propres de 0,6 million d'euros (cf. note 6.2.6).

Une évolution de + 10% ou de - 10% du cours du dollar impacterait respectivement de + 3,3 ou de - 1,5 millions d'euros les capitaux propres du Groupe.



11.3.4 / risques de taux

a / risque de gestion des taux à l'actif du bilan

Au 31 décembre 2009, les placements de trésorerie du Groupe sont essentiellement des SICAV monétaires offrant une liquidité instantanée, dont la date d'échéance est généralement inférieure à 3 mois lors de leur acquisition, et présentant un risque très limité. Ces SICAV comprennent essentiellement des fonds monétaires en euro. Le taux moyen de rémunération des SICAV s'élève à environ 0,9% sur l'exercice 2009 contre 4,3% en 2008. Au 31 décembre 2009, afin de valoriser les SICAV à leur valeur de marché, un produit latent de 278 k€ a été comptabilisé.

b / risque de gestion des taux au passif du bilan

Au 31 décembre 2009, la dette à taux variable du Groupe est partiellement couverte par un SWAP de taux.

nature du contrat	montant en k€	capital couvert au 31.12.2009 en k€	capital couvert au 31.12.2008 en k€	index taux	valeur de marché en k€	durée
swap euribor 3 mois	40 000	40 000	20 000	3,26%	(963)	du 16.10.2008 au 18.10.2010

Les dettes financières (hors concours bancaires courants) comprennent des dettes à taux fixe pour 4,8 millions d'euros et des dettes à taux variable pour 62,7 millions d'euros (cf. note 7.8).

L'impact d'une augmentation uniforme d'un point des taux d'intérêts aurait entraîné une charge financière supplémentaire en 2009 d'environ 292 k€ en tenant compte du SWAP. Hors instrument de couverture, cette charge supplémentaire se serait élevée à 660 k€.

Sur 2008, à titre comparatif, l'impact d'une augmentation d'un point des taux d'intérêts aurait entraîné une charge financière supplémentaire d'environ de 200 k€ en tenant compte du SWAP et de 350 k€ hors instrument de couverture.

11.3.5 / risques liés à l'évolution du cours des matières premières

Conformément aux éléments mentionnés dans la note 6.2.1, en raison des nombreux éléments qui rentrent en compte dans la fixation des prix d'achat et des prix de vente ainsi que des marges brutes qui en résultent, le Groupe n'est pas en mesure de donner d'information chiffrée pertinente et fiable sur l'élasticité et la sensibilité des prix et des marges. Le Groupe utilise dans sa gestion les tendances globales et générales de l'évolution des prix d'achat de l'inox, des délais des producteurs, des variations importantes du cours du nickel...qui peuvent avoir une influence sur les prix de l'inox et les volumes vendus. Ces tendances sont régulièrement communiquées par le Groupe.

Le risque matière est principalement traduit dans les comptes par la dépréciation des stocks. Cet élément est analysé dans la note 7.2.

11.3.6 / risques action

L'exposition aux risques action du Groupe porte uniquement sur la participation détenue dans la société cotée IMS (FR0000033904), comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 16 juin 2009 (cf. note 7.1.5).

Cette participation de 23,17% représente un investissement de 58 millions d'euros et n'a pas évolué depuis le 31 décembre 2008.

Aucune opération de couverture à terme n'est liée à cet investissement (couverture, engagements d'achats ou de vente de titres, etc...).

Au 31 décembre 2009, cette participation mise en équivalence est valorisée dans les comptes de JACQUET Metals pour 49,7 millions d'euros soit 11,9 € par action. Sur la base du cours de bourse d'IMS à la date d'arrêté, soit 9,62 € par action, cette participation serait valorisée 40,2 millions d'euros, soit une différence de 9,5 millions d'euros.

Compte tenu de la méthode de comptabilisation appliquée à cette participation au 31 décembre 2009, les variations du cours de bourse n'ont pas d'impact immédiat sur les états financiers de JACQUET Metals. Néanmoins, la différence entre la valorisation de la participation IMS au cours de bourse à la date d'arrêté, soit 40,2 millions d'euros, et la valorisation enregistrée chez JACQUET Metals au 31 décembre 2009, a conduit le Groupe à effectuer un test de dépréciation (cf. note 7.1.5).

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2008, la participation dans IMS était comptabilisée en titres disponibles à la vente et évaluée à la juste valeur côtée. Les variations de juste valeur étaient enregistrées en capitaux propres. Sur la base d'un cours de bourse de 9,25 € par action au 31 décembre 2008, la participation dans IMS était ainsi valorisée 39 millions d'euros et dégradait les capitaux propres de 19 millions d'euros.





12 / autres informations

12.1 / intégration fiscale en France

Le régime d'intégration fiscale concerne en 2009 toutes les sociétés françaises du Groupe.

Le régime d'intégration a été prorogé pour 5 ans à compter de l'exercice 2005. La société mère du Groupe est seule redevable vis-à-vis du Trésor Public de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble des sociétés françaises. L'économie d'impôt réalisée dans le cadre de l'intégration fiscale s'élève à 1,4 million d'euros en 2009.

12.2 / rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs

12.2.1 / rémunération des dirigeants mandataires sociaux

En 2009, les dirigeants mandataires sociaux sont Monsieur Éric Jacquet en ses qualités de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et Monsieur Philippe Goczol en sa qualité de Directeur Général Délégué.

Il est rappelé que l'assemblée générale du 23 juin 2009 a renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Éric Jacquet, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice 2011.

a / rémunérations

en k€	2009		2008	
	montant dû au titre de l'exercice	montant versé sur l'exercice	montant dû au titre de l'exercice	montant versé sur l'exercice
avantages à court terme	342	342	330	548
<i>dont salaire fixe</i>	295	295	320	320
<i>dont salaire variable</i>	37	37	–	218
<i>dont avantages en nature</i>	–	–	–	–
<i>dont jetons de présence</i>	10	10	10	10
<i>dont autres</i>	–	–	–	–
avantages postérieurs à l'emploi	57	–	50	–
autres avantages à long terme	n.a	n.a	n.a	n.a
indemnités de fin de contrat de travail	n.a	n.a	n.a	n.a
paiement en actions	n.a	n.a	n.a	n.a
total	399	342	380	548

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de régimes de retraite spécifiques. Les avantages postérieurs à l'emploi mentionnés ci-avant correspondent aux engagements de retraite provisionnés à la clôture (cf. note 12.4). Il est précisé que ces montants ne tiennent pas compte des versements à la compagnie d'assurance car ceux-ci sont versés de manière globale par société.

Les rémunérations variables sont principalement calculées sur des critères de rentabilité nette. Le calcul est basé sur le niveau de résultat net part du Groupe par rapport au chiffre d'affaires. La rémunération variable est payable annuellement une fois les résultats du Groupe connus.

b / actions gratuites

Le 13 juin 2008, le Conseil d'Administration a attribué 3 450 actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux. L'attribution de ces actions ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans. A la suite de cette période, les bénéficiaires devront conserver ces actions pendant une durée minimale de deux ans. Sur la base du dernier cours coté au 31 décembre 2009, la valorisation des actions attribuées s'élève à 143 k€.

Au 31 décembre 2009, l'engagement lié aux actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, calculé en fonction du cours de bourse constaté à la date d'attribution et de la probabilité d'attribution à la date de clôture, est évalué à 217 k€ soit une provision de 169 k€ comptabilisée en résultat opérationnel courant après étalement.

En application des dispositions de l'article L 225-197-1 II alinéa 4 du code de commerce, les bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions qui exercent une fonction de président du conseil d'administration, de directeur général ou de directeur général délégué de la Société sont tenus de conserver au nominatif cinq pour cent (5%) des actions issues de l'attribution gratuite d'actions jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

c / autres informations

Les dirigeants mandataires sociaux de JACQUET Metals ne sont pas liés par un contrat de travail au sein du Groupe. A ce titre, il est notamment rappelé qu'il a été mis fin au contrat de travail de Monsieur Philippe Goczol préalablement à sa désignation lors du Conseil d'Administration du 13 juin 2008. Monsieur Philippe Goczol n'a bénéficié d'aucune indemnité à raison de la fin de son contrat de travail.

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de rémunération sous forme de plan d'options portant sur des actions. Les attributions gratuites d'actions, dont les conditions de l'attribution décidée par le Conseil d'Administration du 13 juin 2008 sont reprises au paragraphe b) ci-avant, ont été effectuées antérieurement aux recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 et ne sont pas des actions de performance.

Seul Monsieur Philippe Goczol bénéficie d'une indemnité de révocation ou de non renouvellement de mandat dont l'ensemble des conditions de performance (nombre de nouvelles sociétés filiales acquises ou créées à compter du 1er janvier 2009 et évolution du chiffre d'affaires consolidé du Groupe JACQUET Metals), lesquelles sont cumulatives, sont reprises au paragraphe e) ci-après. Il en est de même s'agissant des cas d'attribution de l'indemnité et du calcul de son montant. Le versement de cette indemnité de départ est exclu s'il quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du Groupe, ou encore s'il fait valoir ses droits à la retraite.



d / actifs appartenant directement ou indirectement à Monsieur Éric Jacquet et exploités dans le cadre de l'activité du Groupe

en k€	sites	loyers 2009 HT	loyers 2008 HT	locataires
JERIC SARL	Saint Priest (69)	377	369	JACQUET METALS
	Villepinte (93)	114	103	FRANCE INOX
SCI Rogna Boue	Grésy sur Aix (73)	120	77	DETAIL INOX

e / indemnité de révocation ou de non renouvellement de mandat de Monsieur Philippe Goczol

Le Conseil d'Administration du 13 juin 2008 a décidé d'allouer à Mr Philippe Goczol, une indemnité de révocation ou de non renouvellement de son mandat et a fixé les conditions et les modalités de versement.

Lors du renouvellement de son mandat en qualité de Directeur Général Délégué, le Conseil d'administration du 23 juin 2009 a réitéré le principe de cette indemnité de révocation ou de non renouvellement de son mandat suivant des conditions et modalités de versement identiques à celles arrêtées par le Conseil lors de sa séance du 13 juin 2008, à savoir :

cas d'attribution de l'indemnité :

Monsieur Philippe Goczol bénéficiera d'une indemnité de révocation dans les hypothèses suivantes, sous réserve de la constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performances :

— Décision du Conseil d'Administration de révoquer Monsieur Philippe Goczol de ses fonctions de Directeur Général Délégué,

— Décision du Conseil d'Administration de ne pas renouveler le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Philippe Goczol, à moins qu'il lui soit proposé d'exercer d'autres fonctions, salariées ou non, au sein de la société JACQUET Metals et/ou de toutes sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-197-2 du code de commerce, moyennant une rémunération annuelle correspondant à la somme de l'ensemble des rémunérations brutes effectivement perçues par Monsieur Philippe Goczol au cours des 24 derniers mois écoulés qui précèdent celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation, divisée par deux. On entend par rémunérations perçues, les salaires fixes et variables hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 24 derniers mois, il sera fait référence au « Salaire Brut » tel qu'il apparaît dans la fiche de paie de Monsieur Philippe Goczol.

Enfin, le Conseil d'Administration a décidé qu'aucune indemnité de révocation ne sera due au Directeur Général Délégué si sa révocation ou le non renouvellement de son mandat intervient postérieurement à la date à laquelle ce dernier aura fait valoir ou aura été mis à la retraite.

détermination des conditions cumulatives de performance:

— Conditions liées aux performances du Directeur Général Délégué : l'acquisition dans le cadre d'opérations de croissance externe et/ou la création selon le modèle de franchise JACQUET Metals, d'au moins trois nouvelles sociétés filiales à compter du 1er janvier 2009 et sur la durée d'exercice des fonctions du Direc-

teur Général Délégué.

— Conditions liées aux performances de la société : le chiffre d'affaires consolidé « B » du Groupe JACQUET Metals devra être supérieur ou égal à 90 % du chiffre d'affaires consolidé « A » du Groupe JACQUET Metals.

Où :

- **A** : correspond à la moyenne des chiffres d'affaires consolidés du Groupe JACQUET Metals à la clôture des cinq exercices qui précèdent celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation ;

- **B** : correspond à la moitié de la somme des chiffres d'affaires consolidés du Groupe JACQUET Metals des huit trimestres civils qui précèdent celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation.

Le recours à des moyennes de chiffres d'affaires est justifié pour éviter les effets pervers que les variations de cours des matières premières pourraient exercer sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les valeurs A et B s'entendent à périmètre au moins égal à celui existant au moment de la nomination du Directeur Général Délégué. Si au moment de la révocation, le périmètre du Groupe est moindre que celui existant au moment de la nomination, alors la valeur A sera ajustée au pro rata du chiffre d'affaires consolidé du Groupe correspondant à la réduction du périmètre. Par périmètre, il faut entendre :

— L'ensemble des filiales du Groupe intégrées dans les comptes consolidés.

— L'ensemble des produits et services vendus.

calcul du montant de l'indemnité

Le montant de l'indemnité est calculé comme suit :
Indemnité = (4 x FM) + (1,4 x RM) + (0,6 x RM x P)

Où :

- **FM** : correspond à la rémunération fixe mensuelle brute versée au Directeur Général Délégué au titre du mois qui précède celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation.

- **RM** : s'entend de la Rémunération Mensualisée, correspondant à la somme de l'ensemble des rémunérations brutes effectivement perçues par Monsieur Philippe Goczol au cours des 12 derniers mois écoulés qui précèdent celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation, divisée par 12. On entend par rémunérations perçues, les salaires fixes et variables hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 12 derniers mois, il sera fait référence au « Salaire Brut » tel qu'il apparaît dans la fiche de paie de Monsieur Philippe Goczol.

- **P** : correspond à la période entre la date de nomination à la fonction de Directeur Général Délégué et la date de sa révocation ou de non renouvellement de son mandat.

La période est exprimée en années et en fractions d'année, tout mois entamé étant considéré comme 1/12ème d'année acquis pour l'ancienneté.

Le montant de l'indemnité due, le cas échéant, à Monsieur Philippe Goczol, sera égal à :





— 100 % de l'indemnité calculée comme indiqué ci-dessus si le chiffre d'affaires consolidé « B » du Groupe JACQUET Metals est supérieur ou égal au chiffre d'affaires consolidé « A » du Groupe JACQUET Metals.

— 50 % de l'indemnité calculée comme indiqué ci-dessus si le chiffre d'affaires consolidé « B » du Groupe JACQUET Metals est supérieur ou égal à 90 % et inférieur à 100 % du chiffre d'affaires consolidé « A » du Groupe JACQUET Metals.

12.2.2 / rémunération des administrateurs (hors dirigeants mandataires sociaux)

L'assemblée générale du 23 juin 2009 ayant nommé deux nouveaux administrateurs, la société compte en 2009 quatre administrateurs hors dirigeants mandataires sociaux.

a / rémunérations

en k€	2009		2008	
	montant dû au titre de l'exercice	montant versé sur l'exercice	montant dû au titre de l'exercice	montant versé sur l'exercice
avantages à court terme	63	62	113	118
<i>dont salaire fixe</i>	47	47	78	78
<i>dont salaire variable</i>	—	3	—	5
<i>dont avantages en nature</i>	1	1	3	3
<i>dont jetons de présence</i>	15	15	5	5
<i>dont autres *</i>	—	—	27	27
avantages postérieurs à l'emploi	11	—	8	—
autres avantages à long terme	n. a	n. a	n. a	n. a
indemnités de fin de contrat de travail	n. a	n. a	n. a	n. a
paiement en actions	n. a	n. a	n. a	n. a
total	75	66	121	118

* indemnité de départ en retraite perçue en 2008.

De même que les dirigeants mandataires sociaux, les administrateurs ne bénéficient pas de régimes de retraite spécifiques. Les avantages postérieurs à l'emploi mentionnés ci-avant correspondent aux engagements de retraite provisionnés à la clôture (cf. note 12.4). Il est précisé que ces montants ne tiennent pas compte des versements à la compagnie d'assurance car ceux-ci sont versés de manière globale par société.

Les rémunérations variables sont principalement calculées sur des critères de rentabilité nette. Le calcul est basé sur le niveau de résultat net part du Groupe par rapport au chiffre d'affaires. La rémunération variable est payable annuellement une fois les résultats du Groupe connus.

Les avantages en nature mentionnés correspondent à des véhicules de société.

b / actions gratuites

Le 13 juin 2008, le Conseil d'Administration a attribué 100 actions gratuites à un des quatre administrateurs. L'attribution de ces actions ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans. A la suite de cette période, le bénéficiaire devra conserver ces actions pendant une durée minimale de deux ans. Sur la base du dernier cours coté au 31

décembre 2009, la valorisation de ces actions s'élève à 4 k€.

Au 31 décembre 2009, l'engagement lié aux actions gratuites attribuées à cet administrateur, calculé en fonction du cours de bourse constaté à la date d'attribution et de la probabilité d'attribution à la date de clôture, est évalué à 6 k€ soit une provision de 4,8 k€ comptabilisée en résultat opérationnel courant après étalement.

c / autres informations

Les administrateurs ne bénéficient pas de rémunération sous forme de plan d'options portant sur des actions. Les attributions gratuites d'actions, dont les conditions de l'attribution décidée par le Conseil d'Administration du 13 juin 2008 sont reprises au paragraphe b) ci-avant, ont été effectuées antérieurement aux recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 et ne sont pas des actions de performance.

Les administrateurs ne bénéficient pas de prime de départ.

12.3 / engagements financiers hors bilan

Compte tenu de sa gestion financière centralisée, les principaux engagements hors bilan sont suivis depuis le siège. La direction financière du Groupe procède au sein de chaque filiale à une revue détaillée des engagements pour s'assurer qu'ils sont correctement recensés.

Les engagements donnés présentés ci-après sont exposés sur la base du capital restant dû des dettes auxquelles ils sont rattachés.

12.3.1 / engagements donnés dans le cadre de prêts / crédits moyen terme

en k€	31.12.2009	31.12.2008
hypothèques sur terrains ou bâtiments	2 600	3 018
nantissements de fonds de commerce	269	603
nantissements de titres	26 250	8 976
nantissements de matériels	492	762
cautions solidaires	1 301	2 652
lettres de confort et / ou lettres d'intention	2 752	3 260
total	33 664	19 272
dont à moins de 1 an	8 434	4 171
dont de 1 à 5 ans	23 044	12 495
dont à plus de 5 ans	2 186	2 606

Les principaux nantissements et hypothèques donnés par JACQUET Metals s'analysent comme suit :

	montant de l'actif nanti au 31.12.2009 en k€	date de départ	date d'échéance	total poste de bilan au 31.12.2009 en k€	actif nanti en % du poste de bilan
hypothèques sur terrains ou bâtiments					
JACFRIESLAND	800	01.07.2005	01.08.2015	2 351 ¹	34%
JACQUET Finland	800	03.02.2006	03.02.2013	1 005 ¹	80%
JACQUET Metallservice	1 000	01.10.2007	30.09.2017	1 627 ¹	61%
nantissements de fonds de commerce					
JACQUET Finland	125	16.01.2007	16.01.2012	n.a	n.a
JACQUET SAS	144	17.10.2003	17.10.2010	n.a	n.a
nantissements de titres					
FRANCE INOX	360	28.11.2002	28.11.2012	1 534 ²	23%
IMS International Metal Service	8 890	30.09.2008	30.09.2013	57 342 ³	16%
IMS International Metal Service	17 000	02.01.2009	02.01.2014	57 342 ³	30%
nantissements de matériels					
JACQUET Finland	34	15.08.2005	15.08.2010	1 672 ¹	2%
JACQUET Metallservice	458	01.10.2007	30.09.2017	802 ¹	57%
total	29 610				

¹ total du poste de bilan dans les comptes sociaux.

² correspond à la quote-part de situation nette de la filiale détenue.

³ correspond à la quote-part de situation nette détenue dans le Groupe IMS International Metal Service.

12.3.2 / engagements donnés dans le cadre d'autorisations de découvert des filiales

en k€	31.12.2009	31.12.2008
lettres de confort et/ou lettres d'intention	-	482
nantissement de SICAV	795	2 400
total	795	2 882
dont à moins de 1 an	795	2 400
dont de 1 à 5 ans	-	-
dont à plus de 5 ans	-	482

12.3.3 / engagements donnés dans le cadre de l'approvisionnement des filiales

en k€	31.12.2009	31.12.2008
garanties autonomes	9 718	12 606
total	9 718	12 606
dont à moins de 1 an	9 718	12 606
dont de 1 à 5 ans	-	-
dont à plus de 5 ans	-	-

12.3.4 / engagements reçus dans le cadre d'opérations de financement

en k€	31.12.2009	31.12.2008
autorisations de découverts confirmées	39 117	41 280
facilités de caisse	2 591	2 391
crédits amortissables	42 890	32 000
total	84 598	75 672

Les engagements reçus dans le cadre d'opérations de financement au 31 décembre 2009 se décomposent de la manière suivante :

en k€	montant utilisé	montant disponible
autorisations de découverts confirmées	7 033	32 084
facilités de caisse	279	2 312
crédits amortissables	42 890	-
total	50 202	34 396

Le Conseil d'Administration du 3 juin 2009 a renouvelé l'autorisation accordée à JACQUET Metals de se porter garante et/ou caution des engagements pris par les filiales du Groupe à hauteur d'une enveloppe ne pouvant excéder la somme de 30 millions d'euros pour une durée d'un an.



12.4 / avantages au personnel - indemnités de fin de carrière

La couverture des indemnités de fin de carrière telle que prévue par la Convention Collective de la Métallurgie versées à l'occasion du départ à la retraite des salariés des sociétés françaises du Groupe est gérée auprès d'une compagnie d'assurance. Elle se traduit par le versement de primes destinées à couvrir ces engagements. Ceux-ci font l'objet d'une évaluation annuelle à partir des caractéristiques propres à l'entreprise et de facteurs d'évolution externes détaillés comme suit :

- âge de départ à la retraite : 65 ans
- taux de charges sociales : 0 % ou 45 % si départ après le 31 décembre 2014
- taux de croissance des salaires : 2 %
- mode de départ : mise à la retraite à l'initiative de l'employeur pour 15% des effectifs et départs volontaires pour 85% des effectifs
- rotation des effectifs : 5 % par an pour l'effectif âgé de moins de 50 ans et 0 % pour l'effectif âgé de plus de 50 ans
- table de mortalité : TVTD 88-90
- taux d'actualisation : 5,2 %

Au 31 décembre 2009, le taux d'actualisation retenu pour la valorisation des engagements de retraite des sociétés françaises reste similaire à 2008, soit 5,2%.

Dans l'hypothèse où les indemnités de fin de carrière après évaluation sont supérieures aux primes déjà payées, des versements complémentaires sont réalisés. Si les versements complémentaires n'ont pas pu être réalisés à la clôture de l'exercice, une provision est comptabilisée.

Le montant des droits acquis s'élève à 453 k€ au 31 décembre 2009 contre 454 k€ l'année précédente. L'engagement au 31 décembre 2009 est couvert à hauteur de 388 k€ par le contrat d'assurance et une provision de 65 k€ est comptabilisée pour la différence.

Pour les filiales étrangères du Groupe, un recensement exhaustif des engagements de retraite est réalisé filiale par filiale sur la base des règles applicables à chaque pays.

La variation des engagements totaux (France et étranger) évolue comme suit au cours des cinq dernières années :

	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
valeur actuelle de l'obligation au 1er janvier	581	669	564	389	328
dotations nettes aux provisions	118	(151)	86	137	74
versements aux compagnies d'assurance	–	83	–	53	6
prestations remboursées par les compagnies d'assurance	(42)	(35)	–	(26)	(32)
produits financiers non financés	3	15	19	11	13
valeur actuelle de l'obligation au 31 décembre	660	581	669	564	389
dont juste valeur des actifs	388	427	365	350	311
dont excédent ou déficit du régime	272	154	304	214	78

Il est précisé que les ajustements d'expérience sont considérés comme non significatifs et que les écarts actuariels constatés sont comptabilisés en charges.

12.5 / droit individuel à la formation (DIF)

Au titre du droit individuel à la formation (DIF), les filiales françaises totalisent un droit ouvert à hauteur de 11 266 heures. Le Groupe ne disposant pas des éléments statistiques nécessaires n'est pas en mesure de chiffrer de manière fiable l'utilisation future qui sera faite de ce droit pour les salariés. Par conséquent, aucune charge au titre de cet engagement n'a été comptabilisée dans les états financiers 2009.

12.6 / clauses de rachat de titres

Néant.



12.7 / honoraires d'audit

Les honoraires d'audit et de Commissariat aux Comptes se sont élevés à 433 k€ en 2009 et se ventilent comme suit :

en k€	Deloitte		Pin		autres		total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
audit								
commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- émetteur	82	83	31	23	-	-	112	106
- filiales intégrées globalement	173	204	59	64	86	82	319	350
autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux Comptes								
- émetteur	-	70	2	16	-	-	2	86
- filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
sous-total	255	358	92	103	86	82	433	543
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- juridiques, fiscales, sociales	-	-	-	-	-	-	-	-
- autres	-	-	-	-	-	-	-	-
sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-
	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
total	255	358	92	103	86	82	433	543

Les prestations d'audit auprès des filiales étrangères sont assurées par des réviseurs locaux qui, pour la plupart, sont affiliés aux réseaux des Commissaires aux Comptes du Groupe. Au titre de l'exercice 2009, aucune prestation non audit n'a été rendue par le collège des Commissaires aux Comptes.





2 / rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société JACQUET Metals, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I/ opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 1 «Faits marquants» de l'annexe, relative à l'offre publique d'échange initiée par la société JACQUET Metals sur la société IMS, ainsi qu'aux discussions en cours entre les deux sociétés en vue d'une éventuelle fusion,
- la note 2 «Référentiel» de l'annexe, qui expose les évolutions des règles et méthodes comptables.

II/ justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 4 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

La société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des titres mis en équivalence selon les modalités décrites dans la note 7.1.5 «Titres mis en équivalence» aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les hypothèses utilisées, et vérifié que la note 7.1.5 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III/ vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Villeurbanne, le 16 mars 2010

Les commissaires aux comptes

PIN ASSOCIÉS

DELOITTE & ASSOCIÉS

Thibault CHALVIN

Alain DESCOINS

3 / comptes sociaux 2009

bilan au 31.12.2009

actif en k€	notes			31.12.2009	31.12.2008
		brut	amort.prov.	net	net
immobilisations incorporelles	3.1	518	400	117	193
immobilisations corporelles	3.1	2 212	1 145	1 066	1 147
actifs financiers	3.2	120 746	20 561	100 184	101 800
actif immobilisé		123 475	22 107	101 368	103 140
stocks et en-cours		-	-	-	-
créances clients	3.6	1 362	147	1 215	2 354
autres créances	3.6	4 954	-	4 954	5 718
trésorerie et équivalents de trésorerie	3.3	4 586	-	4 586	14 417
actif circulant		10 902	147	10 755	22 489
écarts de conversion actif		1 164	-	1 164	1 246
total actif		135 541	22 254	113 287	126 875

passif en k€	notes			31.12.2009	31.12.2008
capital social				15 000	15 000
réserve légale				835	750
réserves réglementées				-	-
autres réserves				19 664	20 138
report à nouveau				7	-
résultat				5 419	1 700
capitaux propres	3.4			40 925	37 589
provisions	3.5			1 334	1 285
dettes financières auprès des établissements de crédits				54 547	62 478
concours bancaires courants				12 097	17 518
comptes courants créditeurs				1 680	4 737
dettes financières diverses				195	189
dettes fournisseurs				594	1 210
autres dettes				1 814	1 458
dettes	3.6			70 928	87 589
écarts de conversion passif				101	413
total passif				113 287	126 875

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.





compte de résultat au 31.12.2009

en k€	notes	31.12.2009	31.12.2008
chiffre d'affaires net	4.1	3 200	5 410
autres achats et charges externes		2 362	2 546
impôts et taxes		214	292
charges de personnel		1 477	1 526
dotations nettes aux amortissements et provisions		468	265
autres charges		48	58
autres produits	4.2	962	2 776
résultat opérationnel		(408)	3 500
produits financiers		11 297	21 394
charges financières		(6 049)	(21 045)
résultat financier	4.3	5 248	349
résultat courant		4 840	3 850
résultat exceptionnel	4.4	(262)	(87)
résultat avant impôt		4 578	3 763
impôt sur les résultats	4.5	(841)	2 063
résultat net		5 419	1 700

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

tableau des flux de trésorerie au 31.12.2009

en k€	31.12.2009	31.12.2008
résultat net	5 419	1 700
dotations aux amortissements et provisions	1 436	17 288
plus/moins values sur cessions d'actifs et divers	123	54
capacité d'autofinancement	6 978	19 042
variation des stocks et en-cours	-	-
variation des créances clients	991	938
variation des dettes fournisseurs	(615)	624
autres variations	891	(728)
variation du besoin en fonds de roulement	1 267	834
trésorerie résultant des opérations d'exploitation	8 245	19 876
acquisitions d'immobilisations	(293)	(58 707)
cessions d'immobilisations	8	91
trésorerie consacrée à des opérations d'investissements	(286)	(58 617)
dividendes versés aux actionnaires	(2 083)	(4 703)
nouveaux emprunts	30 600	44 460
remboursements d'emprunts	(38 525)	(3 220)
variations des comptes courants et avances aux filiales	(2 362)	(10 099)
trésorerie consacrée à des opérations de financement	(12 370)	26 439
variation de trésorerie	(4 411)	(12 302)
trésorerie à l'ouverture	(3 101)	9 201
trésorerie à la clôture	(7 511)	(3 101)

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.



annexes aux comptes sociaux au 31.12.2009

1 / faits marquants

JACQUET Metals a déposé un projet d'offre publique d'échange sur les titres IMS auprès de l'AMF le 3 février 2010.

L'offre vise la totalité des actions IMS non encore détenues directement et indirectement par JACQUET Metals soit un nombre maximum de 13 873 668 actions IMS au jour du dépôt du projet d'offre. Au titre de l'offre, JACQUET Metals propose aux actionnaires d'IMS d'apporter leurs actions et de recevoir en contrepartie 2 actions JACQUET Metals à émettre pour 7 actions IMS.

Le 10 mars 2010, JACQUET Metals et IMS ont publié un communiqué conjoint indiquant que dans le cadre de l'offre publique d'échange déposée par JACQUET Metals visant les actions IMS, les deux sociétés se sont rencontrées pour discuter du potentiel d'un rapprochement industriel entre les deux Groupes sur une base amicale. Suite à ces premières discussions, un accord prévoyant les principes de ce rapprochement et autorisé par le conseil de surveillance d'IMS et le conseil d'administration de JACQUET Metals, a été conclu le 8 mars 2010.

L'opération prendrait la forme d'une fusion-absorption de JACQUET Metals par IMS. La parité envisagée pour la fusion serait de 20 actions IMS pour 7 actions JACQUET Metals (soit une parité améliorée de 2,86 contre 3,50 dans l'OPE).

La fusion serait précédée du reclassement de la participation de JACQUET Metals dans le capital d'IMS au profit de JSA, la holding personnelle d'Éric Jacquet, afin d'apporter au nouvel ensemble un Groupe JACQUET Metals désendetté.

La combinaison de JACQUET Metals et d'IMS renforcera les positions stratégiques du nouvel ensemble sur le marché européen de la distribution des aciers spéciaux.

Il est prévu qu'un protocole d'accord sera signé entre JACQUET Metals et IMS dans les prochaines semaines. Sa mise en œuvre sera soumise à l'octroi par l'Autorité des marchés financiers d'une autorisation de renonciation à l'offre publique d'échange de JACQUET Metals et d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique en raison des seuils de participation franchis par JSA à l'issue de l'opération, ainsi qu'à l'obtention des accords bancaires nécessaires pour réaliser celle-ci.

Dans ce cadre, les sociétés JACQUET Metals et IMS ont demandé à l'Autorité des marchés financiers de surseoir à statuer sur le projet d'offre publique d'échange déposé le 3 février 2010 par JACQUET Metals.

Les comptes sociaux de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les créances clients et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les titres de participation, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de

ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite.

2 / principes, règles et méthodes comptables

2.1 / principes généraux

Les comptes sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises.

2.2 / immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée entre 1 à 4 ans selon leur nature.

2.3 / immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique.

Les actifs sont décomposés si leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables,
- de tous les frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue,
- de toutes les remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les méthodes et durées d'amortissement appliquées sont les suivantes :

- les terrains ne sont pas amortis,
- les bâtiments et leurs aménagements sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 8 et 30 ans,
- les autres catégories d'immobilisations corporelles telles que les véhicules, les fournitures et le matériel informatique sont amortis linéairement sur des durées d'utilité estimées comprises entre de 3 et 10 ans.

La société utilise ses actifs le plus longtemps possible et les cessions d'immobilisations restent très occasionnelles. La société exploite donc ses actifs sur leur durée d'utilité sans tenir compte de leur valeur résiduelle.





2.4 / tests de dépréciation effectués sur les actifs amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à la valeur recouvrable estimée à partir de la valeur d'utilité (calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle) en l'absence de juste valeur estimable de manière fiable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable (définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité) par comptabilisation d'une perte de valeur d'actif en résultat opérationnel. La nouvelle valeur de l'actif est amortie prospectivement sur la nouvelle durée de vie résiduelle de l'actif.

2.5 / actifs financiers

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition des titres augmenté des frais d'acquisition, c'est-à-dire de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des titres à l'exception des coûts d'emprunts.

L'évaluation de la juste valeur des titres de participation détenus dans des sociétés cotées est réalisée en comparant le coût historique d'acquisition des titres (valeur comptable) avec leur valeur recouvrable, calculée sur la base du cours moyen coté du mois précédant la clôture. Si la valeur recouvrable des titres est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est alors comptabilisée.

L'évaluation de la juste valeur des titres de participation détenus dans des sociétés non cotées est réalisée sur la base des flux futurs de trésorerie attendus augmentée de la valeur résiduelle de l'entreprise et plus précisément selon les éléments suivants :

Les flux futurs de trésorerie sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction du Groupe sur les 4 exercices suivant la date à laquelle est réalisée l'évaluation, compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. Les flux futurs de trésorerie sont calculés à partir du résultat d'exploitation issu des budgets prévisionnels, ajusté de la variation du besoin en fonds de roulement, des amortissements et des dépenses d'investissements, avant incidence des éléments financiers et après prise en compte de l'impôt sur les résultats. Les flux futurs de trésorerie sont actualisés sur la base du coût moyen des ressources financières du Groupe. La valeur résiduelle correspond au flux de trésorerie actualisé à l'infini, cette valeur étant augmentée de la trésorerie disponible et diminuée des dettes financières.

Même en l'absence d'un indice de perte de valeur, un test de dépréciation sur l'évaluation de la valeur des titres de participation est réalisé annuellement à la clôture de l'exercice pour constater si la valeur recouvrable des titres n'est pas inférieure à leur valeur comptable. Si la valeur comptable des titres est supérieure au montant le plus élevé entre leur valeur d'utilité et leur prix de vente net anticipé, une perte de valeur portant sur la différence est alors enregistrée.

2.6 / créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée dès lors qu'il existe un risque de non recouvrement. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque. Lorsque la créance est couverte par une police d'assurance-crédit, seule la partie non assurée fait l'objet d'une dépréciation.

2.7 / opérations en monnaies étrangères

Les opérations libellées en devises sont comptabilisées à leur contre valeur en euro à la date de l'opération. A la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euro au cours de clôture. Les différences résultant de cette actualisation sont portées au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

3 / notes sur les principaux postes de bilan

3.1 / immobilisations

immobilisations en k€	31.12.2008	augmentation	diminution	transferts	31.12.2009
immobilisations incorporelles	536	-	(18)	-	518
terrains	705	-	-	-	705
installations générales	464	173	-	-	637
matériel de transport	133	-	(32)	-	100
matériel de bureau	739	33	(41)	-	731
immobilisations corporelles en cours	79	38	(79)	-	38
avances et acomptes	-	-	-	-	-
immobilisations corporelles	2 120	244	(153)	-	2 212
titres de participations	23 645	-	(64)	58 215	81 796
titres de participations non consolidés	58 087	129	-	(58 215)	-
créances rattachées à des participations	39 276	3 461	(4 291)	-	38 446
prêts aux filiales	-	-	-	-	-
prêts et autres immobilisations financières	435	214	(145)	-	504
actifs financiers	121 442	3 803	(4 500)	-	120 746
total valeurs brutes	124 099	4 047	(4 671)	-	123 475

amortissements et provisions en k€	31.12.2008	augmentation	diminution	transferts	31.12.2009
immobilisations incorporelles	343	76	(18)	-	400
terrains	361	74	-	-	436
installations générales	87	60	-	-	147
matériel de transport	109	16	(32)	-	93
matériel de bureau	416	95	(41)	-	470
immobilisations corporelles	974	245	(74)	-	1 145
titres de participations	2 344	-	(64)	18 272	20 552
titres de participations non consolidés	17 232	1 040	-	(18 272)	-
créances rattachées à des participations	67	-	(67)	-	-
prêts et autres immobilisations financières	-	9	-	-	9
actifs financiers	19 643	1 049	(131)	-	20 561
total amortissements et provisions	20 959	1 371	(223)	-	22 107
valeurs nettes des immobilisations	103 140	2 677	(4 448)	-	101 368

3.2 / actifs financiers

Les créances rattachées à des participations s'élevaient à 38,4 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 39,3 millions d'euros au 31 décembre 2008.

La variation de la valeur brute des titres de participations s'élève à 65 k€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 et s'analyse comme suit :

en k€	
dissolution d'une filiale en Norvège détenue à 51,2 %, JACQUET Norge AS	-64
frais d'acquisition sur titres	129
total	65

La société JACQUET Norge, filiale à 51,2% de la société JACQUET Metals, a fait l'objet d'une dissolution en date du 30 octobre 2009. Les titres de cette société étant dépréciés depuis le 31 décembre 2008, cette sortie est sans incidence sur les comptes de la société au 31 décembre 2009.

Au cours du second semestre 2008, JACQUET Metals a acquis une participation de 23,17 % dans la société IMS International Metal Service (FR0000033904) pour un investissement total de 58 millions d'euros. A compter du 16 juin 2009, date à laquelle JACQUET Metals est entré au Conseil de Surveillance d'IMS, l'influence notable a été établie et ces titres sont enregistrés depuis cette date dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence. Dans les comptes sociaux de JACQUET Metals S.A, ceci s'est traduit par un reclassement



des titres détenus du poste « titres de participations non consolidés » à « titres de participations ».

L'évolution du cours de l'action d'IMS, sur le mois de décembre 2009, a conduit la société à comptabiliser une dépréciation sur titres de 18,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 17,2 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les informations sur les filiales et participations détenues directement et indirectement sont détaillées ci-dessous :

filiales et participations directes en k€	total des capitaux propres	quote-part de capital détenue	valeur comptable des titres détenus		prêts et avances aux filiales montant brut	comptes courants des filiales montant brut	cautions et avals donnés	chiffre d'affaires HT	résultat du dernier exercice	dividendes versés au Groupe durant l'exercice
			valeur brute	valeur nette						
JACQUET SAS	17 813	99,99%	5 206	5 206	-	-	1 076	31 782	(320)	1 502
JACQUET Paris SAS	1 379	100,00%	152	152	-	-	-	3 654	(209)	50
FRANCE INOX SAS	1 534	99,99%	324	324	-	-	-	4 090	(79)	100
DETAIL INOX SAS	2 021	99,99%	1 877	1 877	-	-	-	2 851	(63)	150
JACPOL SP. z o.o.	7 029	100,00%	1 980	1 980	-	-	-	9 514	(279)	-
JACQUET Finland OY	4 527	78,95%	82	82	-	-	-	4 488	(985)	395
JACQUET Metallservice GmbH	(253)	75,00%	53	53	1 000	-	-	5 013	(803)	-
JACQUET Iberica SA	1 120	70,00%	370	370	590	-	1 649	4 461	(197)	-
JACQUET Nova Srl	2 625	100,00%	1 340	1 340	-	-	-	3 708	(441)	-
JACQUET Sverige AB	2 440	100,00%	1 902	1 902	-	-	-	3 439	157	284
JACQUET Magyarország Kft.	34	100,00%	53	53	81	-	-	190	(59)	-
JACQUET s.r.o.	211	80,00%	38	38	-	-	-	1 979	12	35
QUARTO Nordic AB	336	100,00%	1 107	1 107	1 216	-	-	1 176	(239)	-
JACQUET Danmark ApS	30	100,00%	155	75	-	-	-	67	(23)	-
JACQUET International SA	3 051	99,96%	1 022	1 022	-	1 130	-	268	1 864	3 499
JACQUET Jesenice d.o.o.	1 043	100,00%	496	496	-	550	-	259	(116)	750
QUARTO Europe S.A.S.U.	183	100,00%	100	100	-	-	-	1 742	(121)	-
ERDBRÜGGER Metallservice GmbH	123	51,25%	41	41	-	-	-	1 340	(31)	-
JACQUET Berlin GmbH	410	66,66%	75	75	-	-	-	1 892	84	-
JACQUET Mid Atlantic Inc.	(4 966)	75,00%	484	484	13 020	-	-	11 156	(2 063)	-
JACQUET Lyon S.A.S.U.	1 207	100,00%	50	50	-	-	-	9 707	111	350
JACQUET Nederland BV	2 900	50,40%	1 000	1 000	-	-	-	17 665	1 076	605
JACQUET Export S.A.S.U.	70	100,00%	50	50	-	-	-	2 767	(35)	140
JACQUET UK LTD	3 022	76,00%	1 160	1 160	-	-	107	5 669	431	258
JACQUET Portugal LDA	223	51,00%	15	15	-	-	-	2 232	49	-
JACQUET Nordpol Sp. z o.o.	168	90,00%	93	93	-	-	-	1 307	8	-
JACQUET Italtaglio Srl	52	85,00%	285	285	1 745	-	1 102	3 402	(219)	-
FFF Holding SAS	1 241	99,98%	3 289	1 089	76	-	-	-	89	-
JSP EURL	582	100,00%	288	288	-	-	118	2 496	17	-
JESTION EURL	(144)	100,00%	8	8	-	-	-	1 020	(175)	150
JWS SARL	(952)	95,00%	40	40	10 200	-	-	-	(152)	-
SCI DU CANAL	92	98,00%	448	448	-	17	-	104	91	91
IMS	247 483	23,17%	58 215	39 943	-	-	-	727 114	(86 242)	-
total des filiales et participations directes			81 796	61 244	27 929	1 697	4 053			8 358

filiales et participations indirectes en k€	total des capitaux propres	quote-part de capital détenue	valeur comptable des titres détenus		prêts et avances aux filiales montant brut	comptes courant des filiales montant brut	cautions et avals donnés	chiffre d'affaires HT	résultat du dernier exercice	dividendes versés au Groupe durant l'exercice
			valeur brute	valeur nette						
OSS SARL	2 174	99,94%	-	-	-	-	-	3 056	(632)	50
JACQUET Benelux SA	4 025	99,92%	-	-	-	-	-	9 262	147	600
JACQUET Deutschland GmbH	365	99,96%	-	-	-	-	-	8 564	147	700
JACQUET Steinau GmbH	177	74,97%	-	-	-	-	-	2 332	(276)	-
JACQUET Polska Sp. z o.o.	82	99,96%	-	-	-	-	-	2 361	(30)	167
JACQUET Osiro AG	1 871	50,98%	-	-	-	-	-	4 100	432	338
JACFRIESLAND BV	3 907	40,32%	-	-	-	-	-	7 893	1	268
JACQUET Shanghai Co. Ltd.	5 622	95,00%	-	-	-	-	-	4 956	(1 605)	-
JACQUET Houston Inc.	(2 078)	60,00%	-	-	4 824	-	-	3 365	(704)	-
JACQUET Midwest Inc.	(1 835)	71,25%	-	-	2 950	-	-	3 118	(968)	-
JACQUET West inc.	(1 777)	60,00%	-	-	2 742	-	-	2 154	(1 376)	-
total des filiales et participations indirectes			-	-	10 516	-	-			2 122
total général			81 796	61 244	38 446	1 697	4 053			10 480

3.3 / trésorerie et équivalents de trésorerie

en k€	31.12.2009	31.12.2008
titres de placement	3 257	13 924
disponibilités	1 329	494
total	4 586	14 417

Les titres de placement s'analysent comme suit :

en k€	valeur brute au 31.12.2009	valeur nette au 31.12.2009	valeur de marché au 31.12.2009
actions propres ¹	128	128	232 ²
SICAV monétaires	3 129	3 129	3 407
total	3 257	3 257	3 639

¹ cf. note 5.3.

² 5 350 actions JACQUET Metals valorisées au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice.

Sur la base du cours de clôture, la valeur de marché des actions propres est de 220 k€.

en k€	31.12.2009	31.12.2008
actions propres	128	113
SICAV monétaires	3 129	13 811
total	3 257	13 924

Le poste disponibilités s'analyse comme suit à la clôture de l'exercice :

en k€	31.12.2009	dont groupe
comptes rejets débiteurs	7 440	913
comptes rejets créditeurs	(7 494)	(7 494)
compte centralisateur	54	-
solde net "centralisation de trésorerie"	-	(6 581)

Une convention de centralisation de trésorerie a été mise en place en 2004 entre JACQUET Metals et les filiales françaises du Groupe. Cette dernière se traduit par une remontée automatique et quotidienne des soldes de trésorerie des filiales vers JACQUET Metals par compensation des soldes débiteurs et créditeurs et permet ainsi d'optimiser la gestion de trésorerie du Groupe.

La trésorerie nette de JACQUET Metals est la suivante :

en k€	31.12.2009	31.12.2008
trésorerie et équivalents de trésorerie	4 586	14 417
concours bancaires courants	(12 097)	(17 518)
trésorerie nette	(7 511)	(3 101)





3.4 / variation des capitaux propres

Le capital social est composé de 2 090 000 actions représentant un total de 15 000 000 €.

La variation de l'exercice s'analyse comme suit :

en k€	31.12.2008	augmentation	diminution	31.12.2009
capital social	15 000	–	–	15 000
réserve légale	750	85	–	835
réserve spéciale	–	–	–	–
autres réserves	20 138	–	(475)	19 664
report à nouveau	–	7	–	7
résultat 2008	1 700	–	(1 700)	–
résultat 2009	–	5 419	–	5 419
capitaux propres	37 589	5 511	(2 175)	40 925

en k€	31.12.2009
capitaux propres au 31.12.2008	37 589
dividendes versés sur l'exercice	(2 083)
résultat 2009	5 419
capitaux propres au 31.12.2009	40 925

Une somme de 7 089 €, correspondant au montant du dividende sur actions propres, a été affectée en report à nouveau.

3.5 / provisions

en k€	31.12.2008	augmentation	diminution	31.12.2009
provisions pour pertes de change	1 246	1 164	1 246	1 164
provisions réglementées	38	131	–	170
total	1 285	1 296	1 246	1 334

La provision pour pertes de change au 31 décembre 2009 correspond principalement à des pertes latentes sur les avances de trésorerie consenties aux filiales américaines.

3.6 / état des créances et des dettes

état des créances - en k€	montant total	à moins d'1 an	à plus d'1 an et à moins de 5 ans	à plus de 5 ans
créances rattachées à des participations	38 446	–	38 446	–
prêts et autres immobilisations financières	494	150	170	174
immobilisations financières	38 940	150	38 616	174
créances clients	1 215	1 215	–	–
autres créances	4 954	4 949	–	5
créances	6 169	6 165	–	5
total	45 109	6 315	38 616	178



état des dettes - en k€	montant total	à moins d'1 an	à plus d'1 an et à moins de 5 ans	à plus de 5 ans
dettes financières auprès des établissements de crédits	54 547	15 052	38 299	1 196
concours bancaires courants	12 097	12 097	-	-
comptes courants créditeurs	1 680	1 680	-	-
dettes financières diverses	195	14	-	181
dettes fournisseurs	594	594	-	-
autres dettes	1 814	1 814	-	-
total	70 928	31 252	38 299	1 377

Les dettes financières auprès des établissements de crédits et les concours bancaires courants s'élèvent à 66,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 80 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les dettes financières auprès des établissements de crédits correspondent principalement au financement de la participation acquise dans la société IMS au cours du second semestre 2008. Le 2 janvier 2009, un crédit amortissable d'un montant de 20 millions d'euros et d'une durée de 5 ans a été mis en place. Ce crédit a porté le financement de la participation dans IMS à 52 millions d'euros, soit 90% de l'investissement.

Au 31 décembre 2009, JACQUET Metals dispose d'une trésorerie active disponible de 4,6 millions d'euros et de 29 millions d'euros de lignes de crédit non utilisées (cf. note 5.2).

4 / notes sur le compte de résultat

4.1 / ventilation du chiffre d'affaires

en k€	2009	2008
chiffre d'affaires	3 200	5 410
<i>France</i>	1 107	1 974
<i>Etranger</i>	2 093	3 437

Le chiffre d'affaires est constitué de prestations de service facturées aux filiales. Son évolution est directement liée à l'activité du Groupe.

4.2 / autres produits d'exploitation

en k€	2009	dont groupe
loyers ¹	833	566
produits d'activités annexes	129	77
total	962	644

¹ refacturation de loyers : La société JERIC, société patrimoniale d'Éric Jacquet, facture à JACQUET Metals les loyers de certaines filiales françaises du Groupe. Ces loyers sont intégralement refacturés par JACQUET Metals et sont donc sans incidence sur le résultat de la société.

4.3 / résultat financier

en k€	31.12.2009	31.12.2008
produits financiers de participations	8 358	15 975
intérêts et produits assimilés	830	1 936
différences positives de change	442	1 246
reprises de provisions	1 377	1 750
produits nets sur cessions de titres de placement	289	487
total des produits financiers	11 297	21 394
dotations aux provisions	2 214	18 609
intérêts et charges assimilées	2 839	2 051
différences négatives de change	997	249
charges nettes sur cessions de titres de placement	-	136
total des charges financières	6 049	21 045
résultat financier	5 248	349





La fraction des charges et produits financiers de l'exercice 2009 relative aux entreprises liées s'analyse comme suit :

en k€	31.12.2009
produits financiers de participations	8 358
intérêts et produits assimilés	807
reprises de provisions	131
total des produits financiers	9 296
intérêts et charges assimilés	60
dotations aux provisions	1 049
total des charges financières	1 109
résultat financier	8 187

4.4 / résultat exceptionnel

en k€	31.12.2009
produits de cessions d'éléments d'actifs	8
total des produits exceptionnels	8
VNC d'éléments d'actifs cédés	131
autres charges exceptionnelles	139
total des charges exceptionnelles	269
résultat exceptionnel	(262)

5 / autres informations

5.1 / informations concernant les entreprises liées

état des créances - en k€	31.12.2009	dont entreprises liées
créances rattachées à des participations	38 446	38 446
prêts et autres immobilisations financières	494	174
immobilisations financières	38 940	38 619
créances clients	1 215	1 190
autres créances	4 954	104
créances	6 169	1 294
total actif	45 109	39 913

état des dettes - en k€	31.12.2009	dont entreprises liées
comptes courants créditeurs	1 680	1 680
dettes financières diverses	195	123
dettes fournisseurs	594	44
autres dettes	1 814	1 422
total passif	4 284	3 270

Les produits et charges de l'exercice relatifs aux entreprises liées sont détaillés dans la note 4.

4.5 / ventilation de l'impôt sur les sociétés par niveau de résultat

en k€	31.12.2009
opérationnel	(84)
financier	(670)
exceptionnel	(87)
total	(841)

5.2 / engagements financiers

Les engagements donnés présentés ci-après sont exposés sur la base du capital restant dû des dettes auxquelles ils sont rattachés.

5.2.1 / engagements financiers donnés et reçus dans le cadre d'opérations de financement

engagements donnés :

en k€	31.12.2009
nantissements de titres	26 250
cautions solidaires	1 301
lettres de confort et/ou lettres d'intention	2 752
total des engagements donnés sur moyen terme	30 303
lettres de confort et/ou lettres d'intention	-
nantissement de SICAV	795
total des engagements donnés sur découverts autorisés	795
total	31 098

engagements reçus :

en k€	31.12.2009
autorisations de découverts confirmées	34 000
facilités de caisse	1 000
crédits amortissables	42 890
total	77 890

Les engagements reçus dans le cadre d'opérations de financement au 31 décembre 2009 se décomposent de la manière suivante :

en k€	montant utilisé	montant disponible
autorisations de découverts confirmées	5 490	28 510
facilités de caisse	83	917
crédits amortissables	42 890	-
total	48 463	29 427

5.2.2 / engagements donnés dans le cadre de l'approvisionnement des filiales

en k€	31.12.2009	31.12.2008
garanties autonomes	9 718	12 606
total	9 718	12 606
dont à moins de 1 an	9 718	12 606
dont de 1 à 5 ans	-	-
dont à plus de 5 ans	-	-

5.2.3 / engagements contractés pour couvrir le risque de change

JACQUET Metals est principalement exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale.

Au 31 décembre 2009, il n'y a pas de positions significatives en devises non couvertes chez JACQUET Metals à l'exception des avances de trésorerie libellées en USD couvertes à hauteur de 3,5%.

5.2.4 / engagements reçus dans le cadre d'opérations de couverture de taux

Au 31 décembre 2009, la dette à taux variable est partiellement couverte par un SWAP de taux.

5.3 / actions propres

5.3.1 / programme de rachat d'actions

Se substituant à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 13 juin 2008 dans sa septième résolution, l'Assemblée Générale du 23 juin 2009 a autorisé le Conseil d'administration à faire acheter par la société ses propres actions en vue de :

- éventuellement, les annuler,
- permettre la mise en œuvre de tout plan d'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe,
- permettre l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable.

Les conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes:

- le prix maximum d'achat est de 75 € par action,
- le nombre maximum d'actions à acquérir est de 10 % du nombre total des actions composant le capital social au 31 décembre 2008 soit 2 090 000 actions, pour un montant maximal de 15 675 000 €, sous réserve des limites légales,
- la durée de cette autorisation est de dix-huit mois à compter du 23 juin 2009.

Au 31 décembre 2009, la société détient 7 730 actions dont 5 350 ont été affectées à un plan d'attribution gratuite d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 13 juin 2008 (la méthode de valorisation de l'engagement lié à ces actions gratuites attribuées est exposée ci-après) et 1 679 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité signé le 23 février 2009. Les 701 actions restantes sont disponibles pour une affectation ultérieure éventuelle.

nature du contrat	montant en k€	capital couvert au 31.12.2009 en k€	capital couvert au 31.12.2008 en k€	index taux	valeur de marché en k€	durée
swap euribor 3 mois	40 000	40 000	20 000	3,26%	(963)	du 16.10.2008 au 18.10.2010





5.3.2 / valorisation des actions propres au bilan

5 350 actions propres ont été affectées au plan d'attribution gratuite d'actions, autorisé par l'Assemblée Générale du 13 juin 2008, par les Conseils d'administration du 13 juin 2008 et du 23 juin 2009. Ces actions sont comptabilisées en « titres de placement » pour une valeur d'entrée de 128 435 €. La méthode de valorisation de l'engagement de la société lié au plan d'attribution gratuite d'actions est exposée ci-après.

1 679 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité signé le 23 février 2009 et sont comptabilisées en « autres immobilisations financières » pour une valeur d'entrée de 82 289 € à laquelle s'ajoute un montant de 15 402 € représentatif du solde de liquidités disponible. La valeur d'entrée de ces actions propres étant supérieure au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice, une provision pour dépréciation d'un montant de 9 397 € a été constatée au 31 décembre 2009.

701 actions propres ne sont pas affectées au 31 décembre 2009 et sont comptabilisées en « autres immobilisations financières » pour une valeur d'entrée de 18 569 €.

La valeur d'entrée de ces actions propres étant inférieure au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

5.3.3 / valorisation du plan d'attribution gratuite d'actions dans les comptes sociaux de JACQUET Metals

Au 31 décembre 2009, l'engagement de la société lié aux actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 13 juin 2008 est évalué à 126 k€. Cet engagement est calculé en fonction du cours de bourse constaté à la date d'achat et de la probabilité d'attribution des actions constatée à la date de clôture. Cet engagement est matérialisé par une provision de 91 k€, après amortissement sur une durée de 2 ans à partir de la date d'attribution des actions, constatée en « charges de personnel ».

5.4 / personnel

L'effectif de JACQUET Metals est composé de 11 cadres au 31 décembre 2009 et n'a pas évolué sur l'exercice.

5.4.1 / rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La société compte deux dirigeants mandataires sociaux dont les rémunérations et avantages de toute nature, directs et indirects, versés sur l'exercice se sont élevés à 342 k€ (dont 10 k€ de jetons de présence) contre 548 k€ au cours de l'exercice précédent (dont 10 k€ de jetons de présence).

Le 13 juin 2008, le Conseil d'administration a attribué 3 450 actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux. L'attribution de ces actions ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans. A la suite de cette période, les bénéficiaires devront conserver ces actions pendant une durée minimale de deux ans. Sur la base du dernier cours coté au 31 décembre 2009, la valorisation des actions attribuées s'élève à 143 k€. Conformément aux modalités décrites dans la note 5.3.3, l'engagement de la société lié aux actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux est évalué à 80 k€ au 31 décembre 2009 soit une provision de 62 k€ comptabilisée en « charges de personnel » après étalement.

En application des dispositions de l'article L 225-197-1 II alinéa 4 du code de commerce, les bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions qui exercent une fonction de président du conseil d'administration, de directeur général ou de directeur général délégué de la Société sont tenus de conserver au nominatif cinq pour cent (5 %) des actions issues de l'attribution gratuite d'actions jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de rémunération sous forme de plan d'options portant sur des actions. Les attributions gratuites d'actions, dont les conditions de l'attribution décidée par le Conseil d'Administration du 13 juin 2008 sont reprises ci-avant, ont été effectuées antérieurement aux recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 et ne sont pas des actions de performance.

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de régimes de retraite spécifiques.

Le cas échéant, les rémunérations variables sont principalement calculées sur des critères de rentabilité nette. Le calcul est basé sur le niveau de résultat net part du Groupe par rapport au chiffre d'affaires. La rémunération variable est payable annuellement une fois les résultats du Groupe connus.

Les dirigeants mandataires sociaux de JACQUET Metals ne sont pas liés par un contrat de travail au sein du Groupe. A ce titre, il est notamment rappelé qu'il a été mis fin au contrat de travail de Monsieur Philippe Goczol préalablement à sa désignation lors du Conseil d'Administration du 13 juin 2008. Monsieur Philippe Goczol n'a bénéficié d'aucune indemnité à raison de la fin de son contrat de travail.

Seul Monsieur Philippe Goczol bénéficie d'une indemnité de révocation ou de non renouvellement de mandat dont l'ensemble des conditions de performance (nombre de nouvelles sociétés filiales acquises ou créées à compter du 1er janvier 2009 et évolution du chiffre d'affaires consolidé du Groupe JACQUET Metals), lesquelles sont cumulatives, sont reprises dans la note 14 des informations sur la société mère dans le rapport de gestion. Il en est de même s'agissant des cas d'attribution de l'indemnité et du calcul de son montant.

Le versement de cette indemnité de départ est exclu s'il quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du Groupe, ou encore s'il fait valoir ses droits à la retraite.

5.4.2 / rémunération des administrateurs (hors dirigeants mandataires sociaux)

L'assemblée générale du 23 juin 2009 ayant nommé deux nouveaux administrateurs, la société compte en 2009 quatre administrateurs hors dirigeants mandataires sociaux. Les rémunérations et avantages de toute nature, directs et indirects, versés sur l'exercice se sont élevés à 66 k€ (dont 15 k€ de jetons de présence) contre 118 k€ au cours de l'exercice précédent (dont 5 k€ de jetons de présence). Il est précisé que seul un des quatre administrateurs est salarié de la société.

Le 13 juin 2008, le Conseil d'administration a attribué 100 actions gratuites à un des quatre administrateurs de la société. L'attribution de ces actions ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans. A la suite de cette période, le bénéficiaire devra conserver ces actions pendant une durée minimale de deux ans. Sur la base du dernier cours coté au 31 décembre 2009, la valorisation de ces actions s'élève à 4 k€. Conformément aux modalités décrites dans la note 5.3.3,



l'engagement de la société lié aux actions gratuites attribuées à cet administrateur est évalué à 2,6 k€ au 31 décembre 2009 soit une provision de 2 k€ comptabilisée en « charges de personnel » après étalement.

Les administrateurs ne bénéficient pas de rémunération sous forme de plan d'options portant sur des actions. Les attributions gratuites d'actions, dont les conditions de l'attribution décidée par le Conseil d'Administration du 13 juin 2008 sont reprises ci-avant, ont été effectuées antérieurement aux recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 et ne sont pas des actions de performance.

De même que les dirigeants mandataires sociaux, les administrateurs ne bénéficient pas de régimes de retraite spécifiques.

Le cas échéant, les rémunérations variables sont principalement calculées sur des critères de rentabilité nette. Le calcul est basé sur le niveau de résultat net part du Groupe par rapport au chiffre d'affaires. La rémunération variable est payable annuellement une fois les résultats du Groupe connus.

Les administrateurs ne bénéficient pas de prime de départ.

5.4.3 / personnes les mieux rémunérées

Les salaires et avantages de toute nature versés en 2009 aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société s'élèvent à 716 k€ contre 879 k€ au cours de l'exercice précédent.

5.5 / impôt sur les bénéfices

allègement de la dette future d'impôt (en base)

en k€	31.12.2009
provisions non déductibles l'année de comptabilisation	1 197
écarts de conversion passif	101
résultat 2009 de la SCI du canal	89
plus values latentes sur valeurs mobilières de placement	278
total	1 665

intégration fiscale

Le régime d'intégration fiscale a été prorogé pour 5 ans à compter de l'exercice 2005.

La société mère du Groupe, JACQUET Metals, est seule redevable vis-à-vis du Trésor Public de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble des sociétés françaises. Les principales dispositions ci-après ont été adoptées pour le traitement comptable des impositions relevant de ce régime particulier :

— chaque filiale intégrée, bien que non tenue de verser l'impôt au Trésor, constate néanmoins en charge celui dont elle serait redevable dans le régime de droit commun et en acquitte le montant à JACQUET Metals.

— l'éventuel allègement d'impôt constaté au niveau de la déclaration fiscale d'ensemble et résultant de l'imputation de la perte d'une société déficitaire constitue un profit qui appartient à la filiale et dont le montant lui reste acquis.

— les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits (correctifs, avoirs fiscaux et crédit d'impôt des sociétés déficitaires) sont conservées chez la société mère et sont constatées en produits ou en charges.

5.6 / indemnités de fin de carrière

La couverture des indemnités de fin de carrière telle que prévue par la Convention Collective de la Métallurgie versées à l'occasion du départ à la retraite des salariés des sociétés françaises du Groupe est gérée auprès d'une compagnie d'assurance. Elle se traduit par le versement de primes destinées à couvrir ces engagements. Ceux-ci font l'objet d'une évaluation annuelle à partir des caractéristiques propres à l'entreprise et de facteurs d'évolution externes détaillés comme suit :

— âge de départ à la retraite : 65 ans

— taux de charges sociales : 0 % ou 45 % si départ après le 31 décembre 2014

— taux de croissance des salaires : 2 %

— mode de départ : mise à la retraite à l'initiative de l'employeur pour 15% des effectifs et départs volontaires pour 85% des effectifs

— rotation des effectifs : 5 % par an pour l'effectif âgé de moins de 50 ans et 0 % pour l'effectif âgé de plus de 50 ans

— table de mortalité : TVTD 88-90

— taux d'actualisation : 5,2 %

Au 31 décembre 2009, le taux d'actualisation retenu pour la valorisation des engagements de retraite des sociétés françaises reste similaire à 2008, soit 5,2%.

Dans l'hypothèse où les indemnités de fin de carrière après évaluation sont supérieures aux primes déjà payées, des versements complémentaires sont réalisés. Si les versements complémentaires n'ont pas pu être réalisés à la clôture de l'exercice, une provision est comptabilisée dans les comptes consolidés du Groupe.

Au 31 décembre 2009, le montant des droits acquis s'élève à 95 k€ pour un montant versé et capitalisé de 74 k€. Afin de couvrir l'ensemble des droits acquis un complément de versement sera effectué sur l'exercice 2010.

5.7 / droit individuel de formation

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis et n'ayant pas jusqu'à présent donné lieu à demande de la part des salariés s'élève à 980 heures.

5.8 / événements survenus après la clôture de l'exercice

JACQUET Metals a déposé un projet d'offre publique d'échange sur les titres d'IMS auprès de l'AMF le 3 février 2010 (cf. note 1 « faits marquants »).







4 / rapport général et spécial des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009

1 / rapport général

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société JACQUET Metals, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I / opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 «Faits marquants» de l'annexe, relative à l'offre publique d'échange initiée par la société JACQUET Metals sur la société IMS, ainsi qu'aux discussions en cours entre les deux sociétés en vue d'une éventuelle fusion.

II / justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 1 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Le point 2.5 de l'annexe, intitulé « Actifs financiers », expose les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation des titres de participation. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations retenues, à vérifier les calculs effectués et à vérifier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III / vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes, et le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote, vous ont été communiqués dans le rapport de gestion

Fait à Villeurbanne et Lyon, le 16 mars 2010,

Les commissaires aux comptes

PIN ASSOCIÉS

DELOITTE & ASSOCIÉS

Thibault CHALVIN

Alain DESCOINS





2 / rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Ces conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice sont présentés ci-après.

I / convention de répartition des coûts liés à l'acquisition de concert avec la société JSA des actions dans la société IMS

Lors de sa séance du 12 mars 2009, votre Conseil d'administration a approuvé le principe de la répartition entre les sociétés JACQUET Metals et JSA des frais et honoraires liés à leurs acquisitions de concert des titres de la société IMS, selon la nature de ces frais et la quote-part de participation de chacune de ces sociétés dans IMS au moment où ces frais ont été encourus.

Le montant des frais facturés sur l'exercice par la société JACQUET Metals à la société JSA s'est élevé à 87 937 euros HT.

II / indemnité de révocation ou de non renouvellement de mandat de Monsieur Philippe Goczol :

Votre Conseil d'Administration dans sa séance du 23 juin 2009 a renouvelé en qualité de Directeur Général Délégué Monsieur Philippe Goczol et a autorisé la reconduction sans changement, de l'engagement de non-concurrence conclu en date du 13 juin 2008 entre votre société et Monsieur Philippe Goczol, fixant les conditions et les modalités de l'indemnité de révocation ou de non renouvellement de mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Philippe Goczol, telles que décrites ci-après :

cas d'attribution de l'indemnité :

Sous réserve de la constatation par le Conseil d'Administration

de la réalisation des conditions de performances, Monsieur Philippe Goczol bénéficiera d'une indemnité de révocation dans les hypothèses suivantes :

— Décision du Conseil d'Administration de révoquer Monsieur Philippe Goczol de ses fonctions de Directeur Général Délégué,

— Décision du Conseil d'Administration de ne pas renouveler le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Philippe Goczol, à moins qu'il lui soit proposé d'exercer d'autres fonctions, salariées ou non, au sein de la société JACQUET Metals et/ou de toutes sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-197-2 du code de commerce, moyennant une rémunération annuelle correspondant à la somme de l'ensemble des rémunérations brutes effectivement perçues par Monsieur Philippe Goczol au cours des 24 derniers mois écoulés qui précèdent celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation, divisée par deux. On entend par rémunérations perçues, les salaires fixes et variables hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 24 derniers mois, il sera fait référence au « Salaire Brut » tel qu'il apparaît dans la fiche de paie de Monsieur Philippe Goczol.

Enfin, le Conseil d'administration a décidé qu'aucune indemnité de révocation ne sera due au Directeur Général Délégué si sa révocation ou le non renouvellement de son mandat intervient postérieurement à la date à laquelle ce dernier aura fait valoir ou aura été mis à la retraite.

détermination des conditions cumulatives de performance du Directeur Général Délégué et de la société :

— Conditions liées aux performances du Directeur Général Délégué : l'acquisition dans le cadre d'opérations de croissance externe et/ou la création selon le modèle de franchise JACQUET Metals, d'au moins trois nouvelles sociétés filiales à compter du 1er janvier 2009 et sur la durée d'exercice des fonctions du Directeur Général Délégué.

— Conditions liées aux performances de la société : le chiffre d'affaires consolidé « B » du Groupe JACQUET Metals devra être supérieur ou égal à 90 % du chiffre d'affaires consolidé « A » du Groupe JACQUET Metals.

Où :

- **A** : correspond à la moyenne des chiffres d'affaires consolidés du Groupe JACQUET Metals à la clôture des cinq exercices qui précèdent celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation ;
- **B** : correspond à la moitié de la somme des chiffres d'affaires consolidés du Groupe JACQUET Metals des huit trimestres civils qui précèdent celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation.

Le recours à des moyennes de chiffres d'affaires est justifié pour éviter les effets pervers que les variations de cours des matières premières pourraient exercer sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les valeurs A et B s'entendent à périmètre au moins égal à celui existant au moment de la nomination du Directeur Général Délégué. Si au moment de la révocation, le périmètre du Groupe est moindre que celui existant au moment de la nomination, alors la valeur A sera ajustée au pro rata du chiffre d'affaires consolidé du Groupe correspondant à la réduction du périmètre. Par périmètre, il faut entendre :



comptes sociaux 2009

— L'ensemble des filiales du Groupe intégrées dans les comptes consolidés.

— L'ensemble des produits et services vendus.

calcul du montant de l'indemnité

Le montant de l'indemnité est calculé comme suit :

$$\text{Indemnité} = (4 \times \text{FM}) + (1,4 \times \text{RM}) + (0,6 \times \text{RM} \times \text{P})$$

Où :

- **FM** : correspond à la rémunération fixe mensuelle brute versée au Directeur Général Délégué au titre du mois qui précède celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation.
- **RM** : s'entend de la Rémunération Mensualisée, correspondant à la somme de l'ensemble des rémunérations brutes effectivement perçues par Monsieur Philippe Goczol au cours des 12 derniers mois écoulés qui précèdent celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation, divisée par 12. On entend par rémunérations perçues, les salaires fixes et variables hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 12 derniers mois, il sera fait référence au « Salaire Brut » tel qu'il apparaît dans la fiche de paie de Monsieur Philippe Goczol.
- **P** : correspond à la période entre la date de nomination à la fonction de Directeur Général Délégué et la date de sa révocation ou de non renouvellement de son mandat. La période est exprimée en années et en fractions d'année, tout mois entamé étant considéré comme 1/12ème d'année acquis pour l'ancienneté.

Le montant de l'indemnité due, le cas échéant, à Monsieur Philippe Goczol, sera égal à :

— 100 % de l'indemnité calculée comme indiqué ci-dessus si le chiffre d'affaires consolidé « B » du Groupe JACQUET Metals est supérieur ou égal au chiffre d'affaires consolidé « A » du Groupe JACQUET Metals.

— 50 % de l'indemnité calculée comme indiqué ci-dessus si le chiffre d'affaires consolidé « B » du Groupe JACQUET Metals est supérieur ou égal à 90 % et inférieur à 100 % du chiffre d'affaires consolidé « A » du Groupe JACQUET Metals.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

I / baux commerciaux

bailleur	locataire	prise d'effet	locaux	loyers en € (charges)	taxe foncière en € (charges)
JERIC	JACQUET METALS	01.09.2002	Terrain de 2442 m ² à St Priest (69)	(5 448)	—
JERIC	JACQUET METALS	01.01.2003	Terrain à usage de stockage à St Priest (69)	(41 926)	—
JERIC	JACQUET METALS	01.01.2003	Ensemble immobilier situé rue Michel JACQUET à St Priest (69)	(322 573)	(31 713)
JERIC	JACQUET METALS	01.01.2003	Ensemble industriel sur la commune de Villepinte (93)	(114 233)	(41 300)
SCI MIGENNES	JACQUET METALS	01.01.2003	Ensemble industriel sur la commune de Migennes (89)	(203 006)	(32 800)
JERIC	JACQUET METALS	01.01.2004	Appartement dit « Flexovit » situé rue du Mâconnais à St Priest (69).	(5 532)	(2 077)
JERIC	JACQUET METALS	01.01.2004	Local à archives de 95 m ² situé rue du Mâconnais à St Priest (69).	(780)	—
JERIC	JACQUET METALS	23.03.2004	Maison dite "Torres" située rue du Lyonnais à St Priest (69).	(5 385)	(421)
JERIC	JACQUET METALS	01.01.2005	Maison dite "Garcia" située rue du Lyonnais à St Priest (69).	(5 061)	(969)
total				(703 944)	(109 280)



II / avance consentie à JACQUET Magyarország

Lors de sa séance du 26 septembre 2005, votre Conseil d'Administration avait autorisé le versement d'une avance non rémunérée de 20 000 000 HUF (81 356 euros) à JACQUET Magyarország, destinée à renforcer les capitaux permanents de cette dernière.

Au 31 décembre 2009, l'avance versée s'élève toujours à 81 356 euros.

III/ Avance consentie à Quarto Nordic

Lors de la séance du 26 novembre 2008, votre Conseil d'Administration avait autorisé le versement d'une avance non rémunérée d'un montant maximal de 15 000 000 SEK à QUARTO NORDIC, destinée à renforcer les capitaux permanents de cette dernière.

Au 31 décembre 2009, l'avance versée s'élève à 13 000 000 SEK soit 1 216 493 euros.

Personnes concernées par les conventions et engagements relevant de l'article L.225-38 :

nom	mandats	sociétés
Éric Jacquet	Président du Conseil d'administration	JACQUET Metals SA
	Administrateur délégué	JSA
	Gérant	JERIC SARL
	Gérant	SCI DE MIGENNES
	Représentant permanent de l'actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote	JACQUET Magyarország Kft
Philippe GOCZOL	Administrateur	QUARTO NORDIC AB
	Directeur Général Délégué	JACQUET Metals SA
	Administrateur	QUARTO NORDIC AB
Jean REVERAND	Administrateur	JACQUET Metals SA
	Administrateur	JSA

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Villeurbanne et Lyon, le 16 mars 2010,

Les commissaires aux comptes

PIN ASSOCIÉS DELOITTE & ASSOCIÉS
Thibault CHALVIN Alain DESCOINS

5 / rapport du Président du Conseil d'administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe JACQUET Metals

Ce rapport a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce et a été approuvé par le Conseil d'administration du 15 mars 2010. Le Groupe JACQUET Metals se compose de 38 filiales, toutes contrôlées majoritairement, réparties dans 19 pays. Ce rapport couvre l'ensemble des filiales entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe. Il ne couvre pas les entreprises associées dont les titres sont mis en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe (IMS).

Ce rapport a pour objet de rendre compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration de la société JACQUET Metals,
- des conditions dans lesquelles s'effectue la mission du Directeur Général et du Directeur Général Délégué et des limitations apportées par le Conseil d'administration à leurs pouvoirs,
- des principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe,
- des modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales,
- de la publication des informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de Commerce.

1 / conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

a / déroulement et missions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité du Groupe et veille à leur mise en œuvre sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social.

Le Conseil d'administration examine régulièrement la situation du Groupe sous ses aspects les plus variés :

comptables et fiscaux :

Le Conseil d'administration arrête les comptes trimestriels

du Groupe après s'être assuré auprès des Commissaires aux Comptes de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ainsi que du traitement adéquat des opérations importantes. Les changements significatifs dans les pratiques comptables du Groupe sont systématiquement approuvés par le Conseil après révision par les Commissaires aux Comptes. Le Conseil d'administration est également informé des principales estimations de la direction du Groupe et de leurs impacts sur les états financiers. Le Conseil d'administration reçoit également l'assurance des Commissaires aux Comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, s'agissant notamment des filiales consolidées, et que leurs travaux sont suffisamment avancés au moment de l'arrêt des comptes pour être en mesure de communiquer toute remarque significative.

évaluation des risques :

La direction expose au Conseil tous les risques dont elle a eu connaissance de quelque nature que ce soit (juridiques, comptables, commerciaux, environnementaux, financiers...). Si certains sont significatifs, le Conseil d'administration décide des actions correctives à mettre en place. Le cas échéant, la direction financière tient à la disposition du Conseil une synthèse décrivant l'exposition aux risques (change, taux,...) et les engagements hors bilan du Groupe.

financements :

Le Conseil est informé de l'état de la situation financière du Groupe, notamment le niveau d'endettement et les couvertures de change mises en place, des méthodes et techniques utilisées pour définir la politique financière et des grandes lignes de la stratégie financière à venir.

communication :

Le Conseil examine les projets de rapports d'activité et de résultats ainsi que tous les communiqués du Groupe avant leur publication.

vie du Groupe et stratégie :

Le Conseil est informé du déroulement des projets de développement et des investissements en cours et à venir (nouvelles franchises...).

contrôle interne :

Le Conseil est informé des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières. Le Conseil entend les



Commissaires aux Comptes sur le descriptif de leur intervention ainsi que le Directeur Financier sur les travaux de contrôle financier menés, les difficultés rencontrées et les actions d'amélioration à venir.

b / composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la société est actuellement composé de six membres, Monsieur Éric Jacquet, Monsieur Philippe Goczol, Monsieur Jacques Leconte, Monsieur Jean-François Clément, Monsieur Michel Perrin et Monsieur Jean Révérand.

L'Assemblée Générale du 23 juin 2009 a procédé à la nomination de deux nouveaux administrateurs, à savoir Messieurs Jacques Leconte et Jean-François Clément pour une durée de trois ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice 2011. Ces derniers peuvent être qualifiés d'administrateurs indépendants, c'est-à-dire, n'entretenant directement ou indirectement aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, le Groupe ou sa direction.

Le Directeur Financier et les Commissaires aux Comptes de la société assistent à l'ensemble des séances du Conseil d'administration.

c / invitations

En fonction des sujets inscrits à l'ordre du jour, le Président peut décider de convier un ou plusieurs collaborateurs de la société, à présenter un dossier ou participer aux discussions préparatoires aux délibérations du Conseil.

d / fréquence du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2009 aux dates suivantes : 12 mars, 3 juin, 23 juin, 2 septembre et 4 novembre. Le taux de participation des membres du Conseil d'administration est de 96%. La durée moyenne des réunions est de 3 heures.

e / charte des administrateurs et règlement intérieur du Conseil d'administration

Il n'existe pas de règle formelle et écrite précisant les obligations de chaque administrateur et le fonctionnement interne du Conseil. En préambule aux différentes séances, le Président du Conseil d'administration rappelle les responsabilités de chaque administrateur, en particulier :

- engagement d'indépendance,
- présence régulière aux séances du Conseil d'administration et aux Assemblées Générales,
- information du Président du Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts,
- libre opposition éventuelle aux projets discutés au sein du Conseil d'administration.

f / ordres du jour du Conseil d'administration

Chaque membre du Conseil a la liberté de demander au Président l'inscription au projet d'ordre du jour de sujets qu'il estime relever des compétences du Conseil d'administration, les administrateurs n'ayant pas fait usage de cette faculté au cours du dernier exercice clos. Le projet d'ordre du jour est remis aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux

Comptes de la société soit par lettre, soit par messagerie électronique.

g / information du Conseil

Lors de l'exercice 2009, les administrateurs ont reçu les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et ont pu se faire communiquer préalablement à toute réunion, les documents qu'ils ont estimés utiles. Le droit des administrateurs à l'information a été organisé selon les modalités suivantes :

information préalable aux réunions du Conseil : les dossiers, travaux ou documents dont les membres du Conseil d'administration doivent prendre connaissance sont adressés aux administrateurs avant la date de la réunion. En outre, lors des séances du Conseil, les principaux points à l'ordre du jour font l'objet d'une information soit sous la forme d'une note écrite ou d'un rapport transmis aux participants du Conseil, soit sous la forme d'une présentation électronique.

information permanente du Conseil : le Conseil est informé de manière permanente et par tous moyens, de la situation financière, de la trésorerie, des engagements de la société ainsi que de tous événements et opérations significatifs relatifs à la société. Les communiqués de presse sur les résultats de la société sont adressés aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes et font l'objet d'une discussion préalable avant diffusion aux organes de presse. Les demandes d'information éventuelles portant sur des sujets spécifiques sont adressées au Président du Conseil.

confidentialité des informations : l'ensemble des participants aux réunions du Conseil est tenu à une obligation de confidentialité et de discrétion s'agissant des informations et documents qui sont communiqués.

h / procès-verbaux

Chaque réunion du Conseil fait l'objet d'un procès-verbal adressé aux membres du Conseil et approuvé ou amendé à l'occasion de la réunion suivante. Les procès-verbaux sont couchés sur le registre des délibérations du Conseil.

i / comités du Conseil d'administration

Il n'existe pas de comité formel du type comité d'audit, comité des rémunérations ou comité du gouvernement d'entreprise, agissant sous l'autorité du Conseil d'administration. Le Groupe est piloté par une équipe de direction restreinte composée de cinq membres, sous l'autorité du Président du Conseil d'administration et représentant les directions du Groupe : direction générale, direction administrative et financière, direction informatique, direction opérationnelle et direction des achats.

Ce comité se réunit régulièrement et à la demande, chaque fois que l'intérêt de la société l'exige.

2 / limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général

Monsieur Éric Jacquet, en plus de sa fonction de Président du Conseil d'administration, assume également les fonctions de Directeur Général. En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Éric Jacquet jouit des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet



social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Par ailleurs, Monsieur Éric Jacquet est secondé dans sa tâche par Monsieur Philippe Goczol en sa qualité de Directeur Général Délégué.

3 / principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux et aux administrateurs

Par un communiqué en date du 31 décembre 2008, la société a rappelé que, lors de sa réunion du 26 novembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP – MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Le Conseil d'administration a déclaré adhérer à ces recommandations dont il a constaté que la plupart étaient déjà mises en œuvre à l'exception de certaines conditions d'attributions des actions gratuites dont l'attribution a été décidée antérieurement à la publication de ces recommandations.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs, détaillée au paragraphe 14 des informations sur la société mère dans le rapport de gestion, est fixée par le Conseil d'administration et comprend généralement une part fixe et une part variable calculée sur des critères de rentabilité nette. Le calcul est basé sur le niveau de résultat net part du Groupe par rapport au chiffre d'affaires. La rémunération variable est payable annuellement une fois les résultats du Groupe connus.

Comme il est précisé au paragraphe 1. i), la société n'est pas dotée d'un comité des rémunérations.

Les autres modes de rémunération, tel que les avantages en nature et les jetons de présence, sont également fixés par le Conseil d'administration.

Les dirigeants mandataires sociaux et les administrateurs ne bénéficient pas de régimes de retraite spécifiques, ni de rémunération sous forme de plan d'options portant sur des actions, ni de prime de départ.

Le Conseil d'administration du 13 juin 2008, à l'occasion duquel Monsieur Philippe Goczol a été nommé à la fonction de Directeur Général Délégué, a décidé d'allouer à ce dernier une indemnité de révocation ou de non-renouvellement de son mandat et a fixé les conditions et les modalités de versement. Lors du renouvellement de son mandat en qualité de Directeur Général Délégué, le Conseil d'administration du 23 juin 2009 a réitéré le principe de cette indemnité de révocation ou de non renouvellement de son mandat suivant des conditions et modalités de versement identiques à celles arrêtées par le Conseil lors de sa séance du 13 juin 2008, lesquelles sont détaillées au paragraphe 14 des informations sur la société mère dans le rapport de gestion.

Les dirigeants mandataires sociaux de JACQUET Metals ne sont pas liés par un contrat de travail au sein du Groupe. A ce titre, il est notamment rappelé qu'il a été mis fin au contrat de travail de Monsieur Philippe Goczol préalablement à sa désignation lors du Conseil d'administration du 13 juin 2008. Monsieur Philippe

Goczol n'a bénéficié d'aucune indemnité à raison de la fin de son contrat de travail.

Se substituant à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 13 juin 2008 dans sa septième résolution, l'Assemblée Générale du 23 juin 2009 a autorisé le Conseil d'administration à faire acheter par la société ses propres actions en vue de permettre la mise en œuvre de tout plan d'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe.

4 / procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe s'appuie sur le guide de mise en œuvre par les valeurs moyennes et petites du cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'Autorité des Marchés Financiers le 9 janvier 2008. L'analyse de la gestion des risques auxquels le Groupe est exposé est développée au paragraphe 7 des informations sur le Groupe dans le rapport de gestion.

a / définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif défini et mis en œuvre sous la responsabilité du Conseil d'administration qui vise à assurer :

- La conformité aux lois et règlements,
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- La fiabilité des informations financières et comptables,

D'une façon générale, il contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

Le contrôle interne s'inscrit ainsi dans le cadre d'un processus d'amélioration continue, mais malgré sa fiabilité, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés.

En préambule, il est rappelé que le Groupe compte 38 filiales réparties dans 19 pays. Par conséquent, le Groupe attache une importance toute particulière à la mise en place et au respect de procédures de contrôle interne homogènes dans l'ensemble de ses structures.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :

- de veiller à ce que les opérations et les comportements des personnels respectent les organes sociaux, les lois et règlements applicables, et les valeurs, orientations et règles internes au Groupe,
- de garantir une application et une interprétation à l'identique des règles édictées par la direction générale du Groupe indépendamment de la zone géographique où s'exerce l'activité de la société,





- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux et à l'extérieur reflètent avec sincérité l'activité et la situation des filiales et du Groupe,
- de s'assurer de la sauvegarde des actifs,
- de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité, les risques d'erreurs ou de fraudes.

b / environnement et organisation générale du contrôle interne

Les filiales disposent de l'autonomie de gestion qui leur est nécessaire pour atteindre les objectifs commerciaux et de rentabilité fixés par la direction générale du Groupe. La direction des filiales est assurée par un manager, souvent actionnaire de la filiale, sous la supervision de la direction opérationnelle du Groupe.

Le système informatique est commun à l'ensemble des filiales du Groupe. Il permet la gestion en temps réel des stocks, des commandes client et fournisseur ainsi que le suivi des bons de travail et des expéditions. Il est placé sous la responsabilité de la direction informatique qui veille à son bon fonctionnement en proposant régulièrement des améliorations. Les modifications des programmes et la mise à jour des bases de données ne peuvent être effectuées que par le personnel informatique qualifié au siège du Groupe. Les procédures concernant l'utilisation du système sont décrites et mises à jour dans un manuel utilisateur rédigé en français et en anglais. Pour la bonne compréhension des procédures, le personnel opérationnel dans les filiales est régulièrement formé à l'utilisation du système. Une revue informatique du système qui a porté notamment sur les contrôles généraux informatiques a été réalisée par un cabinet indépendant dans ce domaine en 2009.

Le logiciel de comptabilité est également commun à la quasi-totalité des filiales du Groupe. Des adaptations ont été réalisées afin de rendre le logiciel compatible avec les règles en vigueur dans certains pays. Il assure, depuis le siège du Groupe, un accès fiable aux informations comptables de chaque société utilisant ce logiciel. Le suivi de la maintenance et les demandes de développements spécifiques sont centralisés au siège du Groupe, seul habilité à contracter avec le prestataire. Pour ses applications clients et ventes, le logiciel est directement interfacé avec le système de gestion décrit ci-dessus. Des développements sont prévus pour interfacer la gestion des achats avec le logiciel comptable. Les filiales conservent une autonomie quant à la gestion des opérations de paie directement traitées en interne à partir de logiciels standardisés ou confiées à des sociétés spécialisées.

Les créances clients sont couvertes par une police d'assurance crédit applicable à l'ensemble des filiales du Groupe et sont généralement assurées à hauteur de 70% à 90%. La politique d'assurance crédit est gérée au niveau de JACQUET Metals. Des autorisations de couverture en fonction des encours de crédit sont systématiquement recherchées avant de procéder aux livraisons, ce qui réduit fortement le risque d'impayé. Quelle que soit la société, dans la mesure où les créances ne seraient pas couvertes par l'assurance crédit, seule une autorisation délivrée par la direction générale du Groupe ou un paiement avant expédition est susceptible de débloquer les livraisons en attente.

Le Groupe s'approvisionne auprès de producteurs d'aciers et d'alliages de nickel. Les conditions d'achats sont négociées par la

direction des achats et la direction générale du Groupe et sont ensuite régulièrement communiquées à l'ensemble des filiales qui gèrent directement leurs approvisionnements en fonction de leurs besoins. La gestion centralisée des conditions d'achats réduit considérablement le risque de dérapage des prix et de détérioration des marges brutes.

c / procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Comme en matière d'organisation générale du contrôle interne, un accent particulier est mis sur les procédures de contrôle utiles à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable destinée à la communauté financière et plus particulièrement aux actionnaires, et sur les procédures visant à en assurer la conformité aux principes comptables généraux et aux référentiels et méthodes retenus. Le Groupe considère que des progrès qualitatifs et quantitatifs importants ont été accomplis dans la mise en œuvre des procédures de contrôle interne afin de garantir une transcription fidèle dans les états financiers des activités du Groupe, de prévenir et de maîtriser les risques d'erreurs ou de fraude.

1 / procédure d'élaboration de la consolidation des comptes

Il est rappelé que les états financiers consolidés du Groupe sont préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Les procédures d'élaboration de la consolidation des comptes sont décrites ci-dessous :

cadre général, arrêté de comptes et audit :

La consolidation des comptes du Groupe est réalisée à partir des remontées de liasses de reporting préparées par les filiales selon un calendrier diffusé à l'ensemble des responsables financiers et comptables. La direction financière du Groupe communique aux filiales des directives précises avant chaque clôture trimestrielle en indiquant, le cas échéant, les évolutions des normes, règles et principes comptables qui deviennent applicables.

La consolidation est réalisée trimestriellement. Les arrêtés de mars et de septembre sont réalisés de manière plus simplifiée, les consolidations annuelles et semestrielles sont réalisées de manière exhaustive. Les états financiers annuels et semestriels sont arrêtés à l'issue d'un Conseil d'administration après que les Commissaires aux Comptes ont finalisé leurs travaux de révision.

arrêté des comptes dans les filiales :

Les responsables comptables de chaque filiale procèdent à l'arrêté des comptes sociaux, leur travail étant formalisé dans un dossier de révision comprenant les principaux documents et états de contrôle.

Ils préparent également la liasse de reporting de leur entité conformément au référentiel IFRS puis la transmettent au siège du Groupe pour contrôle et consolidation. Les responsables comptables sont le plus souvent conseillés par des experts comptables pour les questions d'ordre social et fiscal. Les ajustements de consolidation rendus nécessaires par l'utilisation du référentiel comptable Groupe sont clairement identifiés et documentés dans un dossier de révision.

Les responsables comptables reçoivent à leur embauche, au siège du Groupe, une formation sur les procédures et les règles comptables et financières en vigueur dans le Groupe. Ils sont en-



suite informés régulièrement des nouvelles règles et procédures à appliquer : cette formation continue se fait le plus souvent lors des revues et audits internes qui ont lieu tous les ans dans chaque filiale. Le cas échéant, si les besoins de formation sont significatifs, des sessions collectives sont organisées au siège du Groupe.

Des efforts particuliers ont été réalisés en matière de formation puisque la direction financière est maintenant pourvue de personnel qualifié dédié à la formation des personnels comptables et à la mise à jour des procédures.

consolidation :

Les liasses de reporting établies conformément aux normes IFRS sont envoyées à la direction financière du Groupe pour consolidation selon un calendrier prédéfini avant chaque clôture. La consolidation proprement dite est réalisée à partir du logiciel Equilibre développé par la société AS. Après saisie de l'ensemble des liasses de reporting des filiales, les principaux retraitements de consolidation sont comptabilisés. A l'issue de ces opérations, un dossier complet de consolidation est constitué. Après vérification, le dossier de consolidation est transmis aux Commissaires aux Comptes.

2 / contrôle de la qualité des informations financières et comptables

La direction financière du Groupe s'assure trimestriellement par une revue limitée ou exhaustive de la cohérence des liasses de reporting transmises par les filiales. Un dossier de revue est systématiquement formalisé.

De plus, un audit exhaustif des comptes et des procédures est effectué par des contrôleurs de gestion du Groupe dans les filiales au moins une fois par an. Ce contrôle est formalisé par un dossier de travail qui donne lieu à rédaction d'une note de synthèse mettant en avant les principaux points d'audit relevés. Afin de mener à bien leur mission d'audit, les contrôleurs de gestion ont accès à l'ensemble des informations financières des filiales.

Les opérations comptables inhabituelles (estimations, transactions, écritures comptables) font l'objet d'une consultation et/ou d'une demande d'autorisation préalable auprès de la direction financière du Groupe. Le dossier de travail et la note de synthèse sont mis à disposition des Commissaires aux Comptes du Groupe.

La direction financière du Groupe renforce ses effectifs de contrôleurs de gestion régulièrement afin de maintenir un niveau de contrôle interne financier élevé dans un contexte de développement soutenu.

D'une manière générale, les informations financières et comptables communiquées par les filiales, qui servent à la préparation des informations Groupe à destination de la communauté financière, des commissaires aux comptes ou des utilisateurs internes, font l'objet d'une vérification approfondie par la direction financière.

3 / recensement et suivi des engagements hors bilan

Compte tenu de sa gestion financière centralisée, les principaux engagements hors bilan sont suivis depuis le siège. La direction financière du Groupe procède au sein de chaque filiale à une revue détaillée des engagements pour s'assurer qu'ils sont correctement recensés.

5 / modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Les articles 30 à 32 des statuts de JACQUET Metals, résumés au paragraphe 1 des Renseignements Généraux, sont relatifs aux assemblées d'actionnaires.

6 / informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de Commerce, il est précisé que les informations visées par l'article L.225-100-3 du Code de Commerce figurent dans le rapport de gestion, au titre des informations sur la société mère, au point 9 intitulé « offre publique (informations communiquées en application de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce) ».

Éric Jacquet

Président du Conseil d'administration





6 / rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société JACQUET Metals et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Villeurbanne et Lyon, le 16 mars 2010,

Les commissaires aux comptes

PIN ASSOCIÉS

DELOITTE & ASSOCIÉS

Thibault CHALVIN

Alain DESCOINS

Document d'information annuel

En application de l'article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, ce document présente la liste de toutes les informations publiées ou rendues publiques par JACQUET Metals du 1er janvier 2009 au 10 mars 2010 pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en vigueur.

Publications au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) :

<http://www.journal-officiel.gouv.fr>

Convocation à l'assemblée générale du 15.03.2010	08.02.2010	N°affaire 10000254
Comptes sociaux et comptes consolidés 2008	28.08.2009	N°affaire 0906748
Convocation à l'assemblée générale du 23.06.2009	18.05.2009	N°affaire 0903255

Publications au Greffe du Tribunal de Commerce :

Dépôt des comptes consolidés 2008	13.08.2009	N° dépôt 22347
Dépôt des comptes sociaux 2008	13.08.2009	N° dépôt 22250

Communiqués AMF :

<http://www.amf-france.org>

Offre Publique d'Echange	03.02.2010	210C0130
Document de référence	16.04.2009	D.09-0264

Communication et information financière :

<http://www.jacquetmetals.com>

OPE de JACQUET Metals sur IMS

Communiqué de presse conjoint JACQUET – IMS	10.03.2010
Ordonnance du juge des référés	26.02.2010
Assignment d'IMS	17.02.2010
Dépôt d'un projet d'OPE sur IMS	03.02.2010
Projet de note d'information	03.02.2010

Résultats

Résultats 2009	24.02.2010
Résultats au 30.09.2009	05.11.2009
Résultats du 1er semestre 2009	02.09.2009
Résultats du 1er trimestre 2009	03.06.2009
Résultats 2008	12.03.2009

Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires 2009	14.01.2010
Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2009	07.10.2009
Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2009	08.07.2009
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2009	09.04.2009
Chiffre d'affaires 2008	15.01.2009





Rapports

Rapport semestriel S1 2009	02.09.2009
Rapport annuel 2008	09.06.2009
Document de référence 2008	16.04.2009

Bilans semestriels du contrat de liquidité

Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31.12.2009	06.01.2009
Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30.06.2009	06.07.2009
Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31.12.2008	30.01.2009

Rachats d'actions

Déclaration mensuelle de rachat d'actions (janvier)	26.02.2010
Déclaration mensuelle de rachat d'actions (décembre)	06.01.2010
Déclaration mensuelle de rachat d'actions (novembre)	02.12.2009
Déclaration mensuelle de rachat d'actions (octobre)	12.11.2009
Déclaration mensuelle de rachat d'actions (septembre)	06.10.2009
Déclaration mensuelle de rachat d'actions (août)	04.09.2009
Déclaration mensuelle de rachat d'actions (juillet)	01.09.2009
Déclaration mensuelle de rachat d'actions (24 juin – 30 juin)	06.07.2009
Déclaration mensuelle de rachat d'actions (1er juin – 23 juin)	06.07.2009
Descriptif du programme de rachat d'actions approuvé le 23 juin 2009	01.07.2009
Déclaration mensuelle de rachat d'actions (mai)	15.06.2009
Déclaration mensuelle de rachat d'actions (avril)	19.05.2009
Déclaration mensuelle de rachat d'actions (mars)	21.04.2009
Déclaration mensuelle de rachat d'actions (février)	19.03.2009
Déclaration mensuelle de rachat d'actions (janvier)	26.02.2009

Autres informations réglementées

Mise à disposition du rapport semestriel 2009	03.09.2009
Communiqué de presse : Accord entre IMS et Éric Jacquet	14.05.2009
Mise à disposition du Document de Référence 2008	20.04.2009
Cessation d'un contrat de liquidité	08.03.2009
Participation dans IMS	10.02.2009
Jetons de présence	02.02.2009
Participation dans IMS	06.01.2009

Assemblée Générale

Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2010	09.02.2010
Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2010	08.02.2010
Rapport du Conseil d'Administration - Assemblée Générale des Actionnaires	28.05.2009
Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée Générale	18.05.2009
Convocation à l'Assemblée Générale du 23 juin 2009	18.05.2009

Responsabilités

1 / responsable du document de référence et du rapport financier annuel

Éric Jacquet

Président Directeur Général

Attestation du responsable du document de référence et du rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (ci-joint figurant en pages 30 à 57) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Cette lettre ne contient aucune observation.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport sur les comptes consolidés, figurant en page 95, contient deux observations et le rapport sur les comptes sociaux, figurant en page 110, contient une observation.

Éric Jacquet

2 / responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

DELOITTE & ASSOCIES

Immeuble « Park Avenue » - 81, boulevard Stalingrad – BP1284 – F 69608, VILLEURBANNE Cedex. Renouvelé par l'Assemblée Générale du 23 juin 2006 pour un mandat s'achevant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

PIN ASSOCIES

170, boulevard Stalingrad - F 69006, LYON. Renouvelé par l'Assemblée Générale du 23 juin 2006 pour un mandat s'achevant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

Commissaires aux comptes suppléants

BEAS

7-9, Villa-Haissy - F 92524, NEUILLY-SUR-SEINE. Renouvelé par l'Assemblée Générale du 23 juin 2006 pour un mandat s'achevant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

Hervé GAY

170, boulevard Stalingrad - F 69006, LYON. Nommé par l'Assemblée Générale du 23 juin 2006 pour un mandat s'achevant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

3/ responsable de l'information financière

Thierry Philippe

Directeur Financier

Tel. +33 (0)4 72 23 23 50 - comfi@jacquetmetals.com



Table de concordance du document de référence

informations	n° page
1. personnes responsables	
1.1 nom et fonction des responsables du document de référence	122
1.2 déclaration des personnes responsables	122
2. contrôleurs légaux	
2.1 noms et adresses	122
2.2 démissions / non renouvellement	n.a.
3. informations financières sélectionnées	
3.1 informations financières historiques	3 , 30, 31
3.2 informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	30
4. facteurs de risque	37, 86
5. informations concernant l'émetteur	
5.1 histoire et évolution de la société	
5.1.1 raison sociale et nom commercial	22
5.1.2 lieu et numéro d'enregistrement	22
5.1.3 date de constitution et durée de vie	22
5.1.4 siège social et forme juridique, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	22
5.1.5 événements importants dans le développement des activités	15, 30, 31
5.2 investissements	
5.2.1 principaux investissements réalisés	25, 32, 75
5.2.2 principaux investissements en cours, distribution géographique et méthode de financement de ces investissements	25
5.2.3 principaux investissements envisagés à l'avenir et engagements pris par les organes de direction concernant ces investissements	n.a.
6. aperçu des activités	
6.1 principales activités	4
6.2 principaux marchés	4
6.3 événements exceptionnels	20, 62, 98
6.4 dépendance à l'égard de brevets, licences ou contrats	14, 37, 75, 86
6.5 position concurrentielle	4, 8
7. organigramme	
7.1 description du groupe	10
7.2 liste des filiales	10, 56, 64, 101
8. propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 immobilisations corporelles importantes	13
8.2 questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	14
9. examen de la situation financière et du résultat	
9.1 situation financière	30, 31
9.2 résultat d'exploitation	
9.2.1 facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	19, 30
9.2.2 raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	19, 30
9.2.3 stratégie ou autres facteurs ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	62





10. trésorerie et capitaux	
10.1 capitaux de l'émetteur	61, 103
10.2 flux de trésorerie	31, 60, 97
10.3 conditions d'emprunt et structure de financement	31, 81, 86, 91
10.4 restriction à l'utilisation de capitaux	80
10.5 sources de financement nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	91
11. recherche et développement, brevets et licences	26, 37, 66
12. informations sur les tendances	
12.1 principales tendances	19, 30, 62
12.2 événements susceptibles d'influencer les tendances	19, 62
13. prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1 principales hypothèses	n.a.
13.2 rapport d'expertises de ces estimations	n.a.
13.3 prévision en accord avec les données historiques	n.a.
13.4 validité de la prévision	n.a.
14. organes d'administration et direction générale	
14.1 informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	17, 18, 49
14.2 conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la direction générale	49
15. rémunération et avantages	
15.1 montant de la rémunération versée et avantages en nature	45, 89, 107
15.2 montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	45, 93, 108
16. fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 date d'expiration des mandats actuels	17
16.2 contrats de service liant les membres des organes d'administration	19, 111
16.3 informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	n.a.
16.4 déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	114
17. salariés	
17.1 nombre de salariés en fin de période, nombre moyen	14, 37, 72, 107
17.2 participations et stock-options	n.a.
17.3 accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	n.a.
18. principaux actionnaires	
18.1 franchissements de seuil	44
18.2 existence de droits de vote différents	24
18.3 contrôle de l'émetteur	24, 44
18.4 accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	20, 62, 98
19. opérations avec des apparentés	12, 46, 90, 111
20. informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 informations financières historiques	58, 96
20.2 informations financières pro forma	n.a.
20.3 états financiers annuels	58, 96
20.4 vérification des informations financières historiques annuelles	

table de concordance du document de référence

20.4.1 déclaration de vérification des informations financières historiques	95, 110
20.4.2 autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	111, 119
20.4.3 informations financières non vérifiées	n.a.
20.5 date des dernières informations financières	
20.5.1 date des dernières informations financières vérifiées	120
20.6 informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1 informations financières trimestrielles ou semestrielles vérifiées	120
20.6.2 informations financières intermédiaires non vérifiées	120
20.7 politique de distribution des dividendes	
20.7.1 montant du dividende par action	25, 43
20.8 procédures judiciaires et d'arbitrage	n.a.
20.9 changement significatif de la situation financière ou commerciale	20, 62, 98
21. informations complémentaires	
21.1 capital social	
21.1.1 montant du capital souscrit	24
21.1.2 actions non représentatives du capital	n.a.
21.1.3 actions en auto-détention	24, 41, 65, 79
21.1.4 valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	25
21.1.5 conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré	n.a.
21.1.6 information sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	n.a.
21.1.7 historique du capital social	24
21.2 acte constitutif et statuts	
21.2.1 objet social	22
21.2.2 membres des organes d'administration et de direction	17
21.2.3 droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	22
21.2.4 actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	n.a.
21.2.5 conditions de convocations aux assemblées générales annuelles et extraordinaires	22
21.2.6 changement de contrôle	n.a.
21.2.7 seuil de franchissement de participation	23
21.2.8 conditions régissant les modifications du capital	23
22. contrats importants	37
23. informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1 déclaration ou rapport d'expert, informations concernant l'expert et déclaration de consentement	n.a.
23.2 attestation de reproduction fidèle des informations provenant d'une tierce partie	n.a.
24. documents accessibles au public	120
25. informations sur les participations	32, 49, 101



Table de concordance du rapport financier annuel



informations	n° page
1 / états financiers consolidés annuels	58
2 / rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés	95
3 / comptes sociaux annuels	96
4 / rapport général et spécial des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	110
5 / rapport de gestion	30
6 / personnes responsables	
6.1 / nom et fonction du responsable du rapport financier annuel	122
6.2 / déclaration des personnes responsables	122